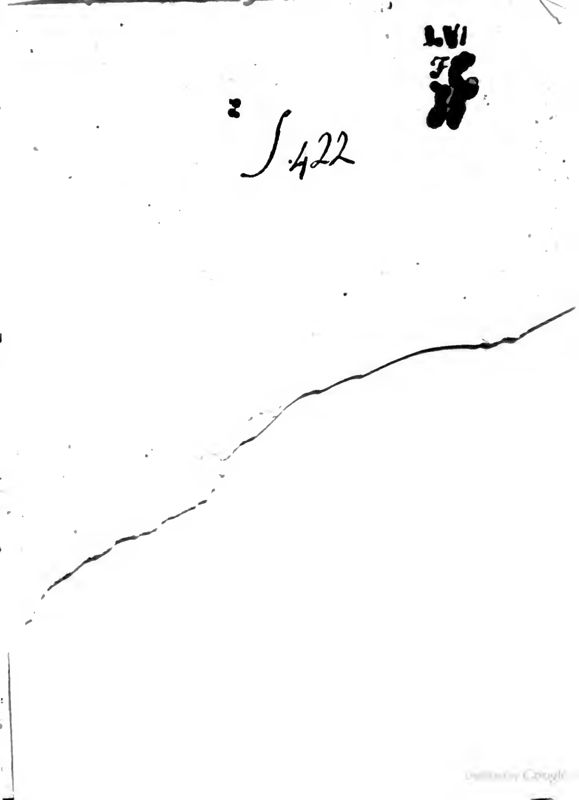
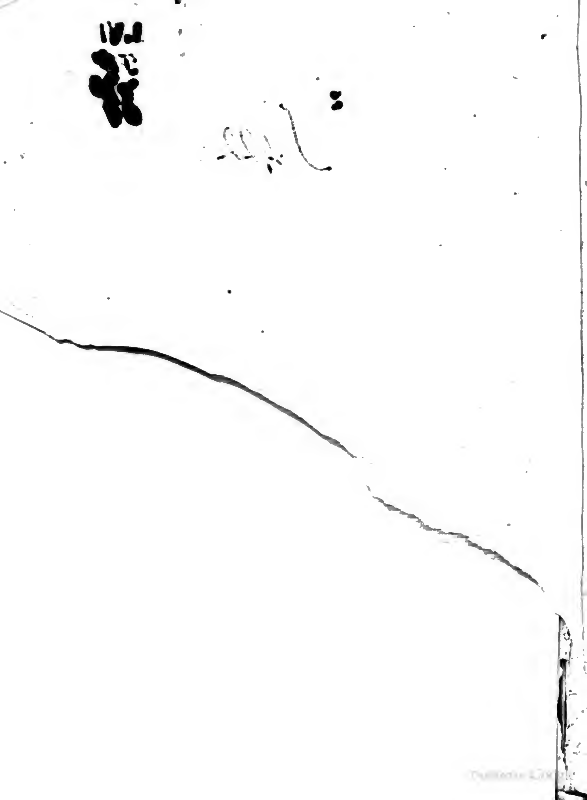



LVI
S.422
Digitized by Google



DISSERTATIONS DU P. E. SOUCIET

De la Compagnie de Jesus.

CONTENANT,

1°. L'HISTOIRE CHRONOLOGIQUE DE PYTHODORIS, Reine du Pont, de Polémon I. son mari; & de Polémon II. son fils.

OU

DISSERTATION SUR LES MEDAILLES DE PYTHODORIS, Reine du Pont & du Bosphore, dans laquelle on explique aussi celles de Polémon I. son mari, & de Polémon II. son fils, & les principaux points de leur Histoire, & de celle de sa fille, femme de Corys, Roi de Thrace.

2°. L'HISTOIRE CHRONOLOGIQUE DES ROIS du Bosphôre-Cimmérien,

OU

DISSERTATION SUR UNE MEDAILLE DU CABINET de M. l'Abbé de Rothelin, dans laquelle on explique & on fixe l'ère, & toute la Chronologie des Rois du Bosphôre-Cimmérien.





A PARIS, QUAY DES AUGUSTINS,

Chez ROLLLIN fils, à Saint Athanase, ET DE BURE l'aîné, à Saint Paul. — Du coté du Pont Saint Michel.

M. DCC. XXXVI.

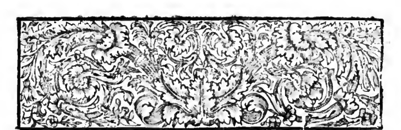
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, à nos amés & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maitres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : Salut, Notre bien-amé JACQUES ROLLIN fils, Libraire à Paris, Nous ayant fait supplier de lui accorder nos Lettres de Permission pour l'impression de l'*Histoire Chronologique de Pythodoris Reine du Pont, de Polémon I. son mary, & de Polemon II. son fils*, avec l'*Histoire Chronologique des Rois du Bosphore-Cimmérien*, qu'il souhaiteroit faire imprimer & donner au Public, offrant pour cet effet de les faire imprimer en bon papier & beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contre-scel des Presentes; Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes de faire imprimer lesdits Livres ci-dessus specifiés en un ou plusieurs volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume pendant le tems de trois années consécutives, à compter du jour de la date desdites presentes. Faisons défenses à tous Libraires-Imprimeurs & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance : A la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; Que l'impression de ces Livres sera faite dans notre Royaume & non ailleurs; & que l'Impetrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; & qu'avant que de les exposer en vente, les Manuscrits ou Imprimés qui auront servi de Copie à l'impression desdits Livres, seront remis dans le même état où les Approbations y auront été données, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sr Chauvelin; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sr Chauvelin; le tout à peine de nullité des Présentes : du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Exposant ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie desdites Presentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, foi soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel est Notre plaisir. Donné à Versailles le neuviéme jour du mois de Mars l'an de grace mil sept cent trente-six, & de notre Regne le vingt-uniéme. Par le Roi en son Conseil. SAINSON.

Registré sur le Registre IX. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N. 258. Fol. 235. conformément aux anciens Reglemens, confirmés par celui du 28 Fevrier 1723. A Paris le 17 Mars 1736.

G. MARTIN, Syndic.



HISTOIRE CHRONOLOGIQUE DE PYTHODORIS, REINE DU PONT, &c.

OU

DISSERTATION SUR LES MEDAILLES

De Pythodoris Reine du Pont, & du Bosphore.

Dans laquelle on explique aussi celles de Polemon I. son mary; & de Polemon II. son fils, & les principaux points de leur histoire & de celle de sa fille, femme de Cotys Roy de Thrace.

A M. DE SURBECK,

CAPITAINE-LIEUTENANT DE LA GE'NE'RALE DES GARDES SUISSES.

M.

I. 'AY vu sans doute la belle Médaille de Pythodoris: Outre que vous connoissez trop l'Illustre Abbé qui la possede, pour douter qu'il ait bien voulu m'accorder cette grace, vous arrivâtes chez lui, ce me semble, dans le temps qu'il me faisoit voir les excellentes Médailles qu'il avoit reçuës depuis peu de Rome, & dont celle-là faisoit partie.

Avec cette politesse également noble, aisée, naturelle, & qui fait oublier à ceux qui ont l'honneur de l'approcher, l'importunité qu'ils pourroient lui causer, il me fit l'honneur de me les expliquer toutes, de me faire remarquer savamment & avec beaucoup de goût, ce que châcune avoit de singulier. Pythodoris ne fut pas oubliée : J'admirai la beauté & la conservation de la Médaille. M. l'Abbé de Rhotelin me fit faire une attention particulière à l'inscription : Il me montra combien M. Seguin, & plus encore M. Vaillant se sont trompés ; & me fit tout le détail des observations que vous faites aussi dans votre lettre, à laquelle je vais tacher de répondre en vous exposant le plus nettement qu'il me sera possible, mon sentiment sur les difficultés que vous me faites l'honneur de me proposer.

II. Strabon est le seul Auteur ancien qui parle de Pythodoris, & il étoit d'autant mieux instruit des particularités de sa vie, qu'il étoit (1) d'Amasée, & d'une (2) famille considérable dans le Pont, & que Pythodoris vivoit & regnoit dans le temps même qu'il écrivoit.

C'est ce qui m'oblige, M. à fixer dabord l'année que Strabon a publié son Ouvrage. Car cette époque devient par là nécessaire à ce que j'ai à examiner dans la suite, ainsi que vous le faites sentir vous même dans votre lettre. Deux endroits dans cet Auteur nous font connoître ce temps, mais il n'en est qu'un qui nous le donne avec précision.

Il paroît au XII[e] Livre page 576. A. que quand Strabon écrivoit, Cyzique étoit encore libre & joüissoit de la faveur des Romains, & des privilèges qu'ils lui avoient accordés en considération de son attachement pour Rome, & de la vigoureuse défense qu'elle fit, lorsqu'elle fut assiégée par Mithridate ; défense qui donna le temps à Lucullus de venir à son secours & de faire lever le siége. Les Romains ont honoré Cyzique de leur protection, dit Strabon, elle est encore libre, & posséde une grande contrée, partie à titre d'ancien domaine, partie par concession des Romains. Or il est certain que sous le Consulat de M. Asinius Agrippa & de Cos. Cornelius Lentulus, c'est-

(1) *Strab. L. XII. p. 561.*
(2) *Ibid. p. 557.*
(3) *Strab. L. XII. p. 576. A.* Ῥωμαῖοι δ' ἐτίμησαν τὴν πόλιν, καί ἐστιν ἐλευθέρα μεχρὶ νῦν, καὶ χώραν ἔχει πολλὴν τὴν μὲν ἐκ παλαίου, τὴν δὲ τῶν Ῥωμαίων.

à-dire l'an IↃCCLXXIX. de la fondation de Rome, 25ᵉ de Jesûs-Christ, (1) les habitans de Cyzique ayant été publiquement accusés d'avoir négligé les cérémonies instituées à l'honneur d'Auguste, & d'avoir exercé des violences sur quelques citoyens Romains, Tibère leur ôta leurs priviléges & leur libèrté. Il est donc clair que Strabon écrivoit avant l'an 25ᵉ de J. C. 779ᵉ de Rome. Aussi est-ce tout ce que dit Casaubon, & dans ses notes p. 226. & dans son écrit sur Strabon & sur ses Livres.

Mais cela ne nous apprend point le temps auquel ce Geographe a cessé d'écrire. Car deux ans, quatre ans, dix ans même avant que les habitans de Cyzique se fussent attiré cette disgrace, Strabon pouvoit dire qu'ils avoient encore leur liberté.

Je demande donc quelque chose de plus précis: Strabon nous le fournit à la fin de son IVᵉ. Livre, ou en parlant des Noriques, il dit (2) que ces peuples autrefois si incommodes aux Romains par les courses continuelles qu'ils faisoient sur leurs tèrres, avoient enfin été reprimés en une seule campagne par Tibère & Drusus son frère, & qu'il y avoit deja trente-trois ans qu'ils étoient tranquilles, & qu'ils payoient le tribut qu'on leur avoit imposé.

La Campagne dont parle ici Strabon, est celle de l'an IↃCCXL. de la fondation de Rome, 15ᵉ avant J. C. : car c'est celle que Dion, L. IV. p. 535. & 536. place sous le Consulat de M. Livius Drusus Libo, & de L. Calpurnius Piso, qui tombe à cette année-là dans ma Chronologie & deux ans plûtard dans celle que suit Casaubon. La 33ᵉ année depuis cet événement, étoit l'an de Rome IↃCCLXXIII, 19ᵉ de J. C. Ce fut donc cette année là que Strabon publia ses Geographiques.

Peut-être me direz-vous, M., que c'étoit cette année-là que Strabon écrivoit son IVᵉ Livre, dans lequel il a marqué cette époque, mais qu'il ne s'ensuit pas qu'il finit son ouvrage la même

(1) Tacite Annal. Liv. C. 34. 35. *Cornelio Cosso, Asinio Agrippa Coss. . . . . . . Objecta publice Cyzicenis incuria cærimonarium D. Augusti, additis violentiæ criminibus adversum cives Romanos, & amisere libertatem, quam bello Mithridatis meruerant circumsessi, nec minus suâ constantiâ, quam præsidio Luculli pulso rege.*

(2) Πάντας δὲ ἔπαυσε τῶν ἀνέδην καταδρομῶν Τιβέριος καὶ ἀδελφὸς αὐτοῦ Δροῦσος θερίᾳ μιᾷ, ὥστε ἤδη τρίτον καὶ τριακοστὸν ἔτος ἐστὶν ἐξ οὗ καθ' ἡσυχίαν ὄντες ἀπευτάκτως τοὺς φόρους. *Strabon à l'endroit cité.*

année, qu'il pût fort bien employer 7 ou 8 ans encore aux treize livres qui suivent, & ne publier son ouvrage qu'en 779 de la fondation de Rome, ou plus tard.

Mais permettez-moi de vous faire remarquer, M., 1°. Que je ne dis pas que ce fut cette année-là que Strabon écrivit ses Livres de Géographie. Je conviens qu'il lui fallut plus d'un an pour un ouvrage aussi étendu que celui-là. Je crois qu'il en fit la plus grande partie dans ses voyages mêmes, qu'il revit ensuite & mit en ordre ce qu'il avoit ramassé, & qu'il le publia l'an 773 de Rome. 2°. Que l'endroit sur lequel on se pourroit fonder pour dire que Strabon ne finit son ouvrage que l'an 779 de la fondation de Rome, ne dit point cela. Il prouve même positivement le contraire; car c'est le prémier que j'ai rapporté où il parle de Cyzique; & cet endroit montre que l'ouvrage de Strabon étoit fini avant cette année-là, ainsi que je l'ay dabord établi. 3°. Communément un Auteur ne marque point le temps où il écrit differemment, selon les différentes années qu'il composa chaque partie de son ouvrage. Ce n'est pas du moins la coutume des Anciens. Ils appellent l'année qu'ils écrivent celle qu'ils ont fini leur ouvrage, ou qu'ils l'ont publié. C'est ainsi qu'Hérodote quand il détermine quelque époque par l'éloignement qu'elle a de son temps, c'est toûjours l'an 445 avant J.C. 310. de la fondation de Rome qu'il désigne. C'est l'année qu'il publia son Histoire. C'est ainsi que Ciceron en use; dans le même ouvrage il part toûjours de la même année. C'est ainsi que Patereulus, qui ne put certainement en une seule année compiler tant d'histoires Grecques, Latines, Assyriennes & autres; & ramasser tant d'époques & de faits: c'est ainsi, dis-je, que Paterculus date toujours du Consulat de Vinicius son ami, sous lequel il publia son Livre. Une autre méthode pourroit jetter de la confusion dans un ouvrage, & je ne puis croire que Strabon se soit écarté de celle-cy. Ainsi je mets en fait que ce fut l'année 773. de la fondation de Rome, 19e de J. C. qu'il publia sa Geographie & ce qu'on doit appeller l'année qu'il écrivoit. Venons à Pythodoris.

III. Cette Princesse étoit fille d'un homme extrémement riche, nommé (1) Pythodorus, & ami de Pompée. Il étoit ori-

(1) Καὶ ἀεὶ τίνες ἐξ αὐτῶν (Τραλλιανῶν) εἰσὶν οἱ πρωτεύοντες κατὰ τὴν ἐπαρχίαν, τὺς Ἀσιάρχας καλῦσιν, ὧν Πυθόδωρος τε ἦν ἀνὴρ Νισαεὺς τὸ ἐξ

tinaire de Nisée, Port de Mégare sur le *Sinus Saronicus*, qui forme l'Isthme de Corinthe du côté de l'Est. Il sortit de sa patrie pour aller s'établir à Tralles ville de Lydie, où il espéroit faire une fortune plus brillante. Il y fut Asiarque, & il acquit en effet de si grands biens qu'il égaloit les richesses des Rois, & que les siennes montoient à plus de deux mille talents, c'est-à-dire à plus de dix millions. César les confisqua, parce que Pythodorus avoit été attaché à Pompée; & plus encore apparemment pour profiter d'une si riche dépoüille; mais Pythodorus eut le secret de les racheter, & sa succession n'y pèrdit rien; car dit Strabon, *il en laissa tout autant à ses enfans.* Il paroit par cet endroit du Geographe, qu'il en eut plusieurs. Nous ne connoissons que sa fille Pythodoris.

Quoiqu'elle fut née dans une condition privée, elle avoit les vèrtus du Throne. C'étoit, dit (1) Strabon, une femme d'une prudence consommée, & bien capable d'être à la tête des affaires. Et certes elle eut besoin d'une sagesse peu commune pour se maintenir, comme elle fit, sur le Throne, pendant une vie assez longue au milieu des differens partis qui déchirèrent l'Empire de son temps, & malgré tous les troubles qui l'ébranlèrent, & qui causèrent tant de révolutions dans les états de l'Asie.

IV. Elle épousa en prémières nopces Polémon I. Roy du Pont, après la mort de Dynamis sa prémière femme. Ce Polémon étoit né particulier aussi-bien que Pythodoris. (2) Il étoit fils d'un fameux Orateur de Laodicée, qui s'appelloit Zénon. Antoine le fit Roy du Pont, & Auguste l'y confirma dans la suite. Quelque temps après (3) Antoine ajouta au Pont la pe-

ἀρχῆς ἐκεῖσε μεταβεβηκὼς διὰ τὴν ἐπιφανείαν, καὶ ἐν τῇ πρὸς Πομπήιον φιλίᾳ διατρέπων μετ' ὀλίγων, περιεβέβλητο δὲ καὶ ὐσίαν βασιλικὴν πλειόνων ἢ δισχιλίων ταλάντων, ἣν ὑπο Καίσαρος πραθεῖσαν διὰ τὴν πρὸς Πομπήιον φιλίαν, ἐξωνησάμεν☉ ὐχ ἧτlω τοῖς παισὶ κατέλιπε. Τύτυ δὲ ἐςὶ θυγάτηρ Πυθοδωρὶς ἡ νῦν βασιλεύυσα ἐν τῷ Πόντῳ. *Strab. L. XIV. p. 649. A.* Ἐςὶ δὲ θυγάτηρ Πυθοδώρυ τῦ Τραλλιανῦ. *Ib. L. XII. p. 155. D.*

(1) Γυνὴ σώφρων καὶ δυνατὴ προΐςασθαι τῶν πραγμάτων. *Strab. L. XII. p. 555. D.*

(2) *Strabon L. XII. pag. 578. parlant de Laodicée en Lydie.* Ἀλλὰ ἡ τῆς χώρας ἀρετὴ καὶ τῶν πολίτων τίνες εὐτυχήσαντες μεγάλην ἐποίησαν αὐτὴν, Γέρων μὲν πρότερον . . . . , Ζήνων δὲ ὁ Ῥήτωρ ὕςερον, καὶ ὁ ὑὸς αὐτῦ Πολέμων, ὃς καὶ βασιλείας ἠξιώθη διὰ τῆς ἀνδραγαθίας ὑπ' Ἀντωνίυ μὲν πρότερον, ὑπὸ Καίσαρος δὲ τῦ Σεβαςῦ μετὰ ταῦτα.

(3) Κἀκ τύτων ὁ μὲν Ἀντώνι☉ τῷ τε Πολεμῶνι τὴν μικροτέραν Ἀρμενίαν, ὥσπερ εἶπον, χαρισάμεν☉. *Dio. L. XLIX. pag. 418.*

tite Arménie. (1) Il fut fait ami & allié du peuple Romain, & Asandre Roy du Bosphore étant mort, Agrippa le fit marcher contre un certain Scribonius qui se donnoit pour petit-fils de Mithridate, & qui s'étoit emparé du Royaume d'Asandre & de sa femme Dynamis, à laquelle Asandre avoit laissé ses Etats en mourant. (2) Polémon marcha contre Scribonius, mais il trouva que les peuples s'en étoient défait. Polémon n'en fut pas plus avancé; les habitans du Bosphore craignant de l'avoir pour Roy, tournèrent contre lui. Ils furent battus, mais ce fut une de ces victoires qui ne décident de rien. Il fallut qu'Agrippa lui-même s'en mêlât; à peine eut-il paru devant Sinope, que les Bosphoriens mirent les armes bas, & de l'agrément d'Auguste, le Bosphore fut donné à Polémon, avec Dynamis femme du feu Roy, après la mort de laquelle, il épousa, comme je l'ai dit, Pythodoris.

Elle regna (3) quelque temps avec son mari. Ces paroles, qui sont de Strabon, semblent signifier que Polémon ne vécut pas long-temps après ce mariage. (4) Ils eurent cependant trois enfans, deux fils & une fille; ainsi ils furent au moins trois ans ensemble.

Polémon étant mort chez les Aspungitains ou les Aspurgitains, nation barbare près de Sindique (5) Pythodoris prit le gouvèrnement, & lui succéda.

(1) Καὶ τῷ αὐτῷ ἔτει τούτῳ ὅτε Πολέμων ἐν Πόντῳ βασιλεύων ἔς τε τοὺς φίλους, καὶ ἐς τοὺς συμμάχους τοῦ δήμου ἐνεγράφη. *Dio. L. LIII. pag. 513. D.*

(2) Σκριβώνιος γάρ τις τοῦτε Μιθριδάτου ἔγγονος εἶναι καὶ παρὰ τοῦ Αὐγούστου τὴν βασιλείαν, ἐπειδήπερ ὁ Ἄσανδρος ἐτεθνήκει, λέγων εἰληφέναι, τὴν γυναῖκα αὐτοῦ Δύναμίν τε καλουμένην, καὶ τὴν ἀρχὴν παρὰ τοῦ ἀνδρὸς ἐπιτετραμμένην, ἡ τοῦτε Φαρνάκου θυγάτηρ, καὶ τοῦ Μιθριδάτου ἔγγονος ἦν, ἠγάγετο, καὶ τὸν Βόσφορον διὰ χειρὸς ἐποίει. Πυθόμενος οὖν ταῦτα ὁ Ἀγρίππας τὸν Πολέμωνα ἐπ' αὐτὸν τὸν τοῦ Πόντου τοῦ πρὸς τῇ Καππαδοκίᾳ ὄντος βασιλεύοντα ἔπεμψε. Καὶ ὃς Σκριβώνιον μὲν οὐκ ἔτι περιόντα κατέλαβε. Μαθόντες γὰρ οἱ Βοσφόριοι τὴν ἐπιβουλὴν αὐτοῦ προκατέσχον αὐτόν. Ἀντιστάντων δὲ οἱ ἐκείνων, δέει τοῦ μὲν βασιλεύσεσθαι αὐτῷ δοθῆναι, ἐς χεῖρας σφίσιν ἦλθε, καὶ ἐνίκησε μὲν, οὐ μὴν καὶ παρεστήσατο σφᾶς, πρὶν τὸν Ἀγρίππαν ἐς Σινώπην ἐλθεῖν, ὡς καὶ ἐπ' αὐτοὺς στρατεύοντα. Οὕτω δὲ τότε ὅπλα κατέθεντο καὶ τῷ Πολέμωνι παρεδόθησαν. Ἥτε γυνὴ ἡ Δύναμις συνῴκησεν αὐτῷ τοῦ Αὐγούστου δηλονότι ταῦτα δικαιώσαντος. *Dio. L. LIIII. pag. 538.*

(3) Γυνὴ ἐγένετο Πολέμωνος, καὶ συνεβούλευσεν ἐκείνῳ χρόνον τινα. *Strab. L. XII. p. 556. A.*

(4) Δύοιν δ' ἐκ τοῦ Πολέμωνος ὄντων υἱῶν καὶ θυγατέρος. *Id. ib.*

(5) Εἶτα διεδέξατο τὴν ἀρχὴν τελευτήσαντος ἐν τοῖς Ἀσπουργιανοῖς καλουμένοις τῶν περὶ τὴν Σινδικὴν, βαρβάροις. *Id. ib.*

(1) De ses deux fils l'un vecut avec elle en personne privée, ensorte neantmoins qu'elle lui donna quelque part au gouvèrnement. Mais il ne regna véritablement qu'après la mort de sa mère, comme vous le vèrrez plus bas. L'autre venoit tout récemment d'être fait Roy de la Grande-Arménie, lorsque Strabon écrivoit.

V. Celui qui vivoit sous elle en particulier ne s'appelloit point Dyteutus, mais Polémon comme son père, & l'autre Zénon, comme son ayeul. Dyteutus n'étoit point fils de Polémon & de Pythodoris. (2) Son père étoit Adiatorix Grand-Prêtre Souverain, & non pas Roy. C'est luy qu'Auguste prit & mena en triomphe avec sa femme & ses enfans, & qu'il ordonna que l'on fit mourir ensuite avec son fils aîné. C'étoit Dyteutus; mais son cadet soutint qu'il étoit l'aîné & qu'il devoit mourir. La dispute fut longue entre les deux frères; mais enfin le père & la mère persuadèrent à Dyteutus de ceder à son frère, parce qu'étant l'aîné il seroit plus en état de soulager sa mère & son autre frère. Il se laissa toucher de cette raison, consentit de vivre & souffrit que son frère mourût pour lui. Auguste qui sçut cette avanture en fut touché & rendit à Dyteutus le rang & les biens de son père.

Rien de tout cela ne convient au fils de Pythodoris. Quand donc Strabon un peu après ce récit, écrit L. XII. p. 560. que (3) Pythodoris & Dyteutus possédent le reste des pays dont il parle, le sens n'est pas qu'ils les possédassent ensemble, & qu'ils regnassent conjointement sur les mêmes peuples: Cela signifie au contraire qu'ils partageoient ce reste de pays, que Pythodoris en avoit une partie & Dyteutus une autre.

VI. Pour Pythodoris (4) elle se remaria en secondes nopces à Archelaus Roy de Cappadoce son voisin. Nous ne voyons pas qu'elle ait eu d'enfans de ce second lict: nous savons seulement qu'à l'occasion de ce mariage, elle sortit du Pont son Royaume, & vint en Cappadoce où elle demeura avec Archelaus jusqu'à

(1) Τῶν δὲ Πυθοδωρίδος υἱῶν ὁ μὲν ἰδιώτης συνδιώκει τῇ μητρὶ τὴν ἀρχήν, ὁ δὲ νεωστὶ καθίσταται τῆς μεγάλης Ἀρμενίας βασιλεύς. *Id. ib.*

(2) *Strab. L. XII. p. 598. D.* Δύτευτος υἱὸς Ἀδιατόριγος ὃς δοκεῖ ταύτης τυγχάνειν τῆς τιμῆς παρὰ Καίσαρος τοῦ Σεβαστοῦ δι' ἀρετήν. Ὁ μὲν γὰρ Καῖσαρ θριαμβεύσας τὸν Ἀδιατόριγα, &c.

(3) Τὰ δὲ λοιπὰ ἔχει Πυθοδωρὶς καὶ ὁ Δύτευτος. *Strab. ib. p. 560. B.*

(4) Αὐτὴ δὲ συνῴκησεν Ἀρχελάῳ

la mort de ce Prince. *Maintenant*, continuë Strabon, *elle est veuve & possede les pays dont j'ay parlé & beaucoup d'autres plus beaux encore.* Ces pays sont ceux du Pont, ou elle retourna après la mort de ce second mary. La Cappadoce fut réduite en Province Romaine, comme vous le verrez plus bas.

VII. Sa fille (1) épousa Cotys Roy de Thrace. Elle en eut au moins trois fils; car Strabon pour désigner l'aîné, dit ὁ πρεσβύτατος αὐτῶν; s'ils n'avoient été que deux, il eut dit πρεσβύτερος; (2) Ce malheureux Prince ayant été mis aux fers, & tué ensuite par ordre de Rhescuporis son oncle, elle demeura veuve, & son fils aîné regna en Thrace sous la tutelle des Romains.

Car la Reine sa mère étant venuë à Rome solliciter la vengeance de la mort du Roy son mari, le Sénat condamna Rhescuporis, & le bannit de Thrace, & envoya Trebellienus Rufus Exprӕteur pour être Tuteur des enfans de Cotys, comme Lépide l'avoit été de ceux de Ptolémée Roi d'Egypte.

VIII. Pythodoris vivoit encore, comme il paroit par les endroits de Strabon que j'ai rapportés. Après sa mort (3) Polémon son fils, celui, qui comme je l'ai dit tantôt, vivoit particulier sous le regne de sa mère, obtint de Caligula le Royaume de Pont.

IX. Voilà, M., à quelques circonstances près, qui viendront dans

καὶ συνέμενεν ἐκείνῳ μεχρὶ τέλους. Strab. L. XII. p. 556. B.

(1) Ἡ μὲν (θυγάτηρ) ἐδόθη Κότυϊ τῷ Σαπαίῳ. Δολοφονηθέντος δὲ ἐχήρευσε παῖδας ἔχουσα ἐξ αὐτοῦ δυναστεύει δὲ ὁ πρεσβύτατος αὐτῶν. *Strab. L. XII. p. 556. A.*

(2) *Rhescuporis sanciendo, ut dictitabat, fœderi, convivium adjicit, tractâque in multam noctem lætitiâ per epulas ac vinolentiam incautum Cotyn, & postquam dolum intellexerat, sacra regni, ejusdem familiæ Deos & hospitales mensas obtestantem, catenis onerat, Thraciaque omni potitus scripsit ad Tiberium . . . . . . Rhescuporis inter metum & iram cunctatus maluit patrati quam incepti sceleris reus esse: occidi Cotyn jubet mortemque spontè sumptam ementitur.* Tacite Annal. L. II. C. 65. 66.

Accusatus in Senatu ab uxore Cotyis damnatus, ut procul regno teneretur. Thracia in Rhoemetalcen filium, quem paternis consiliis adversatum constabat, inque liberos Cotyis dividitur, iisque nondum adultis Trebellienus Rufus, Pratura functus datur, qui regnum interim tractaret, exemplo, quo Majores Marcum Lepidum Ptolemæi liberis tutorem in Ægytum miserant. Id. ib. c. 67.

(3) Πολέμωνι Πολέμωνος υἱεῖ πατρῴαν ἀρχὴν ψηφισαμένης δὴ τῆς βουλῆς. *Dio L. LIX. p. 649. A.*

dans la suite, si nous en avons besoin, toutes les particularités qui peuvent servir à l'explication des Médailles qui portent le nom de Pythodoris. Mais parce qu'il s'agit ici principalement d'une époque, il est nécessaire de chercher, autant que nous le pourrons, les années précises où ces faits, ou du moins les principaux de ces faits sont arrivés.

Rangeons-les donc par ordre chronologique; ramassons de suite non-seulement les époques, qui résultent des faits que je viens de rapporter & des autheurs que j'ai citez, mais encore toutes les autres qui peuvent nous être utiles, & remontons pour cela jusqu'au temps où les Romains se mêlèrent plus particulierement des affaires du Pont, & de lui donner des Rois. Je place la fondation ou la premiere année de Rome, à l'an 754. avant l'Ere Chretienne. Cela supposé

X. L'AN DE ROME IↃCLXXXIX.

AVANT J. C. *66*.

Pompée outre les Provinces qu'il avoit déja, fut déclaré par la Loy Manilia, Gouvèrneur de Bithynie & des Provinces confiées à Lucullus, & Général des Armées que ce Proconsul commandoit, & qui faisoient la guerre à Mithridate. Car cette Loi fut portée & appuyée dans l'Assemblée du peuple par Cicéron l'année qu'il étoit Préteur. Or Asconius Pédianus nous apprend dans son commentaire sur l'Oraison de Cicéron pour C. Cornelius, que Cicéron fut Préteur sous le Consulat de M. Æmilius Lepidus & de L. Volcatius Tullus, & ce Consulat est de l'an IↃCLXXXIX. de Rome, *66*. avant J. C.

On me dira peut-être que quelques lignes plus bas Asconius dit que Cicéron étoit Préteur l'année qu'il plaida la cause de C. Cornelius sous le Consulat de Cotta & de Torquatus, *Sequenti deinde anno L. Cotta, L. Torquato Coss. Hac oratio à Cicerone Pratore dicta est.*

Mais je répons 1°. Que le prémier endroit d'Asconius est trop clair & trop précis pour qu'on puisse y opposer le second. 2°. Que Paul Manuce dit qu'en ce second passage le mot *Pratore* avoit été ajouté mal-à-propos, & qu'il le falloit ôter. 3°. Que pour moi je croi qu'Asconius avoit écrit *à Cicerone Pratorio*, que quelque critique ignorant, ou quelque copiste qui n'enten-

doit pas le mot *Prætorio*, l'a changé en *Prætore*; mais qu'il faut rétablir *Prætorio*. 4°. Que nous avons tant d'autres raisons qui nous prouvent que Cicéron fut Préteur sous le Consulat de Volcatius & de Lepidus, qu'il est impossible d'en douter. Cicéron le fait assez comprendre lui-même dans son Oraison pour Cœlius, où il marque qu'il étoit Préteur l'année avant que Catilina fut accusé de concussions sous le Consulat de Torquatus & de Cotta qui suit immédiatement celui de Volcatius & de Lepidus, sous lequel par conséquent Cicéron fut Préteur.

Pompée, qui après avoir donné la chasse aux Pyrates, étoit alors en Cilicie, dès qu'il eut reçu les ordres du Sénat & du peuple, partit contre Mithridate, le défit entièrement, & le poursuivit jusqu'à la fin de cette année (1) puisqu'il étoit dans l'Ibérie & dans l'Albanie vèrs le solstice d'hivèr, & aux fêtes de Saturne qui étoient le 16[e] de Décembre.

XI. L'AN DE ROME IↃCXC,

AVANT J.C. 65.

(2) Pompée dispose de tous les Etats de Mithridate, & de ceux qu'il avoit conquis ou envahis l'année précédente.

XII. L'AN DE ROME IↃCCVIII,

AVANT J.C. 47.

L'expédition de Jules-Césår contre Pharnace Roy du Pont.

XIII. L'AN DE ROME IↃCXI,

AVANT J.C. 44.

Jules-Cæsar fut tué le jour des Ides de Mars, c'est-à-dire le

(1) *Plutarch. in Pompeio pag.* 637. *Edit. Paris.* 1624. Χειμῶνος δὲ τὴν στρατείαν ἐν τῇ χώρᾳ καταλαβόντος καὶ τῆς Χρονικῆς ἑορτῆς τοῖς Ῥωμαίοις καθηκούσης, &c.

(2) *Appian. de Bello Mithrid. p.* 251. *B.* Τῶν δὲ εἰλημμένων ἐθνῶν τὰ μὲν αὐτόνομα ἠφίει συμμαχίας οὕνεκα, τὰ δὲ ὑπὸ Ῥωμαίοις εὐθὺς ἐγίγνετο, τὰ δὲ εἰς βασιλεῖα διεδίδου, Τιγράνῃ μὲν Ἀρμενίαν, καὶ Φαρνάκῃ Βόσπορον, καὶ Ἀριοβαρζάνῃ Καππαδοκίαν, καὶ ὅσα προεῖπον ἕτερα, Ἀντιόχῳ δὲ τῷ Κομμαγηνῷ Σελευκίαν ἐπέτρεψε, καὶ ὅσα τῆς Μεσοποταμίας ἄλλα κατέδραμεν. Ἐποίει δὲ καὶ Τετράρχας Γαλλογραικῶν μὲν, οἳ νῦν εἰσὶ Γαλάται, Καππαδόκοις ὅμοροι Δηιόταρον καὶ Κόλχων Ἀρίσταρχον δυνάστην: Ἀπέφηνε δὲ καὶ τοῖς ἐν Κομμαγηνοῖς Θεᾶς Ἀρχέλαον ἱερέα, ὅπερ ἐστὶ δυναστεία βασιλική, καὶ τὸν Φαναγόρεα Μάστορα Ῥωμαίων φίλον. Πολλοῖς δὲ καὶ ἑτέροις χώραντε καὶ χρήματα ἔδωκε.

15e de ce mois. Auguste peu après fut fait Propréteur, (1) il prit le Consulat le Xe avant les Calendes d'Octobre de cette même année, c'est le 22e Septembre; & le prémier (2) Triumvirat commença cette même année le VIe jour avant les Calendes de Janvier, c'est-à-dire, le 27. de Décembre.

XIV. L'AN DE ROME IƆCCXIII.

AVANT J. C. 42.

Sous le Consulat de L. Munatius Plancus, & de M. Æmilius Lepidus II, la bataille de Philippes après laquelle (3) Antoine vient en Orient, términe plusieurs differens entre les Princes de ces quartiers-là, impôse des tributs, & établit des Rois & des Royaumes.

XV. L'AN DE ROME IƆCCXIX.

AVANT J. C. 36.

(4) Polémon étoit Roi du Pont, & fut fait prisonnier à la malheureuse expédition d'Antoine contre Phraates Roi des Parthes, & Artavasdes Roi des Médes. En effet cette expédition se fit sous le Consulat de L. Gellius Poplicola & de M. Cocceius Nerva, qui est le Consulat de l'an de Rome 719. Polémon paya sa rançon & fut renvoïé.

(1) *Consulatum iniit Cæsar pridie quam XX. annos impleret, X. Kalend. Octobres, cum Collega Q. Pedio.* Paterculus L. II. c. 65.

(2) Les Pièrres Colotiennes portent, *Fiunt Triumviri ad VI. Kalendas Januarias.*

(3) Ἐπιπαριὼν δὲ (Ἀντώνιος) Φρυγίαν τε καὶ Μυσίαν, καὶ Γαλάτας τοὺς ἐν Ἀσίᾳ καὶ Καππαδοκίαν τε καὶ Κιλικίαν, καὶ Συρίαν τὴν Κοίλην, καὶ Παλαιστίνην, καὶ τὴν Ἰτουραίαν, καὶ ὅσα ἄλλα γένη Σύρων, ἅπασιν ἐσφορὰς ἐπέβαλε βαρείας καὶ διῄτα πόλεσι καὶ βασιλεῦσιν ἐν μὲν Καππαδοκίᾳ Ἀριαράθῃ τε καὶ Σισίνῃ, ὧν τῷ Σισίνῃ συνέπραξεν ἐς τὴν βασιλείαν κάλλους οἱ φανείσης τῆς μητρὸς τοῦ Σισίνου καὶ γλαφυρᾶς· ἐν δὲ Συρίᾳ τοὺς κατὰ πόλιν ἐξῄρει τυράννους. *Appian. L. V. De Bello Civil. p. 673. B.*

(4) Τοῦτε Γελλίου καὶ τοῦ Νερύα ἀρχόντων ...... ὅτε Πάρθος καὶ Μῆδος ἐκεῖνον μὲν μάθην εἴων πονεῖσθαι.... Τῷ δὲ δὴ Στατιανῷ ἀπροσδοκήτῳ τε ἐν τῇ πορείᾳ καὶ κεκμηκότι προσπεσόντες πάντας πλὴν τοῦ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ τοῦ ἐν τῷ Πόντῳ ΒΑΣΙΛΕΥΟΝΤΟΣ καὶ τότε συστρατεύοντος αὐτῷ, ἐφόνευσαν. Τοῦτον δὲ μόνον καὶ ἐζώγρησαν καὶ ἀπέλυσαν χρήματα λαβόντες. *Dio. L. XLIX. p. 406. 407.*

XVI. L'AN DE ROME IƆCCXXI.

AVANT J.C. 34.

(1) Antoine donne le Roïaume de Cappadoce à Archélaus ſur la fin de l'année dèrnière, ce Prince commence à régner celle-ci.

XVII. L'AN DE ROME IƆCCXXII.

AVANT J.C. 33.

Antoine donne l'Arménie mineure à Polémon, Roi du Pont ; (2) car Dion nous apprend que ce fut l'année qui ſuivit celle où Antoine quitta le Conſulat le jour même qu'il l'eut pris, & ſubſtitua à ſa place L. Sempronius Atratinus. C'étoit le ſecond Conſulat d'Antoine, qui tombe l'an 721 de Rome, 34 avant J. C. Ainſi la donation de l'Arménie ſe fit l'an 722 de Rome, 33 ans avant J. C.

XVIII. L'AN DE ROME ƆCCXXIV.

AVANT J.C. 31.

La bataille d'Actium, &

XIX. L'AN DE ROME IƆCCXXV.

AVANT J.C. 30.

La priſe d'Aléxandrie & la mort d'Antoine, rendirent Auguſte maître de tout l'Orient, où Antoine avoit dominé juſqu'alors.

XX. L'AN DE ROME IƆCCXXIX.

AVANT J.C. 26.

Polémon eſt mis au nombre des amis & des alllicz du Peuple

(1) Καὶ εἵλοντο Αρταβαρζάνην· εἰς τριγενείαν δὲ προελθόντες τῦ γένυς ἐξέλιπε· Κατιςάθη δὲ Ἀρχέλαος ὐδὲν προσήκων αὐτοῖς Αντωνίυ καλαςήσαντος. *Strabo L. XII. pag.* 540. *D.*

Λούκιόςε Γέλλιος καὶ Κόκκιος Νερύας ὑπάτευσαν. *Dio. L. XLVIII. extremo p.* 391. *A.* Ἀρχελάωτε Καππαδοκίας (δυναςείαν ἔδωκε) ἐκβαλὼν τὸν Ἀριαράθην. *Id. L. XLIX. p.* 411. *A.*

(2) *Dio. L. XLIX. p.* 414. *E.* Ἀντώνιος δὲ ἐν τύτῳ τῆς μὲν ἀρχῆς αὐθήμερον ἐξέςη Λούκιον Σεμπρόνιον Ἀτρατῖνον ἀντικαλεςήσας.

P. 417. Τῷ δὲ ἑτέρῳ ἔτει . . . .
P. 418. κἀκ τύτυ ὁ μὲν Ἀντώνιος τῷ τε Πολεμῶνι τὴν μικροτέραν Ἀρμενίαν, ὥσπερ εἶπον, χαρισάμενος.

Romain : (1) Car Dion rapporte ce fait au Consulat VIII d'Auguste, & II de T. Statilius Taurus, qui fut l'an 729. de Rome, 26 avant J. C. & immédiatement avant le IXe Consulat d'Auguste, où il eut pour Collégue M. Junius Silanus, l'an 730 de Rome, 25 avant J. C.

XXI. L'AN DE ROME IↃCCXXXV.

AVANT J. C. 20.

Auguste fait un nouveau voïage en Orient, & en visite les Provinces. (2) En effet Joseph au I Livre de la guèrre des Juifs contre les Romains c. XV. §. 4. dit que ce fut dix ans aprés le prémier voïage qu'il y avoit fait, c'est-à-dire, après la prise d'Aléxandrie, qui fut l'an 725 de Rome, comme je l'ai placée ci-dessus.

XXII. L'AN DE ROME IↃCCXLI.

AVANT J. C. 14.

Sous le Consulat de M. Licinius Crassus, & de Cn. Cornelius Lentulus (3), Agrippa donne à Polémon, avec l'agrément d'Auguste, le Roïaume du Bosphore, & Dynamis, veuve du feu Roi Asandre, à laquèlle en mourant il avoit laissé ses Etats, n'ayant apparemment point d'enfans. Ce Consulat tombe cette année-ci. Dynamis devoit avoir pour lors environ 50 ans. Car l'an de Rome 706 après la mort de son pere Pharnace, elle épousa Asandre. Quand nous ne lui donnerions alors que 12 ans, 33 ans après à la mort d'Asandre, elle en auroit eu 45.

XXIII. L'AN DE ROME IↃCCXLIV.

AVANT J. C. 11.

Ce fut environ cette année-ci que Polémon Roi du Pont, de l'Arménie mineure & du Bosphore, épousa Pythodoris, fille de Pythodorus.

(1) Μετὰ δὲ δὴ τῦτο αὐτόσε (Αὔγυςος) τὸ ὄγδοον σὺν τῷ Ταύρῳ Στατιλίῳ ὑπάτευσε ..... καὶ τῷ αὐτῷ ἔτει τύτῳ ὅ τε Πολέμων ὁ ἐν τῷ Πόντῳ βασιλεύων ἐς τοὺς φίλυς καὶ ἐς τὺς συμμάχυς τῦ δήμυ ἐνεγράφη. *Dio. L. LIII. p.* 512. 513.

(2) Καθίςησι δὲ (Καῖσαρ Σέβαςος) αὐτὸν (Ἡρώδην) καὶ Συρίας ὅλης ἐπίτροπον ἔτει δεκάτῳ πάλιν ἐλθὼν εἰς τὴν ἐπαρχίαν. *Jos. loc. cit.*

(1) *Dio. L. LIV. p.* 537. *E.* Τῷ δὲ ἐπιγιγνομένῳ ἔτει Μάρκος μὲν Κράσσος καὶ Γαῖος Κορνήλιος ὑπάτευσαν ...... *P.* 538. *B.* Σκριβώνιος γάρ τις τῦτε Μιθριδάτυ ἔγγονος, *&c. comme cy-dessus, §. IV.*

. Nous ne ſavons pas préciſément le tems de ce mariage ; mais nous en pouvons juger à peu près par deux époques, qui nous ſont marquées dans l'Hiſtoire. La premiére eſt que Dynamis fut mariée à Polémon après la campagne de l'an 741 de Rome, 14 avant J. C. comme je viens de le dire §. XXI. La ſeconde eſt que Zénon l'un des fils de Pythodoris & de Polémon, fut choiſi Roi de la Grande Arménie en 772 de Rome, ainſi que je le dirai tantôt §. XXVII. On ne peut guère lui donner moins de 25 ans alors, comme je le montrerai encore au même endroit. Il étoit donc né vers l'an 748 de Rome. Ainſi du mariage de Polémon avec Dynamis à la naiſſance de ce fils du ſecond lit, il n'y a que 6 ou 7 ans, dans l'eſpace deſquels il faut que Dynamis ait épouſé Polémon, qu'elle ait été quelque tems avec lui, qu'elle ſoit morte ; que Polémon ait épouſé Pythodoris en ſecondes nôces, & qu'il en ait eu au moins ce fils, qui fut dans la ſuite Roi d'Arménie, & qui probablement ne fut pas l'aîné de ce ſecond lit.

Suppoſons donc que Dynamis ne vêcut que deux ans après ſon mariage avec Polémon, elle ſera morte l'an de Rome 743. Polémon aura pû épouſer Pythodoris en 744 ou environ.

XXIV. L'AN DE ROME IϽϽCCXLVII. AVANT J. C. 8.

Vers ce tems-ci nacquit Zénon fils de Polémon & de Pythodoris, qui fut dans la ſuite Roi de la grande Arménie. Voïez à l'an de Rome 744 & 772, §. XXII. & §. XXIII.

XXV. L'AN DE ROME IϽϽCCLXVIII. DE J. C. 14.

(1) Sous le Conſulat des deux Sextus, c'eſt-à-dire, de Sex-

(1) Vell. Paterc. l. II. c. 123. *Pompeio, Apuleioque Coſſ. ſeptuageſimo ſexto anno animam cæleſtem cælo reddidit.*

Sueton. in Aug. c. 100. *Obiit in cubiculo eodem quo pater Octavius, duobus Sextis Pompeio & Apuleio Coſſ.* XIV° *Kal. Sept. bora diei nonâ ſeptuageſimo & ſexto ætatis anno, diebus quinque & triginta minus.*

Dio. L. LVI. p. 590. Καὶ ὁ μὲν οὕτω τῇ ἐννεακαιδεκάτῃ τοῦ Αὐγούστου ἐν ᾗ ποτε πρῶτον ὑπάτευσε μετήλλαξε· ζήσας μὲν πέντε καὶ ἑβδομήκοντα ἔτη καὶ μῆνας δέκα καὶ ἡμέρας ἓξ καὶ εἴκοσι (τῇ γὰρ τρίτῃ καὶ εἰκοστῇ τοῦ Σεπτεμβρίου ἐγεγέννητο, μοναρχήσας δὲ ἀφ' οὗ πρὸς Ἀκτίῳ ἐνίκησε, τέσσαρα καὶ τεσσαράκοντα ἔτη δέκα τριῶν ἡμέρων δέοντα.

tus Pompeius Nepos, & de Sextus Apuleius Nepos, Auguste mourut le XIV avant les Calendes de Septembre, ou le 19e d'Août, comme le remarque Dion, L. LVI. p. 590. & Tibère prit les reines de l'Empire.

XXVI. L'AN DE ROME IↃCCLXXI. DE J. C. 17.

Pendant que Tibère étoit à Rhodes, (1) Archélaus Roi de Cappadoce ne lui rendit aucun devoir. Ce n'étoit point hauteur, c'étoit prudence & politique. Les plus intimes amis d'Auguste l'avoient averti que C. Cæsar étoit en faveur; qu'il n'étoit pas sûr de faire sa cour à un autre, il les crut. Tibere ressentit vivement cette conduite du Roi de Cappadoce; & quand dans la suite il fut parvenu à l'Empire, il fit écrire à Archélaus par Livie sa mère, que l'Empereur étoit fort irrité contre lui; mais qu'il pouvoit l'appaiser s'il venoit lui demander ses bonnes graces. Le Roi, soit qu'il n'apèrçût point l'artifice, ou que craignant que s'il laissoit apercevoir qu'il sentoit le danger du conseil qu'on lui donnoit, on ne lui fit violence, vint à Rome cette année-ci. A peine y fut-il arrivé qu'il fut accusé au Sénat, & mourut peu après dans la 50e année de son regne, soit qu'il se fut procuré la mort lui-même, ou que le chagrin joint à son âge, déja avancé, la lui eut causée.

La premiére année de son règne fut l'an de Rome 721. Il y avoit 50 ans qu'il règnoit, lorsque Tibère le fit venir à Rome. Ce fut donc l'an 771 de Rome. Il mourut sous le Consulat de C. Cœcilius & de L. Pomponius. C'est cette année là même 771 de Rome.

Après sa mort Pythodoris s'en retourna dans ses états, & la

(1) *C. Cælio (lege Cæcilio) & L. Pomponio Coss...... Rex Archelaus quinquagesimum annum Cappadocia potiebatur, invisus Tiberio, quod eum Rhodi agentem nullo officio coluisset: nec id Archelaus per superbiam omiserat, sed ab intimis Augusti monitus, quia florente C. Cæsare, missoque ad res Orientis, intuta Tiberii amicitia credebatur. Ut versa Cæsarum sobole, imperium adeptus est, elicit Archelaum matris literis, quæ non dissimulatis filii offensionibus, clementiam offerebat, si ad precandum veniret. Ille ignarus doli, vel si intelligere crederetur, vim metuens, in urbem properat: exceptusque immiti a principe, & mox accusatus in Senatu, non ob crimina quæ fingebantur, sed angore simul fessus senio, & quia regibus æqua nedum infima insolita sunt, finem vitæ sponte an fato implevit. Regnum in Provinciam redactum est.* Tacit. Annal. II. C. 42.

Cappadoce fut réduite en Province. Ceci se passa sous le Consulat de C. Cœcilius & de Lucius Pomponius qui est celui de cette année-ci.

XXVII. L'ANNE'E DE ROME IↃCCLXXII.

DE J. C. 18.

Fut celle du III[e] Consulat de Tibère, & du second de Germanicus, & ce fut sous ce Consulat que Zénon, l'un des fils de Polémon & de Pythodoris, fut choisi pour Roi par les peuples de la Grande Arménie, & que Germanicus lui mit la Couronne sur la tête. (1) Les raisons que Tacite apporte du choix des Arméniens, montrent que ce Prince n'étoit plus jeune, & l'on ne peut guère lui donner moins de 25 ans alors, comme je l'ai dit §. XXIII. On pourroit même lui en donner plus. Jugez-en, M., sur les paroles de Tacite. Les suffrages de la Nation, dit cet Historien, se réünirent en faveur de Zénon, fils de Polémon, Roi du Pont, parce que depuis sa jeunesse il s'étoit porté à imiter les mœurs & les manières des Arméniens, & que son inclination pour la chasse & pour la bonne chère, lui avoit également gagné le peuple & la noblesse.

Ajoutez à cela, MONSIEUR, que sa sœur, Reine de Thrace avoit à peu près le même âge, comme il paroît parce que j'en vais dire l'année suivante.

XXVIII. L'ANNE'E DE ROME IↃCCLXXIII.

DE J. C. 19.

Fut celle du Consulat de Silanus & de Norbanus pendant lequel Cotys Roi de Thrace, époux de la fille de Polémon & de Pythodoris Rois du Pont, fut tué par la perfidie de Rhescuporis son oncle, & de la manière que Tacite le décrit au second livre de ses Annales C. 64 & suivans. Sa veuve à laquelle il avoit laissé au moins trois enfans, ainsi que je l'ai montré ci-dessus

(1) Tacit. Annal. L. II. C. 53. *Sequens annus Tiberium tertio, Germanicum iterum Consules habuit . . . .*
(2) C. 56. *Regem illa tempestate non habebant (Armenii) amoto Vonone, sed favor nationis inclinabat in Zenonem Polemonis Regis Pontici filium, quod is prima ab infantia & cultum Armeniorum amulatus, venatu, epulis & quæ alia barbari celebrant, proceres, plebemque juxta devinxerat.*

dessus §. VII, vint à Rome demander justice de l'attentat commis en la pèrsonne du Roi son mari: *Elle accusa*, dit Tacite, *Rhescuporis en plein Sénat*: le pèrfide fut condamné, banni de toute la Thrace, & le fils aîné de Cotys fut mis sur son thrône; mais comme il étoit trop jeune encore, Trébellienus Rufus gouvèrna en son nom. §. VII.

XXIX. L'AN DE ROME IↃCCXCII. DE J.C. 38.

Vèrs ce tems-ci se doit placer la mort de Pythodoris. Ma raison est que sous le Consulat de M. Aquillius Julianus & de Publius Nonius Asprenas, qui tombe cette année-ci, (1) Caligula mit Polémon II. fils de Polémon I. & de Pythodoris, en possession du Royaume de son père. Il y avoit long-tems que Polèmon I. son père étoit mort, mais il ne lui succéda pas immédiatement; ce fut Pythodoris qui regna après lui. Polémon son fils vivoit sous elle en particulier. Puis donc que je le vois maintenant monter sur le thrône, il faut que sa mère soit morte vèrs ce tems-ci. Je sai qu'il se pourroit faire qu'elle se fût démis du Royaume pour le donner à son fils; mais l'incapacité de ce Prince pour le gouvèrnement, que nous sentirons encore mieux dans peu §. XXXV. me persuade qu'il monta sur le thrône par la mort de sa mère, plûtôt que par son abdication, & que cette sage Princesse n'aura point quitté le gouvèrnement pour le remettre entre les mains d'un homme si peu propre aux affaires & si peu fait pour règner.

Il vous semblera peut-être, M. que je lui donne une vie bien longue; mais en plaçant son mariage avec Polémon vèrs l'an 744 de la fondation de Rome, comme je l'ai fait, il n'y a de-là jusqu'ici que 48 ans; qu'elle eut 20 ans quand elle épousa ce Prince, elle sera morte âgée de 68 ans; est-il si rare que l'on arrive à cet âge? Elle pourroit même au tems de son mariage n'avoir eu que 15 ans, ou même moins; en ce cas elle n'auroit vêcu que 63 ans au plus.

Ne voyant donc rien d'extraordinaire dans la longueur de de cette vie, ne connoissant en ce tems-là point d'autre Polé-

(1) *Dio. L. LIX. p. 646. C.* Τῷ δὲ ἑξῆς ἔτει ὕπατοι Μάρκος Ἰυλιανὸς καὶ Πούπλιος Νώνιος...... *P. 649. A.* καὶ Πολεμῶνι τῷ τοῦ Πολεμῶνος υἱεῖ τὴν πατρῴαν ἀρχὴν, ψηφισαμένης δὴ τῆς βουλῆς, ἐχαρίσατο.

mon fils de Polémon, que Polémon fils aussi de Pythodoris; sachant d'ailleurs qu'il ne succéda point à son père, que ce fût sa mère qui regna; qu'il vecut en particulier à sa cour, & le voïant maintenant monter sur le thrône, je ne trouve rien de plus naturel & de plus simple, que de dire que sa mère mourut vêrs ce tems-ci; qu'à sa mort Polémon son fils demanda le Royaume de son père & l'obtint de l'Empereur & du Sénat; & cela me paroît passer si fort la simple vrai-semblance, que je n'en doute nullement.

XXX. Trois faits historiques, & trois Médailles entrent naturellement dans ce systême & le confirment. I[er] fait. (1) Claude en commençant son Empire, & avant son second Consulat, par-conséquent l'an de Rome IↃCCXCV. 41 de J. C. ôta à Polémon le Bosphore pour le donner à un certain Mithridate descendant du grand Mithridate; & pour dédomager Polémon, il le mit en possession de quelques parties de la Cilicie. C'est delà que Joseph en rapportant le troisiéme fait, donne à Polémon le titre de Roi de Cilicie.

II[e] fait. Deux ans après, l'an de Rome IↃCCXCVII, 43[e] de J. C. Polémon II. fut un des cinq Rois qui vinrent trouver Agrippa le Grand à Tibériade, & que Vibius Marsus Gouvèrneur de Syrie, qui prit ombrage de cette entrevûë de tant de tant de Rois voisins, vint troubler dans les plaisirs dont Agrippa les regaloit avec sa magnificence ordinaire, & qu'il renvoya châcun chez eux. Ce fut l'année 43 de J. C. Car ce fut celle qui précéda la mort d'Agrippa, & Agrippa mourut au commencement de l'an 44[e] de J. C. comme je le montrerai dans une dissertation sur les Médailles des deux Agrippa, que j'ai prête à paroître.

III[e] fait. (1) Environ l'an 60 de J. C. IↃCCCXIV. de Rome, Polémon se fit Juif pour épouser Bérénice sœur d'Agrippa II.

(1) *Dio L. LX. p. 664.* Τοῦ δὲ Γαΐου ὡς εἴπομεν ἀπαλλάξαντος .... *P. 670.* Ἄλλφ τε τινὶ Μιθριδάτῃ, τὸ γένος ἀπ' ἐκείνου τοῦ πάνυ ἔχοντι, τὸν Βόσφορον ἐχαρίσατο, καὶ τῷ Πολέμωνι χώραν τινὰ ἀντ' αὐτοῦ τῆς Κιλικίας ἀπέδωκε. .... *P. 671.* Ὑπάτευε δὲ ὁ Κλαύδιος μετὰ Γαΐου Λάργου.

(2) *Jos. Antiqq. L.* XIX. *C.* VIII. §. 1. Ἧκε γοῦν παρ' αὐτὸν Κομμαγένης μὲν βασιλεὺς Ἀντίοχος, Ἐμεσῶν δὲ Σαμψιγέραμος καὶ Κότυς, τῆς μικρᾶς Ἀρμενίας οὗτος ἐβασίλευσε, καὶ Πολέμων τὴν Πόντου κεκτημένος δυναστείαν Ἡρώδης, οὗτος ἀδελφὸς ἦν αὐτῷ, ἦρχε δὲ τῆς Χαλκίδος, &c.

dans l'espérance de profiter des grands biens dont la Princesse joüissoit. Bérénice avoit aussi ses vûës dans ce mariage. Il couroit des bruits affreux sur son compte & sur les libertés qu'elle prenoit avec Agrippa son frère. Pour étoufer ces bruits, & continuer plus librement ses débauches, elle voulut se donner un mari. Polémon étoit d'un caractère à lui paroître propre à ses desseins. Elle lui persuada de se faire circoncire & l'épousa. Mais il y avoit trop d'emportement dans sa passion pour rester long-tems avec lui. Aussi le quitta-t-elle bien-tôt au hazard de soutenir l'infâme réputation qu'elle s'étoit faite. J'ai dit que ce mariage se conclut environ l'an ɪↄcccxɪv de Rome, 60 de J. C. Car Hérodes Roi de Chalcide étoit mort l'an 48 de J. C. & Joseph assure que Bérénice resta long-tems veuve. Polémon quitta le Judaïsme avec sa femme.

XXXI. Des trois Médailles de ce Prince, l'une nous a été donnée par M. Patin dans son Suétone, p. 298. M. Vaillant a publié les deux autres dans son histoire des Rois du Pont, pag. 243 & 244. Elles montrent que Polémon II. ne suivit point l'Ere que sa mère avoit marquée sur ses Médailles, qu'il grava sur les siennes les années de son règne, ou, ce qui revient au même, celle de la concession que le Sénat & Caligula lui firent du Royaume de son père; & qu'il règna 24 ans au moins, & jusqu'à l'an 816 de Rome, 62 de J. C. comme on va le voir.

XXXII. L'AN DE ROME ɪↄcccɪx.

DE J. C. 55.

Polémon II. fit battre cette Médaille,

ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ. La tête de Polémon couronné d'un Diademe.

)(ΕΤΟΥΣ ΙΗ *Année* 18. La tête de Néron. *Vaillant Hist. Reg. Pont. p.* 243.

Cette année 18 ne peut être l'Ere du Pont marquée sur les Médailles de Pythodoris; car puisque sous Tibère l'on avoit dé-

(1) Βερνίκη δὲ μετὰ τὴν Ἡρώδου τελευτὴν, ὃς αὐτῆς ἀνὴρ καὶ θεῖος ἐγεγόνει, πολὺν χρόνον ἐπιχηρεύσασα, φήμης ἐπισχούσης ὅτι τ' ἀδελφῷ συνήει, πείθει Πολέμωνα, Κιλικίας δὲ ἦν οὗτος βασιλεὺς, περιτεμνόμενον ἄγεσθαι πρὸς γάμον αὐτήν. οὕτως γὰρ ᾤετο ἐλέγξειν ψευδεῖς τὰς διαβολάς. καὶ ὁ Πολέμων ἐπείσθη μάλιστα διὰ τὸν πλοῦτον αὐτῆς. οὐ μὴν ἐπὶ πολὺ συνέμεινεν ὁ γάμος, ἀλλὰ Βερνίκη δι' ἀκολασίαν, ὡς ἔφασαν, καταλείπει τὸν Πολέμωνα. ὁ δὲ ἅμα τοῦ γάμου καὶ τοῦ τοῖς ἔθεσι τῶν Ἰουδαίων ἐμμένειν ἀπήλλακτο.

ja la 60e année de cette Ere, comme on le vèrra ci-dessous, §. XLIX. Sous Néron on n'a pû être à la 18e seulement, & l'année 806 de Rome étoit la 96e de cette ère.

Ce n'est pas non plus l'année de Néron : il ne règna pas 18 ans, pas même quatorze entiers.

Ce ne peut donc être que l'année 18e du règne de Polémon II. qui ayant commencé l'an de Rome 792
Son année 18
Fut l'an de Rome 809

C'étoit la prémière année de Néron qui couroit depuis le 15e d'Octobre de l'année précédente. A son avénement à l'Empire Polémon pour gagner ses bonnes graces, fait graver sa tête sur les monnoïes de ses Etats. J'ai tant d'exemples de Rois d'Orient & d'Asie, qui dès qu'un nouvel Empereur a paru sur la scène lui font frapper des Médailles, que je ne puis douter que ce ne fut une coutume prèsque générale de faire ainsi leur cour à ces redoutables maitres dès qu'ils arrivoient à l'Empire pour les gagner, mériter par là leur protection, & les engager à leur conserver leurs Etats, qu'il arrivoit souvent qu'un nouvel Empereur donnoit à un autre pour se l'attacher à leurs dépens.

XXXIII. L'AN DE ROME IↃCCCXIV. DE J. C. 60.

ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ. La tête de Polémon ceinte d'un Diadême.

)(ΕΤΟΥΣ ΚΓ. Une tête d'Empereur couronnée de laurier.

M. Patin l'a prise pour la tête d'Auguste, parce qu'il attribue cette Médaille à Polémon I. père de celui dont je parle ici, & il croit que l'année 23 marquée du côté de cette tête est l'année de l'Empire de ce Prince ; mais c'est une èrreur manifeste, que les deux autres Médailles, c'est-à-dire, celle que j'ai rapportée la prémiére & celle qui va suivre, détruisent évidemment : car M. Vaillant nous assure que la tête de l'une qui étoit de son cabinet, & qu'il avoit sous les yeux, est constamment la tête de Néron : & l'inscription de l'autre qu'il avoit vûë chez M. Capelli à Venise, ne laisse aucun lieu de douter que l'Empereur dont la tête est gravée sur celle-ci, ne soit aussi Néron, & non point Auguste : car puisqu'à l'année 18 de l'ère marquée sur la prémière Médaille, Néron regnoit, & que la 24e marquée sur la troisiéme, il regnoit aussi, il faut bien nécessaire-

ment que ce fut lui qui regnât la 23e, & que par-conséquent la tête qui se voit sur la Médaille qui porte la 23e année, ne soit point Auguste, mais Néron.

XXXIV. L'AN DE ROME IↃCCCXV.

DE J. C. 61.

IMP. NÉRO CÆS. AVG. La tête de Néron couronnée d'un diadême à rayons.

)(BAC Π ΚΔ. C'est-à-dire, ΒΑΣιλέως Πολεμῶνος ἔτει ΚΔ. La tête de Polémon ceinte d'un diadême. Du Roi Polémon, l'année 24. *Vaill. hist. Reg. Ponti. p.* 244.

Polémon commença son regne l'an de Rome . . .	792
Son année	24
Fut donc l'an de Rome	815

Néron commença son Empire l'an de Rome 808 le 15e d'Octobre, & finit l'an 822. Ainsi ces trois années de Polémon tombent sous l'Empereur Néron la 1e, la 6e & la 7e année de son Empire.

XXXV. Polémon II. regna donc au moins 24 ans; mais il ne mourut pas sur le thrône. (1) Il en descendit & remit son Royaume à Néron, qui le réduisit en Province, comme avoit fait Pompée. Ce dernier trait & tous ceux de la vie de ce Prince qui nous sont connus, me confirment dans l'idée que j'ai de l'éloignement qu'il avoit des affaires, & de son peu de capacité pour le gouvèrnement. Polémon son père ne l'y jugea pas propre. Il laissa le Royaume à Pythodoris préférablement à lui. Pythodoris sa mère en jugea de même. Elle prit le gouvèrnement & s'y maintint jusqu'à la fin; & quoique remariée à un autre Roi, & obligée de quitter ses Etats & de passer en ceux de son nouveau mari, elle n'abandonna point à son fils le gouvèrnement des siens, elle les administra de loin, & les retint toûjours. Polémon vequit plus de 20 ans peut-être en particulier sous sa mère, sans ambition & sans impatience. Il quitte enfin le

(1) Suétone vie de Néron, C. XVIII. *Ponti modo regnum, concedente Polemone, item Alpium defuncto Cottio, in provinciæ formam redegit.*

Vopiscus dans la vie d'Aurélien. *Nero sub quo Pontus Polemoniacus, at Alpes Cottiæ Romano nomini tributæ.*

Eutrope L. VII. *Duæ tamen provinciæ sub eo factæ, Polemoniacus concedente Rege Polemone, & Alpes Cottiæ Cotto rege defuncto.*

Royaume & le rend aux Romains de qui son père l'avoit reçu. Tout cela prouve bien ce que j'ai dit de ce Prince.

Les trois Historiens qui parlent de cette abdication de Polémon, Suétone, Vopiscus & Aurelius-Victor, ne disent rien qui puisse nous en faire conjecturer le temps. Ils nous apprennent seulement qu'elle se fit sous l'Empire de Néron. Néron mourut l'an 822 de Rome. La dernière Médaille que je viens de décrire, de l'an 24 de Polémon, montre qu'il étoit encore sur le Thrône l'an 815 de Rome. Ainsi son abdication se fit entre 815 & 822 de Rome, ou 61 & 68 de J. C. C'est tout ce que nous en pouvons dire; & cette Monarchie établie ou venduë par Antoine sur la fin de l'an 713 de Rome, ne dura que 102 ou 109 ans au plus sous trois Rois Polémon I. Pythodoris sa seconde femme & Polémon II. leur fils qui fondèrent deux ères, l'une de 78 ans depuis 713 de Rome jusqu'en 792 que mourut Pythodoris, & l'autre de 24 ans au moins ou de 30 ans au plus depuis 792 jusqu'à 815 ou 822 de la fondation de Rome.

Voila, M. par ordre chronologique tout ce qui peut avoir rapport à Pythodoris, à sa famille & à ses états.

XXXVI. A la vérité, M. Seguin & M. Vaillant adjoutent à tout ceci un point d'où pourroit dépendre l'explication de nos Médailles; c'est que la fille de Polémon & de Pythodoris, & femme de Cotys Roi de Thrace, s'appelloit aussi Pythodoris, comme sa mère; d'où suit nécessairement la question que vous proposez, savoir à laquelle des deux il faut attribuer les Médailles que nous examinons, à la mère Reine du Pont, ou à la fille Reine de Thrace.

XXXVII. Pour moi, M., je m'inscrits en faux contre ce fait, & je déclare que je ne connois qu'une seule Pythodoris: Je chèrche la seconde dans toute l'Antiquité, nulle part je ne la trouve. Ce n'est pas que je nie que Polémon & Pythodoris n'ayent eu une fille, je l'ai dit cent fois ci-dessus; ce que je soutiens, c'est que nous ne trouvons nulle part que cette Princesse se soit appellée Pythodoris, comme sa mère. Appien, Dion, Strabon, Tacite qui en parlent souvent, ne la nomment jamais, & nous ignorons parfaitement quel étoit son nom. Pourquoi donc l'appeller Pythodoris? pourquoi lui donner les Médailles qui portent ce nom?

C'est, dira-t-on, que la Médaille qui est chez le Roi, a pour inscription ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΠΤΘΟ...... ΤΟΣ Ξ, c'est-à-dire, ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΠΤΘΟΔΩΡΙΣ ΚΟΤΤΟΣ, *La Reine Pythodoris, femme de Cotys*. Or la fille de Polémon & de Pythodoris Rois du Pont, est justement l'épouse de Cotys Roi de Thrace; la fille de Polémon & de Pythodoris Rois du Pont, s'appelloit donc aussi Pythodoris comme sa mère. Voila tout le fondement de l'opinion de M. Seguin, suivie aveuglément par M. Vaillant.

Mais fondement le plus ruineux qui fut jamais; car en prémier lieu la Médaille du Cabinet du Roi est fruste; tout ce qui ètoit entre ΠΤΘΩ & ΤΟΣ est effacé. En second lieu, M. Seguin lui-même mieux instruit ou moins hardi & plus circonspect que M. Vaillant, n'assure point qu'il faille lire ΠΤΘΟΔΩΡΙΣ il dit que ce pourroit être ΠΤΘΩ ou ΠΤΘΟΝΙΚΗ. Il est vrai qu'il s'en tient à ΠΤΘΩΔΩΡΙΣ, mais par une raison évidemment fausse, (1) c'est qu'il trouve, dit-il, deux Pythodoris dans Strabon, l'une femme de Polémon Roi du Pont, & mère de la seconde, l'autre épouse de Cotys Roi de Thrace & fille de la première: Mais ni Strabon, ni aucun autre Ancien ne nous a conservé le nom de celle-ci; & ce qu'il y a d'admirable, c'est que M. Seguin après avoir dit, qu'il trouvoit deux Pythodoris dans Strabon, convient ensuite qu'on ne trouve nulle part le nom de la seconde; mais qu'on peut suppôser qu'elle s'appelloit comme sa mère. En troisiéme lieu, n'y a-t-il que le nom ΚΟΤΤΟΣ qui se tèrmine en ΤΟΣ? Cependant il faut l'avoüer, s'il y avoit ΤΟΣ sur la Médaille, la conjecture de M. Seguin & la restitution qu'il fait de ΚΟΤΤΟΣ seroit très-recevable. Mais en quatriéme lieu, vous le savez, M. mieux que moi, & M. l'Abbé de Rhotelin l'a vérifié en comparant sa Médaille avec celle du Cabinet du Roi, il n'y a point ΤΟΣ, mais ΟΤΣ. Le défaut de la Médaille en cet endroit, & peut-être leur prévention, a fait que MM. Seguin & Vaillant n'en ont pas bien reconnu les lettres demi-effacées, ou qu'ils les ont transposées. Car enfin en cinquiême lieu, dans le Cabinet de M. l'Abbé de Rhotelin la plus belle

(1) Seg. Select. Num. p. 45.46. *Sed* ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΠΤΘΟΔΩΡΙΣ *mihi supra reliquas arridet, duas quippe sub ævum Tiberii ejusce nominis reginas nactus sum apud Strabonem; primam Polemonis Ponti Regis uxorem* . . . . *hæc præter Zenonem Armeniæ Regem datum a Germanico Cæsare, & juniorem Polemonem, filiam etiam, ex Polemone conjuge suscepit*, CUJUS SANÈ NOMEN RETICETUR, *sed matri fuisse cognominem suspicari licet*.

ſuite d'argent qui ſoit au reſte du monde, ſans en excepter celles des Têtes couronnées, la Médaille de Pythodoris, qui eſt d'une conſèrvation parfaite, met dans la plus grande évidence l'èrreur de cès deux Antiquaires, ſi habiles d'ailleurs. On y voit très-diſtinctement & ſans qu'il puiſſe y avoir le moindre doute ΠΥΘΟΔΩΡΙΣ ΕΤΟΥΣ Ζ. Je n'ai rien à adjouter à ce que vous remarquez ſi judicieuſement ſur cela, dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Il n'y a donc nulle raiſon de dire que ces Médailles ont été frappées pour la femme de Cotys Roi de Thrace, ni conſéquemment que cette femme de Cotys ſe nommât Pythodoris comme ſa mère. Je croi même qu'il eſt plus que probable qu'elle ne ſe nommoit point Pythodoris; car en ſixiéme lieu, il ſemble que ce n'étoit guéres la coutume de ces pays-là, que les filles priſſent le nom de leur mère. Certainement Pythodoris Reine du Pont, n'avoit point pris ſon nom de ſa mère; mais de Pythodorus ſon père. En ſeptiéme lieu, Strabon dans la manière dont il oppôſe ces deux Princeſſes & dont il les diſtingue l'une de l'autre, me fournit encore une preuve de ce que je ſoutiens ici contre M. Vaillant & M. Seguin; car voici comment il s'exprime. (1) Pythodoris eut de Polémon deux fils & une fille. La fille fut mariée à Cotys le Sapéen. Après ſa mort elle demeura veuve; ayant des enfans de lui; & ce fut l'aîné qui règna. Pour les fils de Pythodoris, l'un vécut ſous elle en particulier, &c. Si ces deux Reines s'appelloient toutes deux Pythodoris, il ne falloit pas diſtinguer l'une de l'autre, en l'appellant ſimplement Pythodoris, il falloit ajoûter quelque choſe qui la diſtinguaſt de l'autre Pythodoris, & qui fit connôitre que ce n'étoit plus de la fille qu'il parloit, & qu'il paſſoit à la mère. Il falloit dire, par exemple, pour les fils de Pythodoris la mère, ou bien: Pour les fils de Pythodoris, Reine du Pont, &c. Autrement il y eût eu de l'embarras, & l'on eût pû croire qu'il parloit encore de Pythodoris la fille & de ſes fils, & qu'après avoir inſtruit ſon lecteur du ſort de l'aîné, il va lui aprendre quel

(1) Δυοῖν δ' ἐκ τοῦ Πολέμωνος ὄντων υἱῶν καὶ θυγατέρας ἡ μὲν ἐδόθη Κότυϊ τῷ Σαπαίῳ; δολοφονηθέντος δὲ ἐχήρευσε παῖδας ἔχουσα ἐξ αὐτοῦ. δυναστεύει δὲ ὁ πρεσβύτατος αὐτῶν. ΤΩΝ ΔΕ ΤΗΣ ΠΥΘΟΔΩΡΙΔΟΣ ΥΙΩΝ ὁ μὲν ἰδιώτης συνδιῴκει τῇ μητρὶ τὴν ἀρχὴν, ὁ δὲ νεωστὶ καθέσταται τῆς μεγάλης Ἀρμενίας Βασιλεύς. *Strabo L. XII. pag. 576. A.*

fut

fut celui des cadets. En huitiéme lieu, pour donner à la Reine de Thrace femme de Cotys le nom de Pythodoris, il faut suppôser que les Médailles qui portent ce nom ont été frappées pour elle ; & pour supposer qu'elles ont été frappées pour elle, il faut supposer non-seulement qu'il y a sur ces Médailles ΚΟΤΤΟΣ, ce qui n'est point, mais encore qu'elles ont été frappées après la mort de Cotys. Car pendant que Cotys vivoit on pouvoit bien mettre la tête de la Reine son épouse sur les Médailles avec lui, ainsi que bien d'autres Princesses ; mais ici ce ne sont point des Médailles de Cotys, ce sont des Médailles frappées pour l'Empereur & avec sa tête. Or pendant que Cotys vivoit, ce n'étoit point à la Reine son épouse à frapper des Médailles pour l'Empereur, ni à se joindre seule avec l'Empereur sur ces Médailles. Elle n'auroit pû le faire que pendant son veuvage, suppôsé qu'alors elle eût regné. Mais après la mort de Cotys son mari elle ne regna point. Avant la mort de ce Prince Rhescuporis son oncle, qui l'avoit mis dans les fers (1) s'empara de ses Etats. Après même que le Sénat eut condamné ce traître, ce ne fut point à la veuve de Cotys que le Royaume fut donné, c'est (2) à son fils aîné ; & quoiqu'il fut extremément jeune, elle n'eut pas même la régence, ou la tutelle. Le Sénat la donna à Trebellienus Rufus, comme je l'ai dit ci-dessus §. VII. Quand donc même elle s'appelleroit Pythodoris, ce ne seroit pas pour elle qu'on auroit frappé ces Médailles, puisqu'on n'a pû le faire ni pendant que son mari vivoit, ni aprés sa mort. Enfin en neuviéme & dernier lieu, les revers de ces Médailles ne conviennent point à la Reine de Thrace, & conviennent très-bien, ou plûtôt, conviennent uniquement à la Reine du Pont, comme je me flate que vous l'avoüerez, M., quand vous aurez lû ce que j'aurai l'honeur de vous dire sur cela ; mais ne prévenons rien & concluons seulement qu'il n'y a point deux Pythodoris, & que quand il y en auroit deux, ce seroit à la mère, & non à la fille qu'il faudroit attribuer nos Médailles.

XXXVIII. Par tout ceci, M., la prémière question se trouve décidée, ou plûtôt ce n'est plus une question à faire, il ne peut plus être douteux à quelle Pythodoris il faut donner les Médailles inscriptes de ce nom.

(1) Tacite ci-dessus § VII.
(2) Strabon L. XII. p. 556. A. cité tout-à-l'heure.

Je n'ai donc plus que trois choses à examiner. 1°. Quel est le Prince dont la tête se voit sur les Médailles de Pythodoris. 2°. Quelle est l'ère dont l'époque Ξ se lit au revers. 3°. Ce que signifie la Balance & le Capricorne qui sont les types de ces mêmes revers ; ou plûtôt je n'ai plus à répondre qu'à deux questions : Quelle est l'ère de ces deux Médailles, & que signifient les types des revêrs. Car de la fixation de l'ère suivra nécessairement la résolution de l'autre point ; savoir quel est l'Empereur dont la tête est gravée sur ces Médailles.

XXXIX. L'époque marquée sur les Médailles que nous examinons, est la même sur l'une & sur l'autre Ξ. 60. Ces deux Médailles ont donc été frappées la même année, & marquent une ère qui commence la 60e année avant celle qui les vit éclore.

XL. L'ère dont la 60e année est marquée sur ces Médailles, ne peut avoir rapport qu'à l'Empereur dont la tête se trouve d'un côté, ou à Pythodoris dont le nom se lit de l'autre. Si c'est l'Empereur que cette ère concerne, ce ne peut être que les années de son Empire. Si c'est Pythodoris qu'elle regarde ce peut être ou à raison de sa famille, ou à raison de sa personne en particulier, ou à raison de ses Etats en général.

XLI. Vous êtes persuadé, M., que l'on ne doit point chercher à accorder cette année avec celles d'Auguste. J'en suis persuadé comme vous & j'ajoûte que beaucoup moins doit-on l'accorder avec celles de Tibère. Vous en apportez une raison très-plausible. C'est que l'époque suit immédiatement le nom de Pythodoris, & n'est point du côté de la tête de l'Empereur. Cependant comme en fait de Médailles, il est dangereux de faire des régles générales, & que d'ailleurs dans les Dissertations que je prépare vous verrez des Médailles frappées en Orient, dans ces temps-là mêmes, où l'époque regarde l'Empereur, & n'est pourtant point du côté de la tête de l'Empereur, mais au revers où est le nom du Prince qui les a fait frapper pour l'Empereur ; qu'ici même au-contraire vous venez d'en voir §§. XXXI, XXXII, XXXIII, trois de Polémon II, où l'année qui est du côté de la tête de l'Empereur, n'est point ; & ne peut être une année de son Empire, mais celle du Regne de Polémon, je ne voudrois point appuyer sur cette preuve.

Mais Auguste ne gouverna que 56 ans & quelques mois au plus, en prenant même son commencement dès la mort de Jules;

& pour Tibère, il ne tint pas l'Empire 23 ans entiers; une année 60e ne peut donc être l'année de l'Empire ni de l'un ni de l'autre.

XLII. Ce doit donc être un ère de Pythodoris; mais ce ne peut être à raison de sa famille. C'étoit une famille privée, & son père tout puissamment riche qu'il étoit, n'étoit qu'un particulier qui ne peut fonder une ère ni pat lui-même, ni par sa maison.

Ainsi cette époque se trouve réduite à Pythodoris ou à ses Etats: Si c'est à Pythodoris personnellement qu'elle appartient, c'est l'année de son Regne dans le Pont, ou dans la Cappadoce, ou absolument la 60e année depuis qu'elle étoit montée sur le trône, ce qui revient au même qu'à son regne dans le Pont.

Mais à le prendre même ainsi en général, elle n'eut jamais 60 ans de regne, & l'on ne peut le pousser qu'à 48 au plus, comme je l'ai montrée ci-dessus §. XXIX.

XLIII. Reste donc que ce soit l'ère de l'un ou de l'autre de ses Etats, le Pont ou la Cappadoce; le Pont dont elle fut Reine par son mariage avec Polémon, la Cappadoce dont elle la devint par ses secondes nôces avec Archélaus.

XLIV. Il me paroît bien clair que ce ne peut être une ère de Cappadoce, Car quelle que fut l'ère de ce Royaume, ces Médailles ne pourroient avoir été frappées du vivant d'Archélaus. Tandis qu'il vécut c'étoit à lui, & non point à sa femme à frapper des Médailles à l'honneur de l'Empereur, & il eut été de trés-mauvaise grace que la Reine l'eut fait, & qu'elle se fut jointe à l'Empereur sur les monnoyes, sans que le Roy y parût, ou y eût la moindre part.

Ce devroit donc être après la mort d'Archélaus que ces Médailles auroient été frappées; mais après la mort d'Archélaus Pythodoris ne fut plus Reine de Cappadoce; elle n'y resta point, elle retourna dans ses Etats du Pont, ci-dessus §. V. Bien plus, à la mort d'Archélaus Tibère réduisit la Cappadoce en Province Romaine.

Enfin les revêrs ne conviennent point à la Cappadoce. Ces Médailles n'ont donc point été frappées pour Pythodoris Reine de Cappadoce, & l'ère qui s'y voit gravée, n'est point une ère du Royaume de Cappadoce.

XLV. C'est donc une ère du Royaume du Pont: & en effet les types des deux revêrs, montrent qu'elles furent fabriquées

dans le Pont, comme j'espère le faire sentir tantôt en les expliquant.

XLVI. Ainsi, M., en écartant tout ce qui ne peut avoir lieu dans le cas où nous sommes, nous nous trouvons bornez au Royaume du Pont, & renfermez entre l'année de Rome 690, époque des premiers changemens que les Romains firent dans le Pont, & la 60e année avant la mort de Pythodoris, c'est-à-dire l'année 732 de la fondation de Rome. C'est dans cet espace de 40 ans environ, qu'a dû commencer l'ère de ces deux Médailles. Son commencement nous donnera l'année qu'elles ont été frappées. Pour trouver ce commencement, venons au détail & à l'examen de toutes les époques que j'ai ramassées ci-dessus. Ce détail jettera une nouvelle évidence sur ce que j'ai dit jusqu'ici, & nous conduira à l'origine de l'ère que nous cherchons.

XLVII. La prémière époque que je trouve qui ait rapport au Pont, sont les victoires de Pompée sur Mithridate, & la défaite entière de ce Prince, après laquelle le vainqueur disposa de ses Etats l'an 690 de la fondation de Rome, 65 avant J. C.

Cette époque n'a aucun rapport à Polémon ni à Pythodoris, & ne peut guéres avoir donné commencement à une ère marquée sur leurs Médailles. Les Royaumes que distribua Pompée, furent l'Arménie qu'il donna à Tigranes, le Bosphore à Pharnace, la Cappadoce à Ariobarzanès; il joignit Seleucie & une partie de la Mésopotamie à la Commagène en faveur d'Antiochus qui en étoit Roi. Il établit des Toparques dans la Galatie, voisine de la Cappadoce, & Déjotarus en fut un. Il donna un petit Etat dans la Paphlagonie à Attalus, & un autre à Aristarque dans la Colchide. Tous les autres Etats qui avoient appartenu à Mithridate, ou qu'il avoit usurpés, Pompée, ou leur rendit leur liberté en reconnoissance des secours qu'ils lui avoient prêtés, ou il les réduisit en Provinces Romaines (1). Le Pont fut

(1) *Appian. De Bell. Civil. p.* 251. *B. C.* Τῶν δὲ εἰλημμένων ἐθνῶν τὰ μὲν αὐτόνομα ἠφίει, συμμαχίας ὅυνεκα τὰ δὲ ὑπὸ Ῥωμαίοις εὐθὺς ἐγίγνετο. τὰ δὲ εἰς βασίλεια διεδίδυ, Τιγράνῃ μὲν Ἀρμενίαν, καὶ Φαρνάκῃ Βόσπορον, καὶ Αριοβαρζάνῃ Καππαδοκίαν, καὶ ὅσα προεῖπον ἕτερα. Ἀντιόχῳ δὲ τῷ Κομμαγήνῳ Σελευκίαν ἐπέτρεψε καὶ ὅσα τῆς Μεσοποταμίας ἄλλα κατέδραμεν. Ἐποίει δὲ καὶ τετράρχας Γαλλογραίκων μὲν οἱ νῦν εἰσὶ Γαλάται Καππαδόκαις ὅμορον Δηιόταρον καὶ ἑτέρους καὶ Κόλχων Ἀρίσταρχον δυνάστην.

du nombre de ces derniers. Il étoit encore Province Romaine, lorſque Pharnace l'envahit, & que Céſar le reprit ſur lui. Or les Rois du Pont ne dûrent point prendre pour ère, celle du Pont réduite en Province; mais celle du Pont érigé en Royaume. Il n'y auroit que les villes & les peuples, qui marqueroient l'ère du Pont réduit en Province, & dans les tems ſeulement qu'il a été province.

D'ailleurs ces Médailles dûrent être frappées après la mort de Polémon I, comme je l'ai montré plus d'une fois ci-deſſus. Si la prémiére année de l'ère qn'on y voit, fut l'année 690 de Rome, 65 avant J. C. la 60e fut 749 de Rome, 6e avant J. C. eſt-il bien ſûr que dès lors Polémon I fut mort?

XLVIII. L'an de Rome 708, avant J. C. 47. Jules-Céſar reprit le Pont que Pharnacé avoit enlevé aux Romains. Si l'ère de Pythodoris commence là, l'an 768 de Rome, 14e de J. C. fut la 60e année de cette ère, & conſéquemment celle où nos Médailles furent frappées.

J'aurois toute l'inclination poſſible à prendre ce parti. J'y trouve la déciſion d'un point qui vous paroît embaraſſant, c'eſt que ſur la Médaille de M. l'Abbé de Rhotelin, il ſemble que la tête ſoit d'Auguſte, & ſur celle du Cabinet du Roi, il paroît que c'eſt Tibére. Or ſi ces Médailles avoient été faites l'an 768 de Rome, 14 de J. C. comme c'eſt l'année que mourut Auguſte je dirois que la prémière de ces Médailles a été frappée avant la mort d'Auguſte, & la ſeconde après ſa mort, & dans les prémiers mois de l'Empire de Tibère.

Mais quel changement arriva-t-il au Pont l'an 708 qui pût fonder une ère? Céſar le reprit & le laiſſa province, tel qu'il avoit été depuis Pompée. Il ne put alors commencer une ère, comme Province Romaine; il ne commençoit point de l'être. Ce ſeroit à Pompée qu'on auroit remonté pour une pareille ère. Les peuples ne marquoient ces ères Romaines que pour s'en faire honneur & un mérite auprès des Romains: dans cette vûë il étoit bien plus avantageux aux peuples de faire ſouvenir qu'ils étoient attachez aux Romains depuis long-tems, que de marquer qu'ils l'étoient ſeulement depuis peu; car plus ils étoient anciens ſujets, ou anciens alliez, plus ils méritoient la conſidération, la protection, la faveur de leurs maîtres; ils auroient donc bien plûtôt chèrché à augmenter ces ères, que de les diminuer.

Et pour le redire encore une fois, que fait à Pythodoris l'ère du Pont entant que Province Romaine?

De plus, l'année 60e de l'ère commenceroit à l'equinoxe d'Automne, c'est-à-dire, vèrs le 20 de Septembre de l'an 767 de Rome, & finiroit au même tems l'an 768, ou la 61e commenceroit. Auguste mourut le 22e Septembre 768 de Rome. On auroit donc pû dans le cours de l'année 60e de cette ère, frapper des Médailles à Auguste; mais on ne pût dans le Pont en frapper à Tibère; car il ne parvint à l'Empire qu'après cette année finie & au commencement de la 61e. Il fallut même quelque tems encore pour que la nouvelle de la mort d'Auguste & de l'avénement de Tibère à l'Empire arrivât au Pont. Ainsi on ne pût y battre de monnoïe pour lui, qu'au second mois de l'an 61 de l'ère qui commenceroit en 708 de Rome & le dénouëment si naturel des deux Médailles frappées l'année 60e, l'une pour Auguste, & l'autre pour Tibère, n'est au vrai qu'une chimère.

Et d'ailleurs, comme je l'ai déja observé, ce seroient les villes & les peuples, & non les Rois qui marqueroient sur leurs Médailles ces sortes d'ères.

Je ne puis donc encore m'arrêter ici, & je trouve une ère qui convient mieux que ne feroit celle de l'an 708.

XLIX. Est-ce celle du commencement d'Auguste, l'an 712 de Rome, avant J. C. 43 ans, dans le cours de laquelle il fut d'abord Propréteur, puis Consul & enfin Triumvir? Non; cette année n'offre rien encore, qui ait pû fonder l'ère que nous cherchons; ce ne peut être celle de l'Empire d'Auguste, je l'ai montré §. XLI. Le Regne de Pythodoris ne pût commencer cette année-là. Elle ne parvint à la royauté que par son mariage avec Polémon, & Polémon n'épousa Dynamis en premières nopces que l'an 741 de Rome, comme je l'ai fait voir ci-dessus §. XXIII. Pythodoris sa seconde femme, ne fut donc pas Reine trente ans auparavant, l'an de Rome 712; son mari lui-même n'étoit pas encore Roi, comme nous le vèrrons bientôt.

L'ère marquée sur ces Médailles ne pourroit donc être qu'une ère du Pont dont Pythodoris étoit Reine lorsqu'on les fabriqua; mais pour établir cette ère l'an 710 de Rome, il faudroit qu'il fut arrivé cette année-là quelque changement dans le Pont; quelque événement qui pût y donner commencement à une ére,

Je n'en imagine aucun. Auguste, Antoine, le Sénat ne pensèrent guères à l'Orient les deux prémières années du Triumvirat; l'Occident les occupoit assez, & ils avoient trop d'affaires sur les bras pour porter leurs vûës ailleurs; la guèrre de Modène la prémière année, & celle de Brutus & de Cassius la seconde ne leur përmit pas de penser à autre chose. L'Orient ne les avoit point encore ni l'un ni l'autre pour Maîtres ou pour Gouvèrneurs. La plus grande partie de ses Provinces étoient occupées par Brutus & Cassius ou par leurs Lieutenans: le reste en suspens attendoit le succès de ces deux guèrres, & les révolutions ne s'y firent que lorsqu'elles furent tèrminées.

L. Mais après la bataille de Philippes qui se donna l'an 713 de Rome, 42 avant J. C. (1) Antoine & Auguste aïant partagé l'Empire, celui-ci étant resté dans les Provinces de l'Occident. (2) Antoine passa en Orient & parcourut l'Asie ou en personne ou par ses émissaires, exigeant par tout de grosses contributions, chargeant les peuples d'impositions exorbitantes, & vendant les provinces & les royaumes à beaux deniers comptans, tèrminant les différens des villes & des roys, & donnant ou ôtant les principautez par caprice ou par passion, témoin Sisenne qui sans autre droit que les charmes de sa mère fut préféré à Ariarathe pour la Cappadoce.

Je ne doute nullement que ce ne fut en ce tems que le Pont jusque la Province Romaine, fut érigé en Etat Monarchique en faveur de Polémon; que ce ne soit une de ces Principautez qu'Antoine vendit alors, & que ce ne soit en cette année-là que Polémon par reconnoissance, fit frapper la Médaille que M. Patin rapporte dans son Suétone, pag. 298.

M. ΑΝΤΩΝΙΟΣ ΑΥΤ. ΤΡΙΩΝ ΑΝΔΡΩΝ. La tête de M. Antoine couronné de lauriers.

)(ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ. La tête de Polémon, ceinte d'un Diadême.

(1) *Dio. L.* XLVIII. *p.* 357. *B.* Τήν τε γὰρ ἀρχὴν αὐτίκα ἀνεδάσαντο Καῖσαρ τε καὶ Ἀντώνιος.

(2) Κατὰ δὲ τοὺς αὐτοὺς τούτους χρόνους κατὰ τὴν μάχην πρὸς Φιλίπποις σύμβουσαν ὁ Ἀντώνιος ὁ Μάρκος ἐς τε τὴν Ἀσίαν τὴν ἤπειρον ἦλθε, κἀνταῦθα τὰ μὲν αὐτὸς περιιὼν, ἐς δὲ τὰ ἄλλας πέμπων πόλεις ἠργυρολόγει καὶ ΤΑΣ ΔΥΝΑΣΤΕΙΑΣ ΕΠΙΠΡΑΣΚΕ. *Dio. L.* XLVIII. *p.* 371. *B.*

Voïez aussi Appien L. V. Des guerres civiles, p. 673. B. ci-dessus, §. XII.

Car en premier lieu il est cèrtain que ce fut (1) Antoine d'abord qui fit Polémon Roi.

2°. Il ne l'est pas moins, comme je l'ai montré ci-dessus §. XV. qu'il étoit Roi du Pont l'an de Rome 719, c'est-à-dire, cinq ans aprés l'année 713 dont je viens de parler, & jusqu'à laquelle le Pont étoit constamment demeuré Province Romaine §§. XLVII. & XLVIII.

3°. Je ne trouve dans toute l'Antiquité que deux tems où Antoine, pour me servir d'un tèrme de Médailles, *ait assigné* des Royaumes & des Principautez. 1°. l'an 712 de Rome, comme je l'ai dit, & 2°. l'an 720, qu'il donna la Cappadoce à Archélaus, & l'Arménie mineure à Polémon. Ce ne fut point en 720 qu'il fit Polémon Roi du Pont, puisqu'il ne fit alors qu'ajouter l'Arménie mineure au Pont qu'il avoit déja & qu'il avoit au moins dès l'an 717.

4°. Ce ne fut point cette année-là 717 de Rome, que Polémon fut fait Roi du Pont. Dès le commencement de la campagne il étoit avec ses troupes dans l'Armée d'Antoine: il avoit donc eu le temps de lever & d'assembler cette Armée, de l'amener du Pont, de la conduire en Syrie & de la joindre à celle d'Antoine, il falloit donc qu'il fut Roi au moins dès l'année précédente 718 de la fondation de Rome sous le Consulat d'Agrippa & de L. Caninius Gallus.

5°. Il ne paroît pas même que son Regne ait pû commencer cette année 718. Antoine laissa l'Orient assez tranquille cette année-là, & sans y rien innover. Il le quitta même, & vint à Rome examiner par lui-même ce qui s'y passoit, comme (2) Dion nous l'apprend.

6°. Il s'agit donc de chercher entre 713 & 717 de la fondation de Rome, l'année qu'Antoine éleva Polémon à la royauté. Or dans cet intèrvale il n'y a que 713 où nous puissions avec quelque sorte de vrai-semblance placer cet événement. Car il est

(1) Πολέμων, ὃς καὶ βασιλείας ἠξιώθη διὰ τὰς ἀνδραγαθίας ἐπ' Ἀντώνιον μὲν πρότερον, ὑπὸ Καίσαρος δὲ Σεβάστου μετὰ ταῦτα. *Strab. L. XII. p. 578. C.*

(2) *Dio. L. XLVIII. pag. 390. B. C.* Καὶ τῷ αὐτῷ τούτῳ χρόνῳ καὶ ὁ Ἀντώνιος ἦλθε μὲν ἐς τὴν Ἰταλίαν αὖθις ἐκ τῆς Συρίας, πρόφασιν μὲν ὡς καὶ τοῦ Σεξτείου πολέμου διὰ τῆς τοῦ Καίσαρος συμφορᾶς μετέξων. οὐ μέν τοι καὶ παρέμεινεν αὐτῷ, ἀλλά τε ἐς κατασκοπὴν αὐτοῦ μᾶλλον.

eſt cèrtain que cette année-là Antoine diſtribua des Thrônes & des Couronnes, comme je viens de le montrer après Dion & Appien, & plus haut §. XII.

Le reſte de cet eſpace de tems ne fournit rien de ſemblable. En finiſſant ſes courſes dans l'Aſie, Antoine l'an 714 aboutit en Cilicie; il y vit Cléopatre, il en fut épris. De là par la Syrie (1) il ſe retira avec elle en Egypte pour aller s'y jetter dans les bras de la moleſſe, & s'enfoncer dans la débauche.

En 715 ſous le Conſulat de Domitius Calvinus & de L. Aſinus Pollio, (2) il vint en Italie, & paſſa l'année à faire la guérre à Auguſte.

Ils ſe réconciliérent, & ſous le Conſulat de L. Marcius Cenſorinus & de C. Calviſius Sabinus, & par-conſéquent l'an 716 de Rome, il étoit encore en Italie, (3) il rompit avec S. Pompée & lui fit la guèrre; elle ne dura que cette campagne; la paix concluë, (4) Antoine repaſſa en Grèce, demeura long-tems à Athènes, faiſant en apparence de grands préparatifs contre les Parthes, & réellement s'y abandonnant aux plaiſirs.

Sous le Conſulat d'Appius Claudius & de Norbanus l'an de Rome 717, il étoit encore en Grèce. (5) De là au lieu d'aller en Aſie, comme il l'avoit projetté ou feint de le faire, il revint à Brinde, retourna peu après en Grèce, d'où apparemment il paſſa en Syrie, puiſqu'on l'y trouve en 718. Il n'y reſta guères, étant

(1) Κατὰ δὲ δὴ τοὺς αὐτοὺς τούτους χρόνους μετὰ τὴν μάχην τὴν πρὸς Φιλίπποις συμβᾶσαν ὁ Ἀντώνιος ὁ Μάρκος ἐς τὴν Ἀσίαν τὴν ἤπειρον ἦλθε...... κἀν τούτῳ τῆς Κλεοπάτρης ἐν Κιλικίᾳ ὀφθείσης οἱ ἐρασθεὶς οὐκ ἔτ' οὐδεμίαν τοῦ καλοῦ φροντίδα ἐποιήσατο, ἀλλὰ τῇ τε Αἰγυπτίῃ ἐδούλευε, καὶ τῷ ἐκείνης ἔρωτι ἐσχόλαζε, καὶ ἄλλα τε διὰ τοῦτο ἄτοπα ἐποίησατε, &c. *Dio. L. XLVIII. p. 371. B. C.*

(2) *Dio. L. XLVIII. p. 373. B. C. D.* Ἀλλὰ παρὰ τὴν ἤπειρον μεχρὶ τῆς Ἀσίας παρακομισθεὶς εἰς τὴν Ἑλλάδα διέβαλε κἀνταῦθα τῇ μητρὶ καὶ τῇ γυναικὶ συμμίξας, τόν τε Καίσαρα πολέμιον ἐποιήσατο καὶ τῷ Σέξτῳ φιλίαν ἐποιήσατο, καὶ μετὰ τοῦτο ἐς τὴν Ἰταλίαν περαιωθεὶς Σιποῦντα μὲν ἔσχε, Βρεντέσιον δὲ μὴ ἐθελῆσαν οἱ προσχωρῆσαι, ἐπολιόρκει, &c.

(3) Ὡς δὲ οὖν τοῦτο ἠγγέλθη (Φλαουίαν τελευτῆσαι) τότε τὰ ὅπλα ἀμφότεροι κατέθεντο καὶ συνηλλάγησαν. *Dio L. XLVIII. p. 374. B.*

(4) Τῷ δὲ ἐπιγιγνομένῳ ἐν ᾧ Λούκιος Μάρκιος καὶ Γάϊος Σαβῖνος ὑπάτευσαν..... τῷ δὲ τῇ Σέξτῳ πρῶτον μὲν τῶν ἑταίρων καὶ ὅπως καὶ ἐφ' οἷς καταλλαγήσαιντο συνέβησαν...... ὁ Ἀντώνιος αὐτὸς μὲν ἐς τὴν Ἑλλάδα ἀπὸ τῆς Ἰταλίας ἐπανελθὼν, ἐνταῦθα ἐπὶ πλεῖον ἐνεχρόνισε, &c. *Dio L. XLVIII. p. 377. C. 378. C. 380. D.*

(5) Ἀππίου Κλαυδίου Γαΐου Νορβάνου ὑπάτων..... Ἀντώνιος.

revenu bien-tôt en Italie, où il étoit encore au commencement de 719, sous le Consulat de L. Gellius & de Cocceius Nerva, occupé à faire des mariages & des alliances avec Auguste.

Tout autres affaires que celles du Pont, l'occupèrent donc depuis 713 jusqu'en 717, & il n'y a que 713 où l'on puisse dire avec quelque apparence de vérité qu'il ait disposé de ce Royaume. On peut donc & on doit poser comme un fait certain que ce fut à la fin de cette année-là que Polémon fut élevé à la Royauté. Le Pont, de Province Romaine devint alors une Monarchie; un Laodicéen, jusques-là homme privé, monta sur le Thrône. Voilà un changement d'Etat dans le Pont, voilà un bienfait singulier de Rome, une époque pour le pays & pour la famille; époque glorieuse à l'une, & nouvelle au moins pour l'autre, c'est-à-dire que voilà deux raisons de fonder une ère que le Pont & Polémon dûrent marquer sur leurs monnoïes.

Pythodoris sa femme le dût aussi; car elle lui succéda & regna après lui préférablement à ses fils. C'est donc la 60e année de cette ère que nous voïons marquée sur ses Médailles.

Et de vrai, autant que je trouve de raisons de faire de l'année 713 de Rome la première de cette ère, autant j'en trouve dans celle qui doit être la 60e de l'ère, autant j'en trouve, dis-je, pour Pythodoris de frapper alors ces Médailles.

En effet, si la première année de l'ère commença après la bataille de Philippe, l'an 713 de Rome, au mois de Septembre suivant la coutume de plusieurs nations d'Asie, la 60e commençe l'an 773 de Rome, 19e de J. C. sous le Consulat de M. Junius Silanus, & de L. Norbanus Balbus. Pythodoris venoit de pèrdre Archelaus son second mari. (1) Il étoit mort à Rome l'année précédente, victime des soupçons & du ressentiment injuste de l'artificieux Tibère. Pythodoris retournoit dans ses Etats du Pont, dont elle avoit été absente depuis son mariage avec le Roi de Cappadoce. La foudre étoit tombée trop près d'elle pour n'en être pas épouvantée. La ruse dont on s'étoit servi pour attirer Archélaus à Rome, l'accusation intentée contre lui faisoit sentir à la Reine, qu'on avoit à craindre sous un Empereur du caractère de Tibère. Cette Princesse si sage tâcha donc de se le concilier en rentrant dans ses Etats, & lui

(1) Voyez ci-dessus §. XXVI.

fit frapper ces deux Médailles, comme un hommage qu'elle lui rend & des gages qu'elle lui donne de sa fidélité & de son attachement pour les Romains, dont elle prend en quelque sorte à témoins les Dieux les plus respectés dans le Pont, comme vous le vèrrez dans peu.

Peut-on penser après cela qu'aucune des époques précédentes convienne aussi-bien que celle-ci? Voyons si dans les suivantes il y en auroit quelqu'une qui puisse le lui disputer, & continuons notre examen.

LI. La prémière qui se présente après 713 de Rome, c'est la bataille d'Actium en 724, la prise d'Alexandrie & la mort d'Antoine & de Cléopatre, qui l'année suivante rendirent Auguste maître de l'Orient comme il l'étoit de l'Occident; d'où vient l'ASIA RECEPTA que nous lisons sur les Médailles depuis son IVe Consulat qui fut cette année là 725 de Rome, 30e avant J. C.

Jusques-là Auguste ne s'étoit point mêlé des affaires de l'Orient. Il commença pour lors, mais il ne changea rien dans le Pont. Il confirma la royauté à Polémon, ce Prince du moins continua de règner, comme il avoit fait depuis 10 ans. Il n'y eut donc rien qui dût faire discontinuer l'ère déja en usage depuis dix ou douze ans; nulle raison d'en commencer une autre.

LII. Il n'y en eut pas plus l'an 729 de Rome, 26e de J. C. lorsque la qualité d'ami & d'allié du Peuple Romain, fut donnée à Polémon. Car outre que ce seroit ici une époque qui lui seroit pèrsonnelle, & que nous cherchons une ère du Pont; il n'y a point d'apparence qu'il eut commencé une ère à cet événement plûtôt qu'à celui de son élévation à la royauté; enfin cette qualité d'ami & d'allié du Peuple Romain, étant pèrsonnelle, n'eut point passé à Pythodoris, & nous cherchons une ère qui lui soit commune avec Polémon, & qu'elle ait continuée après qu'il fut mort.

Je ne croi donc pas qu'il y eut d'ère commencée cette année-ci; mais je suis persuadé que ce fut celle que Polémon fit frapper la Médaille, qui nous reste de lui.

IMP. CAESAR AVG. La tête d'Auguste sans couronne.

)(ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ. La tête de Polémon avec un diadême.

Toûjours est-il bien constant qu'elle n'a pû être frappée plûtôt, puisque César Octavien y porte le titre d'Auguste, qu'il n'eut point d'abord, comme je l'ai expliqué dans ma Dissertation sur la Médaille singulière du triomphe d'Afrique de Jules-César que vous avez dans votre beau cabinet. Nous ne lui trouvons ce titre sur les Médailles, qu'à son VIIe Consulat; & son VIIe Consulat est l'année précédente 728 de Rome, 27e avant J. C. Depuis cette année-là je n'en trouve que trois où je voye des raisons à Polémon de frapper cette Médaille; l'une est en cette année-là même 728. 1°. Le nom d'Auguste que Plancus fit donner à César, & dont Polémon voulut le féliciter en la faisant graver sur ses monnoïes, & 2°, la grace que lui fit Auguste de lui donner la qualité d'ami & d'allié du Peuple Romain. La 3e est l'année 741 de Rome, lorsqu'Auguste lui donna le royaume du Bosphore, & que par reconnoissance il fit frapper cette Médaille à Auguste, comme il en avoit fait frapper une pour Antoine, lorsqu'il lui donna celui du Pont. Tout ce qu'il y a de cèrtain, c'est qu'elle ne le fut point avant l'année 727 de Rome.

LIII. Mais le second voyage d'Auguste en Orient l'an 735 de Rome, 20e avant J. C. ne fut-il point l'occasion d'une nouvelle ère du Pont? Et pourquoi l'eut-il été? Il n'apporta point de changement au Pont, nulle grace accordée pour lors à Polémon. Dira-t-on que ce fut cette année-là qu'Auguste confirma la royauté à Polémon? Mais ou il n'y eut point de pareille confirmation, & quand Strabon nous dit que Polémon fut fait Roi d'abord par Antoine, & ensuite par Auguste, il entend parler du royaume du Bosphore qu'Agrippa, de l'agrément d'Auguste, donna à Polémon, l'an de Rome 741; ou Auguste confirma en effet la donation qu'Antoine avoit faite du Pont à Polémon, & c'est ce que Strabon veut dire: mais il le fit l'an 725 de Rome lorsqu'il prit le gouvèrnement de l'Orient, après la mort d'Antoine. Car pourquoi demander une confirmation à Auguste dix ans après qu'il souffroit Polémon regner paisiblement, & en lui conferant même des graces & des distinctions, telle que celle de l'amitié & de l'alliance du Peuple Romain accordée six ou sept ans avant ce nouveau voyage d'Orient? Cela dût se faire au premier voyage d'Auguste en Asie, & non au second, lorsqu'il commença à gouvèrner l'Orient, & non dix ans après.

Mais il y a de cela deux raisons bien plus décisives, & ausquelles il n'y a pas un mot à répliquer. L'une prise de l'Empereur, & l'autre de Pythodoris.

En effet, si l'on peut douter si la tête de l'Empereur gravée sur ces Médailles, est de Tibère ou d'Auguste, au moins ne peut-on douter qu'elle ne soit de l'un ou de l'autre de ces Princes. Si donc on fait de l'an 735 de Rome le commencement de l'ère que nous cherchons, la 60e année de cette ère tombera l'an de Rome 794, de J. C. 40. Or non-seulement Auguste mais Tibère étoit mort trois ans auparavant, 791 de Rome, 37 de J. C.

Bien plus, Pythodoris étoit morte la même année que Tibère, ou du moins l'année suivante 792 de Rome, 38 de J. C. comme je l'ai prouvé ci-dessus §. XXVI. Et quand on voudroit qu'elle ne fût pas morte, au moins ne regnoit-elle plus en 792 de Rome, puisque cette année-là Caligula donna ses Etats à Polémon II son fils, ci-dessus §. XXIX.

LIV. Il est inutile d'examiner les époques qui suivent : outre tous les autres endroits par lesquels elles ne pourroient manquer de se démentir, commençant plus tard que celle-cy ; leur 60e année tomberoit aussi plus long-tems après la fin de Tibère, & la mort ou l'abdication de Pythodoris.

Finissons donc, M., nos calculs, qui peut-être ne vous ennuyent deja que trop, & concluons que l'ère marquée sur les deux Médailles de Pythodoris, qui font la matière de nos recherches, est celle du Pont érigé de Province Romaine en Royaume, par Antoine, en faveur de Polémon fils de Zénon, qui de particulier qu'il étoit, fut fait Roi de cette nouvelle Monarchie, l'an 713 de Rome, 42 avant J. C. & que Pythodoris sa veuve qui lui succèda, continuë à juste titre de marquer sur ses Médailles, & dont la 60e année qu'elle frappa les deux que nous examinons, commence l'an de Rome 773, de J. C. 19.

LV. Ne me demanderez-vous pas, M. pourquoi Polémon II, fils de Polémon I & de Pythodoris, instituteurs & observateurs de cette ère, ne la marque point sur ses Médailles, & qu'il en suit une autre, ainsi que je l'ai expliqué ci-dessus §§. XXXI. XXXII. XXXIII. XXXIV.

J'en ai déja insinué la raison une ou deux fois. Les Princes voisins de l'Empire Romain, ou enclavez dans ses tèrres, plus

sujets des Romains que leurs sujets ne dépendoient d'eux, ne mettoient ces ères sur leurs monnoyes que pour faire leur cour à ces fiers dominateurs : c'étoient les époques des grâces qu'ils en recevoient, & les monumens de leur reconnoissance. Polémon I & Pythodoris marquèrent l'ère de la donation que fit Antoine à Polémon. Si Polémon II leur fils eût possédé le Pont à titre d'héritage & de succession, comme fit Pythodoris après la mort de son mari, il auroit, comme elle, continué l'ère de Polémon I son père. Mais ce ne fut point en qualité de fils de ce Prince & de cette Princesse que Polémon II fut roy du Pont; ce fut en vertu de la donation que lui en fit Caligula, §. XXIX. C'étoit un bienfait nouveau, & comme Pythodoris avoit gravé sous Tibère l'époque du bienfait d'Antoine confirmé par Auguste son père adoptif, Polémon II à cette nouvelle donation dût commencer une nouvelle ère & marquer sous Néron pareillement fils adoptif de son bienfaiteur, la reconnoissance qu'il en conservoit pour l'engager par là, s'il pouvoit, à maintenir les bienfaits de son père, & la donation qu'il lui avoit faite du royaume du Pont.

LVI. Voila, M. la première question résoluë, savoir quelle est l'ère marquée sur les Médailles de Pythodoris. Si cette question est bien décidée, la seconde ne fait plus de difficulté. La première année de cette ère commençant l'an 713 de Rome, 41 avant J. C. la 60e commence l'an 772 de Rome, & finit l'an 773 à l'équinoxe de Septembre ; c'est donc dans cet intèrval de tems que nos deux Médailles parurent, justement dans le tems que Strabon écrivoit, & qu'il disoit que Pythodoris regnoit au Pont, où elle étoit retournée après la mort d'Archélaus §§. II, VI, & XXVI. Il est cèrtain que l'an 773 de Rome, 19 de J. C. il y avoit cinq ans qu'Auguste étoit mort, que Tibère regnoit alors, que c'est lui par conséquent que nos deux Médailles représentent, & pour qui elles ont été frappées.

LVII. Vous oppôsez à cela, M. les airs de tête de ces Médailles : outre ce que dit sur cela votre lettre, vous m'avez fait l'honneur de m'ajouter de bouche que la tête qui se voit sur la Médaille du Cabinet de M. l'Abbé de Rhotelin semble être Auguste plûtôt que Tibère; que pour celle du cabinet du Roy qui peut paroître Tibère, un fin connoisseur de vos amis & des miens, croit qu'elle peut se ramener plus aisément à Auguste

que celle de M. l'Abbé de Rhotelin ne peut se ramener à Tibère.

Je vous avouë, M. que malgré toute l'inclination que j'ai & que j'aurai toujours de me rendre à vos sentimens & à ceux de M. de Cléves, il ne m'est pas possible de tenir contre les raisons que j'ai eu l'honneur de vous exposer jusqu'ici.

De plus, vous savez, M. mieux que moi, combien les airs de tête sont des preuves équivoques, principalement dans les Médailles grècques. Sur les latines même frappées en Occident, combien de fois doutons-nous au regard de certains Empereurs? Auguste & Tibère sont de ce nombre. Souvent ne prendrions-nous pas l'un pour l'autre, ou au moins ne douterions-nous pas lequel des deux on a voulu représenter, si la lègende ne nous redressoit & ne fixoit notre incèrtitude?

C'est bien pis sur les Médailles d'Orient, sur les Médailles Grècques. Dans ces pays plus éloignez où l'on n'avoit point l'Empereur sous ses yeux, on n'avoit point aussi de portraits d'eux si ressemblans, & si marqués, ou si l'on en avoit, les Dessinateurs, & les Graveurs les attrapoient moins bien. Quoiqu'il en soit, il est visible que les Empereurs y sont moins bien pris & souvent peu connoissables. Vous en verrez dans les Dissertations que je prépare, où l'on a évidemment confondu les deux Empereurs dont il s'agit ici.

Le Pont par sa situation qui l'approchoit des Scythes & de la Barbarie du Nord, auroit-il eu l'avantage d'avoir de plus habiles maîtres dans ces arts, que les autres peuples d'Asie? Sans sortir des Médailles qui y ont été frappées, M. Patin habile Médailliste assurément, n'a-t'il pas pris dans son Suétone, pag. 398 une tête de Néron pour une d'Auguste, sur les Médailles de Polémon le fils? ci-dessus §. XXXIII. Si les airs de tête ont été assez mal imprimez pour qu'un si bon connoisseur se trompât au point de prendre un Néron pour un Auguste sur les Médailles du successeur de Pythodoris, croirez-vous, M. qu'ils ne puissent avoir été assez mal dessinés sur celle de Pythodoris, pour qu'on puisse douter si c'est un Auguste ou un Tibère?

La chose est elle-même si douteuse? Certainement la tête de la Médaille du Cabinet de M. l'Abbé de Rhotelin a un nez aquilin, qui n'est point celui d'Auguste, mais de Tibère.

Enfin permettez-moi, M. de le dire, je croi que l'on auroit

sulté les manuscripts de la Bibliotêque du Roi, mais ils sont tout semblables aux imprimés. Je soupçonnois que le nom du mois étoit oublié; car comme Strabon a nommé le premier, il semble qu'il avoit aussi mis le nom du second, mais les M M. SS. n'ayant rien de plus que les éditions, on ne peut supposer sans tèmérité qu'il y ait rien d'oublié par les copistes. Ce qui est cèrtain, c'est que ces mots τό, τε μηνὸς ἐν τόπῳ ὁμωνύμῳ *& le Temple du mois, qui est dans un lieu de même nom*, montrent que Strabon a voulu nous faire connoître le nom de ce mois par le nom du lieu où il avoit un Temple, ou le nom de ce lieu par celui du mois: Autrement il seroit ridicule de dire *le Temple du mois situé dans le lieu de même nom.* Le nom du mois n'est point rapporté. Strabon n'a donc point voulu nous faire connoître le nom du lieu par celui du mois; c'est donc le nom du mois qu'il a voulu nous désigner par celui du lieu où ce mois avoit un Temple, & ce lieu ne peut être que celui dont il parle actuellement, qu'il décrit, & où il dit qu'étoient ces Temples & les Prêtres qui les dèssèrvoient. Le nom de ce lieu est *Améria;* le mois s'appelloit donc si je ne me trompe, le mois *Amérius.* Car que Strabon veüille parler en cet endroit du mois *Corus*, dont le Temple étoit à Corures, je ne le puis croire, parce que cela ne seroit pas intelligible, & que d'ailleurs le Temple du mois Corus n'étoit pas à Corures, mais entre Laodicée & Corures; ainsi il n'étoit pas ἐν τόπῳ ὁμωνύμῳ *dans un lieu de même nom.*

Quoiqu'il en soit au reste de cette conjecture, ces deux mois étoient honorez comme de grands Dieux, & avoient des Temples. Le mois de Pharnace étoit si fort en vènération, que le grand sèrment, qu'on appelloit le Serment Royal, consistoit à jurer *par la fortune du Roy & par le mois de Pharnace.*

(2) Il y avoit dans le Pont un lieu nommé Cabires. Pompée

Ἐτίμησαν δὲ οἱ βασιλεῖς τὸ ἱερὸν τοῦτο οὕτως εἰς ὑπερβολὴν, ὥστε τὸν βασιλικὸν καλούμενον ὅρκον τοῦτον ἀπέφηναν, Τυχὴν βασιλέως καὶ Μῆνα Φαρνάκου. Ἔστι δὲ καὶ τοῦτο τὸ Σελήνης τὸ ἱερὸν, καθάπερ τὸ ἐν Ἀλβάνοις, καὶ τὸ ἐν Φρυγίᾳ, τό, τε τοῦ μηνὸς ἐν τῷ ὁμωνύμῳ τόπῳ, καὶ τὸ τοῦ Ἀσκαίου τὸ πρὸς τῇ Ἀντιοχείᾳ, τῇ πρὸς Πισιδίαν καὶ τὸ ἐν χώρᾳ τῶν Ἀντιοχείων. *Strabo, L. XII. p. 557.*

(1) *Strab. L. XII. p. 557.* Τὰ δὲ Κάβειρα Πομπηΐου σκευάσαντος εἰς πόλιν καὶ καλέσαντος Διόσπολιν ἐκείνη (Πυθοδωρὶς) προσκατεσκεύασε, καὶ Σεβαστὴν μετωνόμασε, βασιλείῳ τε τῇ πόλει χρῆται. Ἔχει δὲ καὶ τὸ ἱερὸν Μηνὸς Φαρνάκου καλούμενον, τὴν Ἀμερίαν κωμόπολιν, *&c. comme ci-dessus.*

en avoit fait une ville, & l'avoit nommée Diospolis. Pythodoris l'embellit, l'appella Sébaste & y tint sa Cour. Améria étoit un grand bourg près de cette ville, ou peut être même un fauxbourg de cette ville. Pythodoris avoit donc dans ses Etats, & dans le lieu même où étoit sa Cour, les Temples de ces deux mois.

S'il y eut des mois qui méritassent d'être ainsi honorez, ce fut sans doute le mois où le Soleil entroit dans les points cardinaux, & qui sont le commencement & comme les arbitres des saisons. Il est remarquable que le commencement des deux signes marqués sur les Médailles de Pythodoris, la Balance & le Scorpion, sont deux de ces points cardinaux. L'équinoxe d'Automne & le solstice d'hyvèr. Il est donc très vraisemblable que c'étoient les deux mois qui commençoient à ces deux points cardinaux, que l'on honoroit au Pont, & que l'un étoit le mois de Pharnace, & l'autre le mois Amérius.

A l'occasion de ces deux mois, Strabon parle de deux autres mois que l'on honoroit encore en Asie; le premier qu'il nomme en un endroit Ascœus, & en un autre Arcœus; & le second dont il n'indique point le nom, mais qui vraisemblablement est le mois (1) Corus, dont il parle à la fin de son XII[e] Livre, & qui avoit un Temple entre Laodicée & Corures où il étoit en grande vénération.

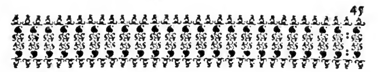
Cela fait en tout quatre mois, ausquels ou rendoit des honneurs divins, autant précisement qu'il y a de points cardinaux. Ce nombre confirme visiblement ce que j'ai avancé ci-dessus, que ces mois étoient ceux qui commençoient aux points cardinaux; c'est-à-dire, aux solstices & aux équinoxes, & fait juger que les deux premiers honorez au Pont, étoient ceux de l'équinoxe d'Automne & du solstice d'Hyvèr; Arcœus & l'autre étoient ceux de l'équinoxe du Printems & du solstice d'Eté.

La Balance & le Capricorne étant donc les signes des deux prémiers qui étoient déifiez dans le Pont, je ne doute nullement que Pythodoris ne les ait fait mettre sur ses Médailles, comme les figures ou les symboles de ces deux mois si respectez dans ses Etats, ainsi que les autres Princes & les peuples met-

(1) Μεταξὺ δὲ τῆς Λαοδικίας καὶ τῶν Καρύρων ἱερόν ἐστι μηνὸς Κάρυ καλούμενον τιμώμενον ἀξιολόγως. *Strab. L. XII. in fine, p. 580.*

toient sur les leurs les Dieux qu'ils honoroient singulièrement, & leurs attributs & leurs symboles ; les uns Jupiter, Pallas, Cérès, &c. les autres, Osiris, Anubis, Canopus, Apis, Harpocrate ; d'autres, Hèrcule ou sa massuë, &c. C'est-pourquoi rien ne nous oblige de chèrcher Auguste sur ces Médailles, dont les revêrs ont pû être faits pour Tibère aussi-bien que pour lui ; & tout bien considéré, je ne vois rien de mieux sur ces prétieux monumens de l'Antiquité que le sentiment que je viens d'avoir l'honneur de vous expliquer. J'en serois bien content s'il pouvoit vous plaire autant que je le souhaite, & que j'ai de passion de vous satisfaire en tout, & de vous donner de continuelles assûrances de la considération, de l'estime & du respect avec lequel &c.

A Paris ce 23 Janvier 1732.



HISTOIRE CHRONOLOGIQUE DES ROIS DU BOSPHORE CIMMERIEN. OU DISSERTATION SUR UNE MEDAILLE DU CABINET De M. l'Abbé DE ROTHELIN,

Dans laquelle on explique & on fixe l'ère & toute la chronologie des Rois du Bosphore-Cimmérien.

A M. L'ABBE' DE ROTHELIN.

M.



Uand vous me fites l'honneur de me montrer il y a quelque tems la Médaille de Rhescuporis que vous avez dans votre beau cabinet, & de me demander quelle étoit l'ère & l'année de l'ère qui s'y voit marquée, je crus ne m'engager qu'à l'explication d'une Médaille seule & assez simple par elle-même & dans toutes ses parties ; puisqu'elle n'a d'un côté qu'une tête d'homme ceinte d'un diadême avec ces deux mots grecs, ΒΑCΙΛΕωC ΡΗCΚΟΥΠ. *Monnoye du Roy Rhescuporis* : & de l'autre, une tête d'homme qui a de la barbe, & qui est couronné de laurier, & ces trois létres numérales ΘΚΦ 529, avec une

maſſuë dans le champ de la Médaille à gauche, du côté que la tête eſt tournée.

Cependant en examinant cette Médaille, en la comparant avec celles que M. Vaillant a gravées dans ſon hiſtoire des Rois du Pont & du Boſphore, en revoyant mes anciennes collections & mes remarques ſur beaucoup d'autres Médailles de ces Princes que j'ai vûs autrefois & dont je trouve la deſcription dans mes papiers, en comparant tout cela enſemble, & avec ce que l'hiſtoire nous apprend du Règne des Princes qui ont gouvèrné le Boſphore-Cimmérien, qui comprenoit non-ſeulement la Chèrſonêſe Taurique, que nous appellons aujourd'hui la Crimée, mais encore tout ce qui envelope les Palus Mœotides à l'orient & à l'occident, je me ſuis trouvé inſenſiblement & néceſſairement engagé à remonter juſqu'à la prémière origine de ce Royaume, à fixer le nombre & la durée des règnes qui nous y ſont connus, à corriger non-ſeulement les Modèrnes, mais les Anciens même qui en parlent, & à expliquer toutes les Médailles qui nous reſtent des Rois du Boſphore, ou du moins à fixer leur époque ou l'année qui s'y voit marquée.

En effet pour trouver l'ère de ces Princes, & le temps où elle commença, il a fallu examiner toute l'ancienne hiſtoire de ce Royaume depuis ſes prémiers commencemens; & enſuite pour vérifier cette ère, il a fallu y appliquer toutes les Médailles qui la marquent, en tirer des preuves pour la juſtification de cette ère, & répondre aux difficultez qui naiſſent de quelques-unes de ces Médailles; c'eſt-à-dire qu'il a fallu faire une hiſtoire, ou du moins une Chronologie compléte des Rois du Boſphore.

Ce n'eſt pas, Monſieur, que je me plaigne du travail que vous m'avez impôſé; je me flate que vous me faites la juſtice de croire que je m'en ſuis fait un devoir, & un devoir agréable. Que ne vous dois-je point pour la politeſſe & la complaiſance avec laquelle vous voulez bien me faire la grace de me laiſſer conſidérer quelquefois les richeſſes immenſes que votre magnifique Cabinet renfèrme, de m'inſtruire & de m'expliquer ce qu'elles ont de ſingulier & de rare? Que d'obligations ne vous ont pas tous les gens de lettres des ſoins que vous vous donnez & des dépenſes que vous faites pour tirer de tous les pays étrangers, & faire paſſer en France ces précieux monumens dont vous enrichiſſez tous les jours vos nombreuſes ſuites; monu-

ments si utiles à tous ceux qui aiment la bonne & la véritable étude de l'Antiquité ? Que de reconnoissance ne vous doivent-ils pas pour ce que vous venez de faire tout récemment, avec quelques autres personnes de distinction animées du même zèle, en empêchant que le beau & nombreux Cabinet de feu M. le Président de Maisons, ne sortît de France ?

Ce n'est donc point, M., pour regretter mon travail que je vous en fais ici le détail ; c'est au contraire pour vous donner quelques foibles marques de ma reconnoissance ; & vous persuader que je me ferai toujours un plaisir & une loi de tout ce que vous souhaiterez de moy, quelque difficile qu'il puisse être. Dans la confiance que j'ai que vous me ferez l'honneur de me croire sur cela, Monsieur, j'ose vous dire que ces Médailles des Rois du Nord & de l'Asie, je veux dire de Rois du Pont & principalement du Bosphore-Cimmérien, sont plus difficiles à expliquer qu'on ne se l'imagineroit peut-être d'abord, & si les ténèbres que les Poëtes ont attribuées aux régions qui composoient leurs Etats, sont des fables, elles n'ont que trop de réalité au regard de leur histoire.

II. Car 1° nous n'avons point d'Historiens de ces Provinces ; & s'il y en a eu, ils ne sont point parvenus jusqu'à nous. 2°. Les Historiens Grecs & Latins en disent très peu de choses ; nous y trouvons seulement quelques mots jettez au hazard, ou mêlez par occasion à l'histoire qu'ils écrivent. 3°. Encore le peu de connoissance qu'on avoit avec ces peuples, ou la négligence des copistes, a-t'elle glissé de si grossières fautes dans le peu que ces Auteurs en disent, que souvent, comme je l'ai déja dit, il faut redresser nous-mêmes nos guides avant que de pouvoir les suivre. 4°. Les Médailles qui pourroient venir au secours & à l'appui des Auteurs, augmentent quelquefois la difficulté : leurs types & leurs inscriptions sont si simples, qu'elles n'apprennent presque rien, leur fabrique si grossière, j'ai presque dit, si barbare, qu'elle est capable de tromper bien plus que d'instruire, & de jetter dans l'embarras, au lieu d'en tirer.

A la vérité, on y a gravé communément la tête de l'Empereur qui régnoit lorsque la Médaille a été frappée, mais ces têtes sont si peu reconnoissables, qu'on ne sait souvent à qui les rapporter. Cependant comme si ces portraits étoient si répresentans, & si semblables qu'à la première vûë on dût les recon-

noître sans crainte de s'y méprendre ; on n'y joint jamais le nom de l'Empereur, ni aucune inscription : tout ce que l'on voit du côté de cette tête, se borne à deux ou trois lètres numérales qui marquent une ère sans la lier avec aucune autre, ni la détèrminer en aucune manière.

III. Avec si peu de secours, c'est cette ère qu'il faut chèrcher, Monsieur, & dont il s'agit de découvrir le commencement pour savoir sous quel Empereur chaque Médaille doit être placée & régler la suite des Rois du Bosphore que nous connoissons.

Sans tant de façons, ni tant de rechèrches, M. Vaillant dans son histoire des Rois du Bosphore, p. 262 & 263, décide que l'ère marquée sur les Médailles de ces Princes, est celle des Seuthides, c'est-à-dire des Rois de Thrace descendus des Seuthès, & que cette ère commence la prémière année de la LXXXIXe Olympiade, qui répond selon lui, à la 330e & 331e de la fondation de Rome, sur quoi il cite Thucidide, L. II. p. 119.

1°. S'il avoit lû cet Auteur, ou plûtôt s'il l'avoit bien examiné, il eût vû que Seuthes ne commença son règne que l'année quatrième de la LXXXIXe Olympiade, ou même la première de la XC^e l'an de Rome 333 ou 334.

2°. Est-il bien sûr que l'ère des Rois de Thrace ne commence qu'à Seuthès, & non pas à Terès son ayeul, prémier Roy de Thrace ? Terès (1) eût deux fils, Sitalcès & Sparadocus, le premier lui succèda ; apparemment il n'eût point d'enfans; quoiqu'il en soit Seuthès son neveu & fils de Sparadocus, fut son successeur ; c'étoit une nouvelle branche, mais s'ensuit-il que les Rois de Thrace ayent commencé leur ère à Seuthès plûtôt qu'à son grand père, fondateur de cet Etat, & quelle preuve M. Vaillant avoit-il que les Thraces ayent choisi la seconde époque plûtôt que celle de l'établissement de leur Monarchie & de la souche de leurs Rois ?

3°. Mais quand il seroit aussi cèrtain, qu'il l'est peu, que les Thraces ayent commencé leur ère à Seuthès plûtôt qu'à Thérès

(1) Ἀπέθανε δὲ καὶ Σιτάλκης Ὀδρυσῶν βασιλεὺς ὑπὸ τὰς αὐτὰς ἡμέρας τοῖς ἐπὶ Δηλίῳ στρατεύσας, ἐπὶ Τριβαλλοὺς καὶ νικηθεὶς μάχῃ. Σεύθης δὲ ὁ Σπαραδόκου, ἀδελφιδοῦς ὢν αὐτοῦ βασίλευσεν Ὀδρυσῶν τε, καὶ τῆς ἄλλης Θράκης ὑπὲρ καὶ ἐκεῖνος. *Thucid. L. IV.* §. 102.

Thérès, pourquoi les Rois du Bosphore auroient-ils suivi l'ère des Rois de Thrace? Quel rapport ont leurs Etats ou leurs familles? Quelle raison M. Vaillant a-t-il eû d'assûrer ce paradoxe? J'aimerois autant qu'on me dît que les Rois de France comptent les années de leur Monarchie par celles du regne des Goths en Espagne.

Non, Monsieur, chaque Monarchie à son ère, comme elle a ses Rois & son commencement, & comme le commencement de l'une n'est point le commencement de l'autre, l'ère de l'une n'est point non plus l'ère de l'autre. Les Rois du Bosphore-Cimmérien ont leur ère, comme les Rois de Thrace ont la leur, & ils ne l'ont empruntée d'aucun de leurs voisins. M. Vaillant ne la connoissant point, s'est attaché où il a pû, & leur a prêté la prémière qu'il a trouvée ou qu'il a crû trouver sous sa main.

IV. Le Bosphore-Cimmérien n'a pas toujours eu des Rois, & n'en a eû même qu'assez tard. Diodore de Sicile & Strabon nous apprendront les commencemens de cette Monarchie, & nous donneront les principes nécessaires pour découvrir l'ère qu'elle a suivie.

V. Et d'abord (1) Strabon nous apprend en général que le Bosphore-Cimmérien a long-tems obéï à un seul maître; que de ses plus anciens Monarques, ceux qui ont regné les prémiers, ne passèrent que pour des tyrans, quoique quelques-uns d'eux gouvèrnassent avec modération; que ces maîtres du Bosphore qu'on appella tyrans, sont Leucon, Sagaurus, Pærisadès, & les autres du même tems: & comme il ne compte parmi les tyrans, que ceux qui vécurent environ l'âge de ces trois Princes, il s'ensuit que ceux qui les suivirent ne furent plus tyrans, mais Rois & reconnus pour Rois, & possesseurs légitimes de la Couronne. Ceux-ci continuèrent jusqu'à un autre Pærisadès,

(1) Ἐμοναρχεῖτο δὲ πολὺν χρόνον ὑπὸ δυναςῶν τῶν περὶ Λεύκωνα καὶ Σάγαυρον, καὶ Παρισάδην, αὗτηντε καὶ πλησιόχωροι κατοικίαι πᾶσαι αἱ περὶ τὸ σόμα τῆς Μαιώτιδος ἑκατέρωθεν, μέχρι Παρισάδου τοῦ Μιθραδάτῃ παραδόντος τὴν ἀρχὴν. Ἐκαλοῦντο δὲ τύραννοι, καίπερ οἱ πλείους ἐπιεικεῖς γεγονότες, ἀρξάμενοι ἀπὸ Παρισάδου καὶ Λεύκωνος. Παρισάδης δὲ καὶ θεὸς νενόμισται. Τούτῳ δὲ ὁμώνυμος καὶ ὁ ὕςατος οὐχ οἷός τε ὢν ἀντέχειν πρὸς τοὺς βαρβάρους, φόρον πραττομένους μείζω τὸν πρότερον, Μιθραδάτῃ τῷ Εὐπάτορι παρέδωκε τὴν ἀρχήν. Ἐξ ἐκείνου δ' ἡ βασιλεία γεγένηται Ῥωμαίοις ὑπήκοος. *Strab. L. VII. p. 310. A.*

qui ne pouvant résister aux Barbares ses voisins, qui vouloient augmenter le tribut que le Bosphore leur payoit, donna son Royaume à Mithridate Eupator, qui le joignit au Pont qu'il avoit déja.

Après Mithridate le Bosphore eut encore ses Rois particuliers, mais dépendans des Romains.

Ainsi voilà en général dans Strabon quatre situations différentes du Bosphore-Cimmérien depuis qu'il a commencé à avoir des maîtres. D'abord ce furent des tyrans, ensuite des Rois légitimes; puis ils furent joints au Pont: enfin il eut de nouveau ses Rois particuliers, mais dépendans des Romains.

VI. Les plus anciens Rois du Bosphore ausquels Diodore de Sicile ait pû remonter, sont les (1) Archæanactides, & sans doute ce sont les prémiers Souverains que ce pays ait eû: car outre que l'Antiquité ne nous en fournit aucun avant eux, leur nom semble nous l'indiquer. En effet (2) Archæanactide signifie les anciens Rois, les premiers Rois, ou la dynastie, la famille, les descendans de l'ancien Roi, du premier Roi.

Strabon me paroit confirmer ceci, quand il dit d'une autre façon qui revient au même, Ἀρξάμενοι ἀπὸ Παρισάδυ καὶ Λεύκωνος ils ont commencé par Parisides & Leucon; car c'est la même chose que s'il disoit, Ἀρχαιανακτίδαι εἰσὶ Παρισάδης καὶ Λεύκω. Les Archæanactides ou premiers Rois, sont Parisades & Leucon.

D'ailleurs (3) Strabon dit au même endroit que cet Etat fut long-tems sous des maîtres qui vivoient à peu près au tems de Leucon, de Sagaurus, & de Pærisades, ce qui montre qu'avant ce tems-là ces peuples vivoient sans faire un Etat, ou que cet Etat n'étoit point Monarchique. Strabon ajoute que (4) ces premiers Princes furent appellez tyrans & non pas roys, quoique plusieurs d'entr'eux régnassent avec assez de modération. ce qui montre qu'avant eux le pays étoit libre & qu'ils s'empa-

(1) Κατὰ δὲ τὴν Ἀσίαν οἱ τῦ Κιμμερίυ Βοσπόρυ βασιλεύσαντες, ὀνομασθέντες δὲ Ἀρχαιανακτίδαι, ἦρξαν ἔτη δύο πρὸς τοῖς τεσσαράκοντα. *Diod. Sic. Bibl. L. XII. p. 303, ou T. II. p. 304.*

(2) Ἀρχὴ *Commencement, origine*, d'où ἀρχαῖος *ancien, prémier, &* ἄναξ *Roy.*

(3) Ἐμοναρχεῖτο δὲ πολὺν χρόνον, ὑπὸ δυναςῶν τῶν περὶ Λεύκωνα, καὶ Σάγαυρον, καὶ Παρισάδην. *Strab. L. VII. p. 310. A.*

(4) Ἐκαλῦντο δὲ τύραννοι, καίπερ οἱ πλείυς ἐπιεικεῖς γεγονότες. *Ib.*

rèrent du gouvèrnement & le rendirent monarchique ; car c'est là ce qu'on appelloit tyran.

VII. Diodore ne nous apprend point quels furent ces Archæanactides, quels noms ils portèrent, ni combien châcun en particulier règna ; il dit seulement que tous ensemble (1) ils occupèrent le thrône 42 ans.

Strabon que je croi d'une autorité bien grande dans ces matières, parce qu'il étoit du Pont, pays voisin du Bosphore, & qu'il paroît fort instruit de ce qui regarde ce Nord de l'Asie mineure, Strabon dit que ces premiers Rois du Bosphore sont Pærisades, & Leucon ; que Pærisades étoit regardé comme un Dieu, sans doute parce qu'il fut le fondement de la Monarchie, & qu'apparemment il civilisa ces peuples, jusques-là barbares, & leur donna des loix. Ainsi je croi que Pærisades fut le chef ou le premier des Archæonactides, & comme ils ne regnèrent que quarante-deux ans, on pourroit croire qu'il n'y a point eû d'autres Archæonactides que Pærisadès & Leucon. Quarante-deux ans ne sont point trop pour deux règnes, ou deux générations. M. Newton lui-même ne leur eut pas donné moins.

VIII. Il pourroit cependant y avoir eû plus de trois Archæonactides, & je penche beaucoup à le croire. Reprenons l'endroit de Strabon (2) que j'ai déja cité ; nous y trouverons la preuve de ce fait. Il y dit que le Bosphore fut long-tems soumis à des Monarques particuliers vèrs le tems de Leucon, de Sagaurus & de Pærisadès ; & jusqu'à un autre Pærisadès, qui donna son royaume à Mithridate ; que ces Rois s'appelloient tyrans, quoique plusieurs regnassent avec justice & modération ; que les premiers furent Pærisades & Leucon ; que Pærisades passa pour un Dieu, & que le dernier qui portoit le même nom (de Pærisades) ne pouvant résister aux Barbares qui vouloient augmenter le tribut qu'on leur avoit payé jusques-là, donna ses Etats à Mithridate Eupator ; qu'après lui ce Royaume fut soumis aux Romains, ou comme il parle deux pages plus bas, (3) il obéïssoit à des Rois que les Romains y mettoient.

(1) Cy-dessus §. VI.
(2) Cy-dessus §. V.
(3) Καὶ νῦν ὑπὸ τοῖς τῶν Βοσπορα νῶν βασιλεῦσιν, οὓς Ῥωμαῖοι καταστήσωσιν, ἅπαντά ἐστι. *Strabon, L. VII. pag. 312. C.*

Il eſt clair que Strabon parle des prémiers, & du dérnier des Rois particuliers & indépendants qu'avoit eu le Boſphore, & que comme Pæriſades, qui donna ſes Etats à Mithridate, eſt le dérnier, Leucon, Sagaurus & Pæriſadès, celui qui fut mis au nombre des Dieux, ſont les prémiers. Et en effet il dit expreſſément quatre lignes après, que les prémiers des Archæanactides furent Pæriſadès & Leucon. D'ailleurs s'il y en avoit eû avant eux, il ne pourroit dire que le Boſphore eut des Rois particuliers depuis Pæriſadès, Leucon & Sagaurus, puiſpu'il y en auroit eu même avant eux. Cela étant Sagaurus eſt un de ces premiers Rois, & par-conſéquent un de ceux que Diodore appelle Archæanactides, & qui regnèrent 42 ans.

Je ſai que Caſaubon a prétendu qu'il falloit lire dans Strabon *Satyrus* au lieu de *Sagaurus*; mais ſur quoi fondé Caſaubon fait-il ce changement au texte de cet Auteur? Nul manuſcript ne varie ſur le mot *Sagaurus*. Strabon parle de ceux qui regnèrent au tems de Pæriſadès & de Leucon; Satyrus n'en eſt point, il ne regna que pluſieurs années après: il y a entre lui & ces Princes deux Rois & une anarchie de 20 ans. Pourquoi Strabon voulant nous marquer les prémiers dominateurs du Boſphore, ſauteroit-il ces deux Princes, pour aller à plus de 30 ans de là prendre le cinquiéme roy de ces contrées? Cela n'eſt point naturel, & je n'aime point à changer le texte des Anciens ſans raiſon, ni ſans autorité. Je crois donc que Sagaurus eſt un des Archæonactides, & conſéquemment le 3e roy du Boſphore, puiſque Pæriſadès & Leucon furent les deux prémiers.

IX. Je dis au reſte & j'écris Pæriſadès & non pas Pariſades comme Strabon, ni Paryſades comme Diodore, parce que c'eſt une faute de copiſte dans l'un & dans l'autre de ces Auteurs & plus encore dans Diodore que dans Srrabon. J'en ai pour garant une Médaille du cabinet du Roy, dont je parlerai tantôt, & qui porte pour inſcription, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΑΙΡΙΣΑΔΟΥ.

X. Diodore de Sicile ne marque point l'année que les Archæonactides commencèrent à regner, mais (1) il dit l'année qu'ils finirent. Ce fut celle qu'Athènes eût Théodore pour Ar-

(1) Κατὰ δὲ τὴν Ἀσίαν οἱ τοῦ Κιμμερίου Βοσπόρου βασιλεύσαντες, ὀνομασθέντες δὲ Ἀρχαιανακτίδαι ἦρξαν ἔτη δύο πρὸς τοῖς τεσσαράκοντα. Διεδέξατο δὲ τὴν ἀρχὴν Σπάρτακος, καὶ ἦρξεν ἔτη ἑπτά. *Diodor. L. XII. p.* 303. *ou* 91.

chonte, & Rome M. Génutius, & Agrippa Curtius Chilon, ou plûtôt Philon pour Consuls.

Il ne faut point chèrcher dans Diodôre une grande exactitude pour les noms des Magistrats Romains dont il parle, mais au travers des fautes dont lui-même, ses copistes, ou de demi-savans qui ont voulu le corriger, ont rempli son ouvrage, on entrevoit toujours assez, & l'on ne voit même souvent que trop pour l'honneur de Diodôre, l'année qu'il veut indiquer. Celle-ci qui fut la dèrnière des Archæanactides est la 310e de la fondation de Rome. D'où il s'ensuit que les premiers Monarques du Bosphore n'ayant tenu le sceptre que 42 ans, ils ont dû commencer l'an 268 de Rome, sous le Consulat de C. Aquilius Tuscus & de C. Sicinius Sabinus, 487e avant J. C. année I. de la LXXIIIe Olympiade, dans ma chronologie; car je ne suis pas Diodore dans le calcul des Olympiades, & ce sera toujours le mien que je marquerai ici.

XI. Spartacus succèda aux Archæanactides; car que Spartacus ne fut point Archæanactide, qu'il fût le chef d'une autre famille qu'il plaça sur le thrône, j'ai deux raisons de le croire qui ne me laissent aucun doute sur cela. L'une est que Diodôre qui marque exactement quand le successeur est fils ôn frère du prédécesseur, ne dit point que Spartacus fut fils ou frère du dèrnier des Archæanactides. 2. Bien plus, il le distingue des Archæanactides; il dit que les Archæanactides ont regné avant lui, il ajoute qu'ils ont regné 42 ans. Si ce Prince étoit Archæanactide il ne l'en distingueroit pas, les Archæanactides n'auroient point regné avant lui, ils auroient encore été sur le thrône avec lui & en lui; enfin ils n'auroient pas regné 42 ans seulement, mais de plus tout le tems que Spartacus & ses descendans oécupèrent le thrône. Spartacus ne fut donc point Archæanactide, mais il (1) succèda aux Archæanactides & commença son regne l'an CCCX de Rome, IVe de la LXXXIIIe Olympiade, & 445e avant l'ère Chrétienne.

XII. Casaubon dans ses notes sur Strabon, fait entendre que Diodôre donne 17 ans de regne à Spartacus, qui n'en regna néantmoins que 7. Il est vrai qu'à l'endroit où (2) Diodôre parle de la fin du regne de Spartacus, on lit qu'il re-

(1) Diod. L. XII. p. 303 ou 91. (2) Voyez ci-dessous §. XIII. §. précédent.

gna dix-ſept ans, mais plus haut quand il rapporte le commencement de ſon regne, il ne lui donne que ſept ans ; & il eſt certain qu'en l'autre endroit le texte de Diodôre eſt corrompu : & il paroît par Diodôre même qu'il eſt corrompu ; car Spartacus commença ſon regne, ſelon Diodôre, ſous le Conſulat de Genucius & d'Agrippa, & à l'endroit où il lui donne 17 ans de regne, il dit qu'il mourut ſous le Conſulat de T. Menenius & de Proculus Geganius Macerinus, qui furent Conſuls l'an 315 de Rome ; or il n'y a dans Diodôre que 5 ans, & dans la vérité que 8 ans de l'un à l'autre de ces Conſulats. D'où il ſuit que Spartacus ſelon Diodôre même, ne peut avoir regné dix-ſept ans, mais tout au plus environ ſix ans & demi ou ſept ans.

Au reſte Geganius fut plus d'une fois Conſul. En 315 de Rome, il l'étoit avec Menenius, & en 318 il l'étoit pour la ſeconde fois avec L. Sergius Fidenas. Il eſt très vraiſemblable que Diodôre a pris le premier Conſulat pour le ſecond, qui donne effectivement à Spartacus ſept ans de regne, & peut-être quelques mois de plus. Quoiqu'il en ſoit ni l'un ni l'autre Conſulat, ne lui donne dix-ſept ans de regne, mais toujours environ ſept ; c'eſt donc là qu'il s'en faut tenir.

XIII. Seleucus lui ſuccèda. (1) Diodôre ne dit point qu'il fût ſon fils, & comme il marque éxactement les ſuccèſſions de père en fils, ou de frère en frère à la plûpart des Rois du Boſphôre, il eſt plus que probable que ceux où il ne fait point cette remarque ne ſont ni les fils ni les frères de ceux qui les ont précédé ; mais des rivaux qui les ont ſupplanté eux ou leurs fils ; de nouveaux tyrans au ſens de l'antiquité, c'eſt-à-dire, des particuliers qui ont ſubjugué leur patrie comme eux, & ſe ſont emparé du gouvèrnement à leur place.

XIV. Seleucus (2) ne regna que quatre ans ; ainſi il finit vèrs l'an 321 de Rome. Il ne paroît pas qu'il ait eû de ſucceſſeur immédiat ; & de là juſqu'à l'an 339 de la fondation de Rome, nous ne trouvons rien ni dans Diodôre, ni ailleurs ſur les affaires du Boſphore. C'eſt une anarchie d'environ 20 ans ; ce qui

(1) Ἐπ' ἄρχοντος δ' Ἀθήνησιν Ἀψεύδους Ῥωμαῖοι κατέστησαν ὑπάτους Τίτον Μενήνιον καὶ Πρόκλον Γεγάνιον Μακερῖνον. Ἐπὶ δὲ τούτων Σπάρτακος μὲν ὁ Βοσπόρου βασιλεὺς ἐτελεύτησεν ἄρξας ἔτη δέκα ἑπτά. Διεδέξατο δὲ τὴν ἀρχὴν Σέλευκος καὶ ἐβασίλευσεν ἔτη τέσσαρα. *Diod. Sic. L. XII. p. 94. A.* ou 305. *C.*

(2) Cy-deſſus §. XIII.

n'eſt point extraordinaire dans un regne de tyrans, c'eſt-à-dire, d'uſurpateurs, ou de particuliers qui envahiſſent le gouvèrnement ſans titre, & ſans droit, & ſe rendent maitres des peuples par force ou par artifice. Le peuple fait quelquefois des efforts pour reprendre ſa libèrté, la recouvre en effet & la conſèrve quelque temps juſqu'à ce qu'il ſoit de nouveau ſubjugué, c'eſt ce qui produit l'anarchie.

XV. Spartacus avoit laiſſé un fils en mourant nommé Satyrus; mais il ne lui ſuccèda point, comme je l'ai dit, ce fut Seleucus. Apparemment que celui-ci le ſupplanta, ou qu'il ſe mit à ſa place, parce qu'il étoit peut-être trop jeune. Quoiqu'il en ſoit ce fils de Spartacus remonta ſur le thrône. Diodore ne nous marque point ni la manière ni le tems, mais il rapporte ſa mort à l'année que (1) Démoſtrate fût Archonte des Athéniens, & qu'au lieu de Conſuls, Rome eût ſix Tribuns Militaires, L. Titinius, P. Licinius, P. Mœlius, Q. Mœnius, Cn. Genucius & L. Atilius, c'eſt l'an de Rome 355.

XVI. J'ai déja dit & il eſt vrai, qu'il ne faut pas s'attendre à trouver dans Diodôre une extrême exactitude au regard des Magiſtrats Romains. Dans ceux que je viens de nommer d'après lui, les quatre prémiers furent Tribuns des ſoldats enſemble l'année que j'ai dit; mais les deux derniers C. Gemnius & L. Atilius ne le furent point avec eux ni cette année-là; ce fut Sp. Furius Medullinus, & L. Publilius Philo Volſcus qui furent leurs collegues, les deux que Diodôre ſubſtituë à leur place, c'eſt-à-dire, Genucius & Atilius ne furent Tribuns Militaires que l'année d'après avec C. Duillſus, M. Veturius Craſſus, M. Pomponius & Volero Publius Philo. Car tel eſt l'ordre dans lequel les rapporte Tite-Live, beaucoup plus croyable ſur cela que Diodôre, & ſur l'exactitude duquel on doit bien plus compter.

XVII. Malgré cette erreur, on voit bien que Diodôre parle de l'année qui eût pour Tribuns Militaires P. Licinius

(1) Τῦ δὲ ἔτυς τύτυ διεληλυθότος Ἀθήνησι μὲν παρέλαβε τὴν ἀρχὴν Δημόσθρατος, ἐν Ῥώμῃ δὲ τὴν ὑπατικὴν ἀρχὴν διῴκουν χιλιάρχαι ἓξ Λεύκιος Τιτίνιος, Πόπλιος Λικίνιος, Πόπλιος Μελαῖος, Κόϊντος Μάλλιος, Κναῖος Γενύκιος καὶ Λεύκιος Ἀτίλιος....... Περὶ δὲ τὸν αὐτὸν χρόνον καὶ Σάτυρος Σπαρτάκυ μὲν ὑὸς, βασιλεὺς δὲ Βοσπόρυ ἐτελεύτησεν ἄρξας ἔτη δέκα τέσσαρα. *Diod. Sic. Bibl. L. XIV. p.* 445. *vel* 306, 307.

Calvus, P. Mœlius Capitolinus, P. Moenius, Sp. Furius Medullinus, S. Titinius, & L. Publilius Philo Volſcus, c'eſt, comme je l'ai dit, l'an de Rome 355.

Satyrus mourut (1) cette année-là après un regne de 14 ans; ainſi il a dû commencer l'an 341 de Rome 414 avant J. C. Il y a donc 20 ans depuis la mort de Seleucus, en 321 de Rome juſqu'au commencement du regne de Satyrus en 341, c'eſt l'anarchie dont j'ai parlé.

	341
	321
	20

XVIII. Satyrus étant donc mort l'année 355 de Rome, 400 avant J. C. 1e de la XCIVe Olympiade (2) Leucon ſon fils lui ſuccèda & commença un regne de 40 ans, qui par conſéquent dût continuer juſqu'à l'an de Rome CCCXCV, avant J. C. 360, 1e de la CIVe Olympiade. (3) Sous le Conſulat de M. Fabius Ambuſtus, & C. Poetilius Libo Viſolus.

	355
	40
	395

Cependant à l'endroit où Diodôre rapporte la mort de Leucon (4) il prétend qu'elle arriva l'année qu'Athènes eût pour Archonte Diotime, & Rome pour Conſuls C. Marius, & Cn. Manlius, & qui précéda immédiatement celle pendant laquelle Eudemius fut Archonte des Athéniens & M. Fabius, M. Popilius Conſuls des Romains, c'eſt-à-dire que ſelon cet endroit de Diodôre, Leucon mourut l'an de Rome CCCXCVI, avant J.C. 359. Ce n'eſt pas qu'il donne pour cela plus de 40 ans de Regne à Leucon; c'eſt qu'entre les Tribuns Militaires ſous leſquels il commença ſon regne, & les Conſuls ſous leſquels il le finit, il retrauche trois Magiſtratures annuelles, & que des Tribuns Militaires de l'an CCCLII de Rome, il ſaute à ceux de 357, paſſant ceux de quatre années de ſuite CCCLIV, CCCLV, CCCLVI & CCCLVII.

(1) Cy-deſſus §. XVI.

(2) Σάτυρος Σπαρτάκυ μὲν ὑὸς βασιλεὺς δὲ Βοσπόρυ ἐτελεύτησεν ἄρξας ἔτη δέκα τέσσαρα. Τὴν ἡγεμονίαν δὲ διεδέξατ ὁ ὑὸς Λεύκων ἐπ' ἔτη τεσσαράκοντα. *Diod. Sic: L. XIV. p. 404. vel Tom. II. p. 307.*

(3) *Tite-Live L. V. C. 26.*

Diodor. p. 527. vel Tom. II. p. 432. Ἐπ' Ἄρχοντος Ἀθήνησι Εὐδήμυ Ῥωμαῖοι κατέστησαν ὑπάτυς Μάρκον Φάβιον, καὶ Μάρκον Πόλλιον.

(4) Ἐπ' Ἄρχοντος δ' Ἀθήνησι Διοτίμυ Ῥωμαῖοι κατέστησαν ὑπάτυς Γάϊον Μάρκιον καὶ Γνάϊον Μάλλιον ..... Κατὰ δὲ τὸν Πόντον Λεύκων ὁ τῦ Βοσπόρυ βασιλεὺς ἐτελεύτησεν ἄρξας ἔτη τεσσαράκοντα. *Diodor. Sic. L. XVI. p. 525. vel Tom. II. p. 429. & 432.*

Il en regagne ensuite une, ajoûtant, après l'an 363, trois Tribuns Militaires dont on ne trouve nulle mention que chez lui. Cela se réduit donc à une différence de trois ans, ensorte que les Magistrats qui réellement furent en charge l'an 396, sont pour Diodôre ceux de l'an 393, & qu'il ne s'en trouve que quarante pendant tout le regne de Leucon; qu'ainsi tant selon les années de son regne, que selon les Magistratures annuelles de Diodôre, il n'a regné que 40 ans.

XIX. A Leucon succèda Spartacus II. son fils, qui n'occupa le thrône que cinq ans, & mourut apparemment sans enfans; car ce fut Pærisadès son frère qui lui succèda, & qui par conséquent commença son regne (1) l'année 395
de Rome CCCC; mais qui par une suite de l'er- 5
reur que je viens d'expliquer, se trouve désignée
dans Diodôre par les Consuls de l'an CCCCIII (2) 400
P. Valerius Poplicola, C. Marcius Rutilus: car bien qu'il se soit trompé sur le nom de l'un des Consuls, & qu'il mette (3) M. Fabius, ou selon quelques exemplaires, C. Fabius, au lieu de C. Marcius, il est cèrtain qu'il a voulu indiquer les Consuls de l'année CCCCIII de Rome, puisque P. Valerius Poplicola, le fut cette année-là, que l'année suivante (4) selon Diodôre lui-même, les Consuls furent C. Sulpicius, & P. Quintius, & qu'il est cèrtain que ces deux Consuls sont ceux de l'année CCCCIV. comme il paroît par Tite-Live L. VII. C. 21, & par conséquent les précédens sont de CCCCIII. Continuons.

XX. (5) Pærisadès II regna 38 ans, ainsi ayant commencé
l'an de Rome CCCC, il finit l'an CCCCXXXVIII. 400
Tout cela cependant, Monsieur, demande encore 38
de la correction; la suite va bien nous l'apprendre.
En effet, en conséquence de l'èrreur de trois ans 438

(1) Tite-Live, L. VII. C. 21.

(2) *Diodor.* p. 538. ou *Tom. II.* 450. *D.* Επ' Ἄρχοντος δὲ Ἀθήνησι Καλλιμάχου Ῥωμαῖοι κατέστησαν ὑπάτους Μ. Φάβιον καὶ Πόπλιον Οὐαλέριον .... ἅμα δὲ τούτοις πραττομένοις, ἐν τῷ Πόντῳ βασιλεὺς ἐτελεύτησεν ἄρξας ἔτη πέντε.

(3) *Diodor. Ib.* Τοῦ δὲ ἔτους τούτου διελθόντος Ἀθήνησι μὲν ἦρχε Θεόφιλος, ἐν Ῥώμῃ δὲ κατεστάθησαν ὕπατοι Γάϊος Σουλπίκιος καὶ Γάϊος Κοίντιος.

(4) Τοῦ δὲ ἔτους τούτου διελθόντος Ἀθήνησι μὲν ἦρχε Θεόφιλος, ἐν Ῥώμῃ δὲ καθεστάθησαν ὑπάτοι Γάϊος Συλπίκιος καὶ Γάϊος Κοίντιος. *Diod. L. XVI. p.* 538. *vel Tom. II. p.* 450.

(5) Σπάρτακος ὁ τοῦ Πόντου βασιλεὺς ἐτελεύτησεν ἄρξας ἔτη πέντε. Τὴν δὲ ἡγεμονίαν διαδεξάμενος ὁ ἀδελφὸς Παρυσάδης ἐβασίλευσεν ἔτη τριάκοντα ὀκτώ. *Diod. Ib.*

que j'ai marquée cy-dessus, Diodôre faisant commencer
Pærisadès l'an CCCCIII, devroit le faire finir 403
l'an CCCCXLI de Rome, 314 avant J. C. 31e de la 38
CXVe Olympiade sous le Consulat de M. Poëtilius
Libo, & de C. Sulpicius Longus IV. Néantmoins 441
Diodôre dans son XXe Livre, fixe l'époque de la mort de Pærisodès (1) à l'année de l'Archontat de Hieromnémon & du Consulat de M. Junius & de Q. Æmilius, Consulat qui tombe à l'an CCCCXXXVIII de Rome, ce qui donne encore une différence de trois ans.

XXI. (1) Pærisadès laissoit en mourant trois fils tous en âge de regner; Satyrus, Prytanis, & Eumelus; il donna ses Etats à Satyrus l'aîné; mais Eumelus, qui paroit n'avoir été que le troisiême, s'étant fait un gros parti chez les Nations voisines, & aidé des forces d'Ariopharnès Roi des Thraces ceut pouvoir disputer le thrône à ses frères; il leur fit effectivement la guèrre: Satyrus le batit & défit entierement les Scythes & les Thraces qui combatoient pour lui; mais poursuivant sa victoire & assiégeant son frère & Ariopharnès dans la Capitale de Thrace, où ils s'étoient retirez après leur défaite, il fut blessé d'une lance dans un assaut, & mourut la nuit suivante après neuf mois seulement de regne, & conséquemment l'an CCCCXXXVIII de la fondation de Rome.

XXII. (2) Prytanis prit aussitôt sa place. Son regne fut si court que Diodôre n'a pas daigné nous en marquer la durée, on peut suppôser qu'il ne fit guères qu'achever l'année que son frère avoit commencée, & que l'an CCCCXL de Rome, fut la prémière d'Eumelus.

XXIII. Après la mort de Satyrus, Méniscus Général des troupes que le feu Roi avoit à sa solde, leva le siége & se retira à Gargaze ville frontière du Bosphore. De-là il envoya par

(1) Περὶ γὰρ τοὺς αὐτοὺς καιροὺς ἐν τῷ Πόντῳ μετὰ τὴν Παρυσάδου τελευτὴν, ὃς ἦν βασιλεὺς τοῦ Κιμμερίου Βοσπόρου διετέλουν οἱ παῖδες αὐτοῦ διαπολεμοῦντες πρὸς ἀλλήλους ὑπὲρ τῆς ἡγεμονίας Εὔμηλοςτε καὶ Σάτυρος καὶ Πρύτανις. Τούτων δὲ ὁ μὲν Σάτυρος ὢν πρεσβύτερος παρὰ τοῦ πατρὸς παρειλήφει τὴν ἀρχὴν βεβασιλευκὼς ἔτη τριάκοντα ὀκτώ. Ο' δὲ Εὔμηλος, &c. *Diodor. L. XX. p. 743. vel Tom. II. p. 762. & seqq.*

(2) (Πρύτανις) τάχεως ἧκεν εἰς Γάργασαν, καὶ τὴν δύναμιν ἅμα καὶ τὴν δυναστείαν παρέλαβεν Εὐμήλου δὲ διαπρεσβευομένου περὶ μέρους τῆς βασιλείας, &c. *Diodor. L. XX. p. 744. vel Tom. II. p. 765. & seq.*

eau le corps du feu Roy, à Prytanis. Il étoit à Panticapée capitale du Bosphore, où il fit à son frère des obséques magnifiques, & après l'avoir inhumé dans le tombeau des Rois, il partit pour Gargaze, & prit là le commandement de l'armée & possession du Royaume.

Quand Eumelus le vit déclaré Roy, il lui envoya des Ambassadeurs pour lui propôser de partager le Royaume entr'eux. Prytanis ne voulut point entendre à cette proposition, il laissa une garnison dans Gargaze & revint à Panticapée pour mettre ordre aux affaires de l'Etat.

Eumelus irrité que ses propositions eussent été rejettées, marche brusquement contre Prytanis, prend Gargaze & tout ce qui se trouve sur son passage, combat son frère, le défait, le pousse, & l'enfèrme dans l'Isthme voisin de la Palus Mœotide, c'est-à-dire, dans l'Isthme de la Chersonêse, aujourd'hui la Crimée. Prytanis bloqué de tous côtés, fut réduit à la nécessité de capituler avec son frère. Les conditions furent qu'il livreroit, son armée & qu'il renonceroit à la couronne. Il le fit & se retira à Panticapée; mais à peine y fut-il arrivé, qu'il tâcha de remonter sur le thrône; il fut battu une seconde fois. Il se retira dans un quartier qu'on appelloit les Jardins, & y fut tué.

XXIV. Eumelus quoiqu'il fut remonté sur le thrône par le crime & par la révolte, gouvèrna sagement & avec gloire. Il augmenta ses Etats, & se préparoit à porter la guèrre chez les nations voisines & à les subjuguer, lorsqu'un accident imprévu tèrmina le cours de ses conquêtes & de sa vie.

(1) Après cinq ans, cinq mois de regne, il revenoit à grandes journées de Scythie pour un Sacrifice. Il étoit traîné dans une quadrige à quatre rouës qui étoit couvèrte: les chevaux ayant pris le mors aux dents, il voulut se jetter hors du char, mais son sabre s'étant embârassé dans une de rouës, il fut entraîné & brisé sur la place. Son regne n'ayant duré 440
que cinq ans & demi, sa mort dût arriver dans le 6
cours de l'an CCCCXLV de la fondation de Rome. ———
XXV. Diodôre (2) écrit qu'Eumelus mourut 446

(1) Πέντε γὰρ ἔτη καὶ τοὺς ἴσους μῆνας βασιλεύσας κατέστρεψε τὸν βίον, παραδόξῳ συμπτώματι χρησάμενος. Ἐκ γὰρ τῆς Σκυθικῆς ἐπανιὼν εἰς οἰκείαν, &c. *Diodor. L. XX. p. 745. vel Tom. II. p. 765.*

(2) Τοῦ δ' ἐνιαυσίου χρόνου διεληλυθότος Ἀθήνησι μὲν ἦρξε Φερεκλῆς, ἐν

dans la 6e année de son regne sous le Consulat de P. Sempronius, & de P. Sulpicius, l'année que Phéréclès étoit Archonte d'Athènes. Ce Consulat tombe l'an de Rome CCCCLI, avant J. C. 304. C'est une suite des erreurs que j'ai remarquées cy-dessus dans les Magistrats de Diodôre. Ainsi il ne faut avoir égard qu'aux années des regnes sur le nombre desquelles il est constant & invariable.

XXVI. Après Eumelus (1) Spartacus IIIe du nom son fils, gouvèrna le Bosphore & regna 20 ans; de sorte que son père étant mort l'an CCCCXLVI de Rome, il a dû 446
regner jusqu'en CCCCLXVI de la même ère, 20
289 avant J. C. & la cinquième de la CXXIIe
Olympiade, sous le Consulat de M. Valerius 466
Maximus, & de Q. Cœcidius Noctua.

Ici Diodôre nous abandonne; une partie de sa Bibliothèque historique est pèrduë, & dans le peu de fragmens qui nous en reste, on ne trouve rien qui concèrne le Bosphore: Mais il en a dit assez jusqu'ici pour nous conduire au commencement de l'ère du Bosphore que nous chèrchons & nous la faire découvrir. Et il est bon d'en fixer l'origine avant que de passer outre, de crainte que ce que nous avons à ajouter, ne nous fit perdre de vûë les principes nécessaires à cette fixation & qu'il ne fût plus difficile ensuite de rappeller nos idées.

XXVII. Dans la suite des Rois que je viens d'examiner sur les mémoires que nous fournissent principalement Strabon & Diodôre, je ne vois que deux ou trois points où l'on puisse bien placer la tête de l'ère Cimmérienne; car elle doit avoir commencé, ce me semble, ou avec la Monarchie en général, c'est à-dire, avec les Archæanactides; ou avec quelque dynastie, ou sous quelque Roi en particulier après eux.

XXVIII. L'ère que nous chèrchons n'a point commencé avec les Archæanactides. Les Médailles, & surtout la vôtre, Monsieur, ne souffre point que nous remontions si haut. En effet quoique la fabrique de ces Médailles soit assez mauvaise,

Ῥώμῃ δὲ τὴν ὑπατικὴν ἀρχὴν διεδέξαντο Πόπλιος Σεμπρώνιος καὶ Πόπλιος Συλπίκιος....... Ἅμα δὲ τούτοις πραττομένοις Εὔμηλος μὲν ὁ Βοσπόρου βασιλεὺς βασιλεύων ἕκτον ἔτος ἐτελεύτησε, νῦν δὲ βασιλείαν διαδεξάμενος Σπάρτακος ὁ υἱὸς ἦρξεν ἔτη εἴκοσι. *Diod. Ib. p. 775. vel Tom. II. p. 817... 826.*

(1) Diodôre cité au §. précédent.

& que les traits de visage y soient mal exprimez, il y a cependant une chose si marquée, qu'on ne s'y peut tromper, c'est que toutes celles qui précédent la vôtre, représentent l'Empereur sans barbe, au lieu que sur la vôtre & sur les suivantes, l'Empereur y paroit avec de la barbe. On sait que c'est Hadrien qui introduisit cette mode, & qui le prémier laissa croître sa barbe, (1) pour cacher quelques coutures qu'il avoit naturellement au visage.

Si donc l'ère du Bosphore-Cimmérien commence avec la Monarchie, l'an CCLXVIII de Rome, l'année IↃXXXIX de cette ère marquée sur votre Médaille, sera l'année IↃCCCVII^e de Rome, avec laquelle commença la XIIIe de Claude, ou la 64e avant qu'Hadrien parvînt à l'Empire.

268
539
807

La dèrnière même des Médailles de Rhescuporis qui est de l'année 563 de l'ère, ne peut quadrer avec ce commencement, puisque ce seroit la IↃCCCXXXI^e de Rome où commença au 1 de Juillet la 9e année de Vespasien, 40 ans avant Hadrien. L'ère du Bosphore-Cimmérien ne peut donc, comme je l'ai dit, commencer avec les Archæanactides.

265
563
828

XXIX. Elle ne peut commencer non plus avec Spartacus, qui leur succèda. Car il monta sur le thrône l'an de Rome CCCX. En ce cas la 539e année marquée sur votre Médaille finiroit dans la IↃCCCXLIX^e de Rome, 22 ans avant l'Empire d'Hadrien.

310
539
849

XXX. Mais n'a-t-elle pû commencer au moins avec Seleucus successeur de Spartacus? Votre Médaille, Monsieur, plus qu'aucune autre, s'oppôse encore à ce systême & nous en montre le faux. Seleucus succède à Spartacus l'an de Rome CCCXVIII. Si ce fut la prémière année de l'ère Cimmérienne, la 539e, fut l'an de Rome IↃCCCLVII, & par-conséquent la 7e année de Trajan, 14e avant Hadrien.

318
539
857

XXXI. Il ne reste, Monsieur, que l'ère de Satyrus I, qui ait pû fonder l'ère de la Monarchie Cimmérienne. Quand il n'y auroit que cela seul, ç'en seroit assez pour nous détèrminer à nous en tenir là; mais il y a plus: Le commencement du regne de Satyrus I, est proprement le commence-

(1) *Promissa barba, ut vulnera, quæ in facie naturalia erant, tegeret.* Spartian. in Hadri ano sub fin.

ment de la Monarchie, & de la succession héréditaire à la couronne.

Quoiqu'il en soit des Archæanactides, dont nous ne savons rien, cèrtainement Spartacus I, n'étoit pas fils du dèrnier des Archæanactides, je l'ai montré tantôt; Seleucus n'étoit point non plus fils de Spartacus, ni Satyrus de Seleucus. Il y eut donc dans ces commencemens autant de changements que de regnes: Est-ce là de quoi fonder une ère?

Ce n'est point assez. Le regne de Satyrus I, est proprement le commencement & la fondation de la Monarchie Cimmérienne. En effet Strabon, auteur, comme je l'ai dit d'abord, d'un grand poids dans tout ce qui regarde l'histoire de ces contrées du Nord de l'Asie mineure; Strabon distingue deux ordres ou deux sortes de Rois du Bosphore. (1) *Ce Pays*, dit cet auteur, *fut long-tems gouvèrné par un seul, comme Leucon, Sagaurus, Pærisadès; jusqu'à un autre Pærisadès qui donna son Royaume à Mithridate Eupator. Ces Maîtres*, ajoute-t-il, *s'appelloient tyrans, quoique quelques-uns d'eux gouvèrnassent avec modération. Les prémiers de ces Rois furent Pærisadès & Leucon.*

Il paroît par là que les prémiers Rois du Bosphore ne furent regardez que comme des tyrans; c'est-à-dire, que c'étoient des gens qui avoient opprimé la libèrté de leur patrie & s'étoient rendu maîtres du gouvèrnement de ce peuple libre jusqu'alors & sans maîtres, & qui le tenoient malgré le peuple & sans droit, car c'est là ce que signifie tyran dans l'antiquité, c'est-à-dire, un úsurpateur.

Strabon n'entend pas parler de Leucon, de Sagaurus & de Pærisadès seulement, & ces trois Princes ne sont pas les seuls qui passèrent pour des tyrans, puisque Strabon dit que l'on donna ce nom odieux non-seulement à eux, mais généralement à ceux qui étoient environ leur tems. J'examine donc la suite de ces Rois, & malgré le peu qui nous reste de leur histoire, je trouve que jusqu'à Satyrus I, il n'y eut rien de fixe ni de constant dans cette Monarchie, que Spartacus I n'étoit point Archæanactide, que Seleucus n'étoit point fils de Spartacus, ni Satyrus fils de Seleucus; qu'après Satyrus il y eut une anarchie de 20 ans; mais depuis que l'anarchie fut finie & que Satyrus I

(1) Voyez les paroles de Strabon ci dessus §. V.

fut monté ſur le thrône, tout change entièrement de face: De là juſqu'au dernier, dont parle Diodôre, c'eſt-à-dire juſqu'à Spartacus III, fils d'Eumelus, & vraiſemblablement même juſqu'à Pærisadès qui donna le Boſphore à Mithridate, la ſucceſſion eſt régulière, on ne voit plus ni anarchie ni familles différentes ſe ravir le thrône, le fils ſuccède à ſon père, ou le frère à ſon frère mort. Voila donc trois faits que je poſe comme trois principes, d'où je tire la connoiſſance dont nous avons beſoin.

Premier fait. Les prémiers Rois du Boſphore furent des tyrans, c'eſt-à-dire des uſurpateurs.

Deuxiéme fait. Dans la ſuite de ces premiers Rois juſqu'à Satyrus I, point de ſuccèſſion régulière.

Troiſiéme fait. Depuis Satyrus I juſqu'à Mithrydate, la ſucceſſion eſt régulière & ſans interruption.

De ces trois faits il ſuit que les prémiers Rois du Boſphore n'étoient point des Rois légitimes, que la nation ne les reconnoiſſoit point pour tels; que ce n'étoit point encore une Monarchie réglée; que ces uſurpateurs ſe ſupplantoient les uns les autres; que le peuple fit quelquefois des efforts pour recouvrer ſa libèrté; que l'anarchie de 20 ans ſemble en être une preuve; qu'ainſi il n'y avoit point encore proprement de Monarchie établie, ni de forme de gouvèrnement reconnuë de la nation. Mais que depuis que Satyrus fut ſur le thrône, ſoit que le peuple l'y élevât, ſoit qu'il s'y plaçât lui-même & que le peuple le reconnût, l'Etat prit alors une forme conſtante, & la nation ſe ſoumit au gouvèrnement monarchique. De là cette ſucceſſion qui depuis Satyrus I paroît légitime & avoüée de toute la nation, parce qu'elle eſt régulière & conſtante & que les Rois ne paſſent plus pour des tyrans & des uſurpateurs. C'eſt donc à Satyrus I que finiſſent les tyrans & que commencent les Rois & la Monarchie; & que doit par conſéquent commencer l'ère de cette Monarchie: Et de vrai les Médailles s'ajuſtent beaucoup mieux à cette époque qu'à nulle autre.

XXXII. En effet, M., cette ère commençant au règne de
Satyrus I, l'an CCCXLI de la fondation de Rome, 341
votre Médaille qui porte l'année 539 de l'ère fut frap- 539
pée l'an IↃCCCLXXX de Rome qui fut la IX[e] année de
l'Empire d'Hadrien, finiſſant au 1 d'Août que les 880

Romains appelloient le 4[e] avant les Ides. Car il commença son Empire ce jour là l'an ꟾↃCCCLXXI. L'Empereur représenté sur la Médaille est donc Hadrien, & en effet il est reconnoissable par la barbe qu'il porte, & que nul Empereur avant lui n'avoit portée.

Il en est de même de celle que M. Vaillant rapporte dans son histoire des Rois du Bosphore, pag. 271, & qui marque l'an AMΦ 541; car comme l'a remarqué cet Antiquaire, quoique le nom d'Hadrien n'y soit pas gravé, son visage avec de la barbe le fait assez connoître. *Et licet Hadriani nomen in illis non sit scriptum, porrò ejus imago barbata illum esse demonstrat*, & l'ère commençant l'an de Rome CCCXLI, sa 541[e] année finit l'an de Rome ꟾↃCCCLXXXII, qui fut la douziéme des 21 années qu'Hadrien tint l'Empire.

341
541
882

Une Médaille d'Ininthymeyus prédécesseur de Rhescuporis, rapportée par M. Seguin dans ses *Selecta Numismata*, pag. 47, porte l'année AΛΦ, 531, c'est l'année de Rome ꟾↃCCCLXXII, & peut-être une partie de ꟾↃCCCLXXIII, c'est-à dire que c'est la deuxième année d'Hadrien.

341
531
872

XXXIII. On m'oppôsera sans doute M. Vaillant, qui rapporte la même Médaille (1) dans son histoire des Rois du Bosphore, p. 266, & qui dit que la tête de l'Empereur est sans barbe; c'est donc Trajan, comme (2) M. Vaillant le conclut, & je dévrois commencer mon ère deux ans au moins plûtôt que je ne fais, puisque Trajan mourut l'an de Rome ꟾↃCCCXXI (3) le 3[e] des Ides du mois d'Août, jour auquel Hadrien reçut la nouvelle de la mort de Trajan, & qu'il prit pour le prémier de son Empire.

Je

(1) *Caput senile Regis barbati & diademate redimitum ante quod sceptrum, cum* ΙΝΙΝΘΙΜΗΥΟΥ, *hoc est Regis Inintimaevi. Ex adversa parte caput laureatum* IMBERBE, *sub quo litera numerales* AΛΦ *id est* 531. Vaillant, loc. cit.

(2) *Aera .... caput ...... respondet, uti supra diximus, anno V. C.* 330 *&* 331. *Qui si adjunxisset litteras* AΛΦ 531. *incidisset in tribunitiam potestatem* XI. *&* XII. *Imper. Trajani.* Vaill. ib.

(3) *Tertio iduum earumdem (Augusti) quando & natalem imperii instituit celebrandum, excessus ei Trajani nuntiatus est.* Spartian. in Hadr.

Je ne crois pas que cette objection fasse beaucoup d'impression sur ceux qui seront au fait : car en prémier lieu, quand il faudroit remonter de deux ou trois ans toute la suite des Rois du Bosphore, ou plûtôt Satyrus & les suivans jusqu'à Spartacus IIIe, & faire commencer le regne de Satyrus l'an de Rome CCCXXXVIII, au lieu de CCCXLI, mon sentiment & ma chronologie n'en souffriroient point : il n'y auroit de pèrte que pout Diodôte de Sicile, chez qui les années des Rois du Bosphore ne répondroient plus nulle part aux Consulats ausquels il les attache.

2°. M. Vaillant n'avoit point vû, à ce qu'il paroît, la Médaille dont il est question. Il ne la donne que d'après M. Seguin. Il dit que la tête couronnée de laurier n'a poinr de barbe ; M. Seguin n'en dit rien. J'ai vû la pareille de cette Médaille chez M. le Hay au mois de Septembre 1710. Je trouve dans mes papiers la description que j'en fis alors sur la Médaille même, je n'ai point marqué que la tête de l'Empereur fut sans barbe.

3°. Il faut le dire, M., pour ceux qui n'ont pas le même usage que vous des Médailles. Hadrien ne laissoit point croître entièrement sa barbe, comme firent dans la suite M. Aurèle, Septime Sevère & quelques autres. Il la tenoit seulement un peu longue, & autant qu'il falloit pour qu'on n'apperçût point quelques difformités qu'il avoit au visage. La Médaille dont il s'agit ici, est une Médaille d'argent, du poids d'une drachme, & par-conséquent assez petite. Sur une Médaille de cette forme il est très-aisé qu'une barbe aussi coûrte que celle d'Hadrien, ne paroisse pas distinctemenr, sur tout si la Médaille n'est pas bien consèrvée. Cela arrive souvent sur les Médailles, même latines d'Hadrien. Je viens de le vérifier sur toutes celles que nous avons dans la suite d'argent de notre cabiner. Souvent la barbe est effacée, ou paroît si peu, que si l'on ne savoit d'ailleurs que c'est Hadrien, on ne diroit point qu'il y en eut. A combien plus forte raison cela peut-il ne paroître pas sur une Médaille grecque, sur une Médaille du Bosphore, & sur une tête très-mal gravée, au raport de M. Seguin qui l'avoit, & qui l'appelle CAPUT INSULSUM. Il auroit donc pû très-aisément se faire que M. Seguin n'eut point vû clairement la barbe que le tems avoit effacée, ou presque effacée. Encore M. Seguin,

I.

comme je l'ai déja remarqué, ne dit-il pas que l'Empereur est sans barbe ; c'est M. Vaillant, qui l'ajoute de son chef; & par la gravure que M. Seguin en a donnée, on ne peut assurer que cette tête n'a point de barbe, on diroit plûtôt qu'elle en a.

4°. Mais quand elle n'en auroit point, cela ne tireroit nullement à conséquence. En voici la preuve, & si je ne me trompe, la démonstration. Il est cèrtain par les Médailles, que l'on se mettoit peu en peine, au moins quelquefois au Bosphore, que la tête de l'Empereur que l'on y gravoit, fut celle de l'Empereur regnant, qu'on ne faisoit point toûjours la dépense d'un nouveau coin, quand l'Empereur changeoit, qu'on repetoit la tête d'un Empereur mort sans s'embarasser si elle ressembloit ou non à celui qui vivoit alors. Pour vous en convaincre, prenez la peine, Monsieur, de jetter les yeux sur les deux Médailles gravées par M. Vaillant, l'une page 284, & l'autre page 287. La prémière est de l'an 563. ΓΞΦ & la seconde de l'an 618. HIX. à 56 ans l'une de l'autre. Nul Empereur dans ces tems-là, c'est-à-dire, depuis le milieu du second siecle jusqu'au commencement du troisiéme, n'a tenu l'Empire 56 ans : Bien plus, dans toute la suite des Empereurs, Auguste est le seul qui ayant commencé tout jeune, ait regné si long-tems. Cependant la tête de l'Empereur sur la seconde Médaille, est la même que sur la prémière, même visage, mêmes traits, même barbe, mêmes cheveux, même couronne & même lien de la couronne, même demi-tour de pèrles sur le haut de la tête, & même nombre de pèrles ; ensorte qu'il faudroit s'aveugler librement pour ne pas voir que c'est précisément la même chose, & que par conséquent on a répété sur la seconde Médaille, la tête d'un Empereur qui n'étoit plus.

5°. Quelque parti que l'on prenne, & quelque ère que l'on suive, il faut nécessairement reconnoître qu'il y a sur les Médailles du Bosphore des Empereurs représentés sans barbe, qui l'ont néanmoins portée, M. Vaillant avec l'ére des Seuthides, est obligé d'en venir là deux fois. Sur la Médaille de l'an 546, l'Empereur est sans barbe, cependant selon M. Vaillant, c'est Hadrien. Sur une autre de l'an 620 KX, il en est de même, c'est néanmoins Septime Sévère, qui portoit la barbe & plus longue même qu'Hadrien. C'est donc à M. Vaillant bien plus qu'à moi à résoudre la difficulté, ou plûtôt ce n'en est point une, c'est

une épargne, ou, si l'on veut, c'est une faute des Monnoyeurs du Bosphore.

Ces sortes de Médailles n'empêchent donc point, Monsieur, que le sentiment que j'ai eu l'honneur de vous expôser, ne soit vrai. Il faut commencer l'ère des Médailles du Bosphore-Cimmérien au regne de Satyrus I, & le regne de Satyrus I, à l'an de Rome CCCXLI. Tout quadre alors beaucoup mieux qu'en tout autre systême, c'est ce que nous vèrrons encore plus clairement en appliquant à cette ère toutes les Médailles qui nous restent. Pour cela, reprenons la suite des Rois du Bosphôre.

XXXIV. Nous ne savons point qui succèda à Spartacus III, l'an 468. Nous apprenons seulement de Strabon, que cette Monarchie subsista avec ses Rois particuliers jusqu'au tems de Mithridate-Eupator Roy du Pont, celui qui fit tant d'affaires aux Romains, & que Pompée dépoüilla de tous ses Etats; que le Roi qui regnoit de son tems, s'appelloit Pærisadès (1) comme le prémier des Archœonactides; que ce Prince ne pouvant résister aux barbâres dont il étoit investi, & qui vouloient augmenter le tribut qu'il leur payoit, donna son Royaume à Mithridate, qui déja Roi du Pont, devint encore par là Roi du Bosphôre. Nous ne savons point en quelle année cette donation se fit, mais on peut juger que ce fut à peu près vèrs l'an 646 de la fondation de Rome; ce qui fait dans l'histoire du Bosphore un vuide de 180 ans, que nous ne saurions remplir.

C'est à ce dèrnier Pærisadès que j'attribuë la Médaille d'or du cabinet du Roi, qui porte d'un côté la tête de Pærisadès couronnée d'un diadême, & de l'autre une Pallas assise & casquée, étendant la main droite sur laquelle elle porte une victoire, & ayant son bouclier appuyé derrière elle ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΑΙΡΙΣΑΔΟΥ. Entre les pieds du siege de Pallas ΠΑ en monograme, c'est-à-dire, *Panticapée*. Dans l'exèrgue un trident. Ce qui me détermine à donner cette Médaille à Pærisadès III, plûtôt qu'aux deux prémiers, c'est que nous n'avons aucune Médaille de ces prémiers tems; & plus encore, c'est que le type & la forme de la Médaille, sa beauté, son goût qui semble être le même que celui des Médailles de Mithridate, demandent qu'on la place en ce siecle là plûtôt que trois ou quatre cent ans auparavant.

XXXV. Je place la donation de Pærisadès vèrs l'an de Rome

(1) Strabon L. VII. p. 310. Voïez ci-dessus §. V.

646, parce qu'il me paroît qu'avant ses grandes entreprises contre les Romains & leurs alliés, qui commencèrent l'an de Rome 650, Mithridate étoit déja Roi du Bosphore, qu'il est naturel de croire que ce fut l'acquisition de ce grand Royaume, qui joint au Pont & à la Cappadoce le rendoit maître d'un des plus grands Etats qui confinât l'Empire Romain, que c'est; dis-je, cette augmentation qui lui fit naître ces idées ambitieuses de grandeur que (1) Sylla lui reprocha dans leur entrevûë; qu'en effet dès le commencement des prémiers mouvemens qu'il fit, les (2) Ambassadeurs de Nicoméde disent qu'il a dans sa disposition les Scythes, les Taures, les Bosphorains, les Thraces, les Sarmates & toutes les nations qui sont aux environs du Tanaïs, de l'Istre & de la Palus Mœotide; que (3) pendant sa prémière guèrre contre les Romains, le Bosphore se révolta contre lui, & secoüa le joug. Il en étoit donc Roi dès auparavant. Rien n'est plus manifeste.

XXXVI. Pendant que Mithridate étoit aux prises avec Sylla, les Bosphorains & les Colches s'étoient soustraits à son obéïssance, comme je viens de le dire. En 672 de Rome après le départ de Sylla, la Colchide se remit sous l'obéïssance. Les hostilités que Murena exèrça contre Mithridate, l'empêchèrent de réduire le Bosphore; (4) mais cette seconde guèrre étant finie au bout de trois ans, Mithridate le soumit l'an de Rome 675, & lui donna pour Roi son fils Macharès. (5) Il l'étoit

(1) Σὺ δὲ πόλεμον ἐξῆψας, ἐγνωκὼς μὲν ὄντο πρὸ πολλῦ, καὶ ἐν ἐλπίδι ἔχων γῆς ἀρχὴν ἁπάσης, εἰ Ῥωμαίων κρατήσεια. *Appian. de Bello Mithrid. p. 209. A.*

(2) Τῦτυ ἰδίυ στρατῦ καὶ συμμάχων Θρακῶν καὶ Σκυθῶν, ὅσα τε ἄλλα πλησίον ἔθνη. *Ib. p. 178. C.*

Φίλοις δὲ ες πᾶν τὸ κελευόμενον ἑτοίμοις χρῆται Σκυθαῖς τε καὶ Ταύροις καὶ Βαστέρνοις, καὶ Θραξὶ, καὶ Σαρμάτοις καὶ τισι τοῖς ἀμφὶ Θάναϊν τε καὶ Ἴστρον καὶ τὴν λίμνην ἐπὶ τὴν Μαιῶτιδα. *Ib. p. 180. B. C.*

(3) Ἄρχυται δὲ ὁ δεύτερος Ῥωμαίων καὶ Μιθραδάτυ πόλεμος ἐνθένδε. Μυρήνας μὲν ὑπὸ Σύλλα σὺν δύο τέλεσι τοῖς Φιμβρίυ κατίστασθαι τὰ λοιπὰ τῆς Ἀσίας ὑπολέλειπτο, καὶ πολέμων ἀφορμὰς ἐρεσχέλει δι' ἐπιθυμίαν θριάμβυ. Μιθριδάτης δ' ἐς τὸν Πόντον ἐκπλεύσας Κόλχοις καὶ Βοσποράνοις ἀφισταμένοις ἐπολέμει. *Appian. de Bello Mith. p. 213. 214*

(4) Ὁ μὲν δὴ δεύτερος Μιθριδάτη καὶ Ῥωμαίοις πόλεμος τρίτῳ μάλιστα ἐν τύτῳ διελύετο· καὶ σχολὴν ἄγων ὁ Μιθριδάτης Βόσπορον ἐχειρῦτο καὶ βασιλέα αὐτοῖς τῶν υἱῶν ἕνα ἀπεδείχνος Μαχάρην. *Id. Ib. p. 216. A.*

(5) *M. Crassus & Cn. Pompeius Consules fuere . . . . . Machares filius Mithridatis, Bosphori Rex, ab L. Luculla in amicitiam receptus est.* Liv. Epit. XCVII & XCVIII.

encore sous le Consulat de Crassus & de Pompée l'an 685 de Rome, 70 avant J. C. lorsque Lucullus le déclara ami du Peuple Romain.

XXXVII. Mithridate ne put lui pardonner cette alliance avec les Romains ; & après sa prémière défaite par Pompée l'an 669ᵉ de Rome (1) s'étant jetté dans les Provinces du Pont & du Bosphôre pour tramer avec les Scythes & tous les peuples voisins ce dessein fameux de rentrer par la Thrace dans la Macédoine, & de là, par la Pannonie passer en Italie, & porter le fer & le feu jusqu'au milieu de Rome. Macharès lui envoya des Ambassadeurs pour se justifier sur son alliance avec les Romains, protestant que la nécessité seule l'y avoit contraint. Mithridate fut inéxorable. Macharès pour éviter sa fureur passa dans la Chèrsonèse faisant brûler tous les vaisseaux qu'il n'emmenoit pas, pour ôter à Mithridate les moyens de le suivre. Mais ces précautions furent inutiles, Mithridate sçut trouver une autre flote & le fit poursuivre. Le malheureux Prince pour se soustraire à la vengeance de son père, la prévint & se tua lui-même. Ainsi l'an 689 de Rome, le Bosphore cessa encore d'avoir un Roi particulier, & revint sous la puissance de Mithridate.

XXXVIII. L'année suivante 690 après la défaite entière de ce Prince, Pompée réduisit le Pont en Province Romaine, & redonna en habile homme un Roi au Bosphore, pour en faire aux Provinces Romaines une barrière contre les Scythes, & épargner à la République une armée qu'il auroit fallu toujours entretenir sur ces frontières pour arrêter les courses de ces barbares.

Ce nouveau Roi fut Pharnace, autre fils de Mithridate, qui jusques-là avoit paru attaché aux Romains. Il ne le fut qu'autant qu'il crut que ses intérêts le demandoient, & ne profita point de l'exemple de son père. Aussi mauvais allié qu'il avoit été mauvais fils, comme son père avoit cru pouvoir tirer avantage des guèrres de Marius & de Sylla, dès que Pharnace vit la guèrre

(1) Μιθριδάτης δ' ἐν Διοσκούροις χειμάζων ...... Μαχαίρης πρέσβεις μὲν τίνας ἐς αὐτὸν ἔπεμπεν ἀπολογισομένους ὡς ἀνάγκῃ θεραπεύσειε Ῥωμαίους. ὀργὴν δὲ ἄκρον εἰδὼς ἔφευγεν ἐς τὴν ἐν τῷ Πόντῳ Χερρόνησον τὰς ναῦς διαπρήσας ἵνα μὴ διώξειεν αὐτὸν ὁ πατήρ· ἑτέρας δὲ ἐπιπέμψαντος ἐκείνου προλαβὼν ἑαυτὸν ἔκτεινεν. *App. de Bello Mithrid. p.* 240. 241.

allumée entre Pompée & César, il crut l'occasion favorable d'agrandir ses Etats, & d'y réunir de nouveau toutes les Provinces que son père avoit possédées ou conquises. Il entra donc dans le Pont & l'envahit. De-là il passa dans l'Asie pour s'en rendre maître, comme avoit fait son père, mais il fut plûtôt arrêté que lui dans sa course. (1)

En sortant du Bosphôre il en avoit confié le soin à un Seigneur de sa cour nommé Asandre pour le gouvèrner en son absence. Lorsque Asandre vit son maître fort éloigné de ses Etats & engagé dans l'Asie, il jugea que tôt ou tard les Romains le feroient repentir de sa témérité; que pour lui ce seroit gagner leurs bonnes grâces que de se déclarer contre Pharnace, & qu'il pourroit même par là mériter qu'ils lui donnassent le Royaume du Bosphôre. Dans ces vûës il se révolta & se mit en possession de ce Royaume. Dès que Pharnace en eut les prémières nouvelles, il abandonna l'Asie & retournant sur ses pas, il marcha contre le rébelle, mais l'arrivée imprévûë de César l'arrêta, il combattit, il fut vaincu, & (2) quand après sa déroute il voulut se retirer au Bosphôre, Asandre lui en fèrma l'entrée, & le fit tuer. C'étoit l'an 705 de Rome.

XXXIX. César que de plus grands intérêts appelloient en Italie, n'entreprit point de réduire Asandre, il en commit le soin à (3) Mithridate de Pergame, dont il venoit d'éprouver la

(1) Φαρνάκης δὲ μεγάλη δὴ φρονῶν τά τε ἄλλα τὰ ἐν Πόντῳ προσκατεστήσατο καὶ Ἀμισὸν, καίπερ ἐπὶ πλεῖστον ἀντισχοῦσαν εἷλέ τε καὶ διήρπασε, τούς τε ἡβῶντας ἐν αὐτῇ πάντας ἀπέκτανε, καὶ ἐς τὴν Βιθυνίαν τήν τε Ἀσίαν ἐπὶ ταῖς αὐταῖς τῷ πατρὶ ἐλπίσιν ἠπείγετο κἀν τούτῳ μαθὼν τὸν Ἄσανδρον ὃν ἐπίτροπον τοῦ Βοσπόρου καταλελοίπει νεωχμωκότα οὐκ ἔτι περαιτέρω προεχώρησεν. Ἐκεῖνος γὰρ ἐπειδὰν τάχιστα πόρρωτε ὁ Φαρνάκης ἀπ' αὐτοῦ προϊὼν ἠγγέλθη, καὶ ἐδόκει, εἰ καὶ τὰ μάλιστα ἔν γε τῷ παρόντι ἂν λάθοι, ἀλλ' οὔτι γε καὶ ἔπειτα καλῶς ἀπαλλάξειν, ἐπανέστη αὐτῷ ὡς καὶ τοῖς Ῥωμαίοις τι χαριούμενος, τήν τε δυναστείαν τοῦ Βοσπόρου παρ' αὐτῶν ληψόμενος. Ταῦτ' οὖν ὁ Φαρνάκης ἀκούσας, ὥρμησεν ἐπ' αὐτὸν μάτην. τὸν γὰρ Καίσαρα ἐν τῇ ὁδῷ εἶναι καὶ ἐς τὴν Ἀρμενίαν ἐπείγεσθαι πειθόμενος ἀπέστρεψε, &c. *Dio. L. XLI. p. 206. D. E.*

(2) Καὶ ἐκεῖνον ἐκφυγόντα ἐπὶ τὴν θάλασσαν καὶ ἐπὶ τὸν Βόσπορον ὁ Ἄσανδρος εἶρξε καὶ ἀπέκτεινε. *Dio. L. XLI. p. 207. B.*

(3) *Mithridatem Pergamenum à quo rem feliciter celeriterque gestam in Ægypto supra scripsimus regio genere ortum ..... Regem Bosphori constituit, quod sub imperio Pharnacis fuerat, Provinciasque P. R. à barbaris atque inimicis Regibus interposito amicissimo Rege munivit.* Hirtius de bello Alex. sub fin.

fidelité, la valeur & la conduite dans la guèrre d'Egypte, & lui donna le Royaume du Bosphôre.

Autant qu'on en peut juger par un endroit de Strabon fort corrompu, ce nouveau Roi du Bosphôre passoit pour bâtard du grand Mithridate Roi du Pont. César, pour le récompenser des secours qu'il lui avoit menez au siege d'Alexandrie, le fit Roi du Bosphore, comme dit Hirtius, ou plûtôt pour expliquer Hirtius par Dion, César donna à Mitridate de Pergame (1) une tétrarchie dans la Galatie avec le titre de Roi, & le chargea de plus de faire la guèrre à Asandre, afin qu'après l'avoir vaincu, il prit possession du Bosphôre qu'il lui donnoit. Mithridate au lieu de vaincre, fut vaincu lui-même & périt.

XL. Asandre demeura donc maître du Bosphôre, & pour se donner quelque droit à la couronne qu'il avoit usurpée, il épousa Dynamis fille de Pharnace. Cependant Asandre ne prit point encore le titre de Roi, il se contenta de celui d'Ethnarque, comme parle Lucien, ou de celui d'Archonte qu'on lui voit encore sur ses Médailles la huitième année de son gouvèrnement. C'est pour cela que sa tête y est représentée nuë & sans diadême. Au revêrs c'est une victoire tenant de la main droite une couronne, & de la gauche, une palme avec ces mots: ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΑΣΑΝΔΡΟΥ ΒΟΣΠΟΡΟΥ & au-dessus de la victoire à gauche Η lettre numérale qui signifie 8. (2)

XLI. Ce type pourroit donner lieu de penser que ce fut cette année 8e, 714 de la fondation de Rome, qu'Asandre vainquit Mithridate; mais on sçait que c'est la coutume de répéter plusieurs années de suite les mêmes choses sur les Médailles & sur celles d'Asandre même, comme on le vèrra tout-à-l'heure par celle que je vais rapporter. D'ailleurs il ne paroît pas que cette guèrre ait duré si long-tems. Mais il suit de-là que ni son mariage avec l'heritière du Royaume, ni sa victoire sur Mithridate ne lui fit point prendre le titre de Roi. C'est Auguste qui le lui donna dans la suite, comme nous l'apprend (3) Lucien,

(1) Καὶ τῷ Μιθριδάτῃ τῷ Περγαμήνῳ τετραρχίαν τε ἐν Γαλατίᾳ καὶ βασιλείας ὄνομα ἔδωκε, πρός τε τὸν Ἄσανδρον πολεμῆσαι ἐπέτρεψεν, ὅπως καὶ τὸν Βόσπορον κρατήσας αὐτοῦ, λάβῃ. *Dio. L. XLII. pag. 207. D.*

(2) Voyez Vaillant hist. Reg. Bosphori pag. 212.

(3) Ἄσανδρος δὲ ὁ ὑπὸ τοῦ Θεοῦ Σεβαστοῦ ἀντὶ Ἐθνάρχου βασιλεὺς ἀναγορευθεὶς Βοσπόρου. *Luciani* Μακροβ. *p. 915. D.*

&c. comme il paroît par ses Médailles ; car M. Vaillant dans son histoire du Bosphore, page 214, rapporte celle-ci.

La tête d'Asandre ornée d'un diadême.

)(ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΣΑΝΔΡΟΥ. Une victoire debout, semblable à celle de la Médaille précédente & dans le champ à droite ς & dessous en monogramme ΠΑ, c'est-à-dire à Panticapée, capitale du Bosphore où la Médaille fut frappée l'année 6ᵉ de son gouvèrnement : cela ne se peut, puisque l'année 8ᵉ il ne prenoit encore que le titre d'Archonte ; la prémiere Médaille le montre. C'est donc l'année 6ᵉ de son nouveau titre de Roi.

Rien au reste n'est plus mal gravé que cette Médaille dans l'ouvrage posthume de M. Vaillant ; il faut prendre garde de se méprendre à cette époque. Dans la gravure de la Médaille, c'est un Π 80, dans l'explication c'est un Ξ 60, dans l'exposition de cette époque, c'est encore un Ξ ; mais on dit qu'il signifie 6. Ce mot montre évidemment que M. Vaillant avoit écrit ς, mais que les Editeurs de son ouvrage ne connoissant point cet *episema* chifre de 6, l'avoient converti en Ξ. C'est de quoi donner bien de la torture aux Chronologistes qui voudroient justifier cette époque, mais encore une fois il est bon d'en avertir ici, c'est une faute d'impression, & au lieu d'un Ξ il faut mettre un ς. Revenons à Asandre.

XLII. Puisque c'est Auguste qui lui donna le titre de Roi, ce ne put être qu'après la bataille d'Actium, l'an IↃCCXXIV. de Rome. Ainsi on peut dire que la Médaille dont je viens de parler, fut frappée l'an IↃCCXXX, ou tout au plus l'an IↃCCXXXI. de la fondation de Rome.

XLIII. Asandre vécut 93 ans, plein de vigueur & de force ; & ne le cédant à qui que ce fut dans un combat, soit à pied, soit à cheval. Aussi ne finit-il que parce qu'il se donna la mort à lui-même. Le chagrin qu'il eut de ce que l'on avoit donné le commandement des armes dans le Bosphore à un cèrtain Scribonius, l'y détèrmina. Il se laissa mourir de faim. C'étoit (1) sous le Consulat de M. Licinius Crassus, & de Cn. Cornelius Lentulus, & par conséquent l'an de Rome IↃCCXLI. Par là il est clair qu'il étoit né l'an IↃCXLVIII, ou IↃCXLIX de la fondation de Rome.

741
93
648

XLIV. Après sa mort, Scribonius, qui se faisoit passer pour petit fils du grand Mithridate, tâcha de s'emparer

(1) *Dio Cass. L. Liv. p.* 138.

s'emparer du Royaume ; & pour s'y donner encore plus de droit, il fit ce qu'avoit fait Asandre, il épousa Dynamis, à laquelle Dion dit qu'Asandre avoit laissé ses Etats en mourant. Scribonius s'authorisoit encore d'une donation qu'il prétendoit qu'Auguste lui avoit fait du Bosphore ; mais Agrippa gendre d'Auguste, qui étoit alors dans l'Asie, se mocqua du mariage avec Dynamis & de la prétenduë donation d'Auguste. Il fit marcher Polémon I. Roi du Pont contre l'usurpateur, comme je l'ai dit dans ma Dissertation sur votre belle Médaille de Pythodoris §. IV. Il le dépossèda, donna le Bosphôre à Polémon, força les Cimmériens à le reconnoître pour leur Roi, lui fit épouser Dynamis, & obtint d'Auguste la confirmation & du mariage & de la donation. Polémon Roi du Pont, le fut donc aussi du Bosphôre l'an ɪɔccxʟɪ de la fondation de Rome, & le fut jusqu'à sa mort.

XLV. En mourant il laissa ses Etats à Pythodoris sa seconde femme, qui les conserva & les gouvèrna depuis même qu'elle eut épousé en secondes nôces le Roi de Cappadoce. Elle y retourna après la mort de ce second mari & les gouvèrna tranquillement avec beaucoup de sagesse & d'habileté jusques vèrs l'an ɪɔccxcɪɪ, de la fondation de Rome. J'ai prouvé tout cela dans la Dissertation que j'ai citée.

Ce qui montre que Pythodoris jusqu'à sa mort fut Reine, nonseulement du Pont, mais encore du Bosphôre, c'est que son fils qui lui succèda, en fut maître après elle & le consèrva encore quelques années, comme je le dirai tout-à-l'heure.

XLVI. (1) L'an ɪɔccxcɪɪ de Rome après la mort de Pythodoris, Polémon II son fils, demanda à Caligula les Etats de son père ; il les lui accorda & le fit Roi & du Pont & du Bosphôre ; car l'Empereur Claude à son second Consulat, (2) auquel il eut pour Collégue C. Cœsius Largus Germanicus & qui tombe l'an de Rome ɪɔccxcvɪ, lui ôta le Bosphôre pour le donner (3), dit Dion, à un cèrtain Mithridate, en dédommageant néantmoins Polémon, par quelque partie de la Cilicie, qu'il joignit au Pont. Tout cela montre, ce que dit

(1) Voyez la dissertation sur Pythodoris §. xxix.

(2) Ὑπάτης δὲ ὁ Κλαυδιος μετὰ Γαΐυ Λάργυ. *Ib. p.* 671. *C.*

(3) Ἄλλῳ τινι Μιθριδάτῃ τὸ γένος ἀπὸ ἐκείνυ τῦ πανυ ἔχοντι τὸν βόσπορον ἐχαρίσατο. *Dio. L. LX. pag.* 670. *A.*

Strabon (1) que depuis le grand Mithridate, le Royaume du Bosphôre dépendit des Romains, (2) & que de son tems il étoit gouvèrné par des Rois qu'ils y mettoient.

XLVII. Ce Mithridate, qui au rapport de Dion, descendoit du célébre Mithridate Roi du Pont, & qui se dit lui-même dans Tacite, descendant du grand Achéménès, ne fut pas long-tems sans se révolter contre Claude son bienfaiteur, puisque sept ans après qu'il en eût reçu le Royaume du Bosphore, il se plaignoit qu'il y avoit plusieurs années que les Romains le chèrchoient par mèr & par tèrre.

XLVIII. Il fut en effet dépoüillé de tout & Cotys tout jeune encore fut mis à sa place, l'an IↃCCCIII de Rome sous le Consulat de C. Pompeius Longinus Gallus, & de Q. Verannius Nepos, il èrroit sans Etats & sans biens, lorsqu'ayant eu des avis que Didius qui commandoit pour les Romains dans le Bosphôre s'étant retiré & laissant le jeune Cotys dans son nouveau Royaume avec quelques cohortes seulement sous la conduite de Julius Aquila Chevalier Romain, il crut que la fortune lui présentoit un moyen sûr de recouvrer ses Etats. Il assembla une armée, vint fondre sur le Roi des Dandarides, le chassa, se saisit de ses Etats & s'avança vèrs le Bosphôre. Au bruit de sa marche Cotys & Julius Aquila ne pouvant résister avec le peu de troupes qu'ils avoient, & voyant Zorsinès Roi des Soraques, déclaré contre eux, chèrchèrent de l'appui chez les Etrangers. Ils envoyèrent une Ambassade à Ennon chef des Adorses. Ils n'eurent pas de peine à l'attirer dans le parti des Romains, dont ils lui vantèrent la puissance. On fit un traité dont les conditions furent, qu'Ennon tiendroit la campagne avec la cavalerie pour combattre l'ennemi, & que les Romains feroient les sieges. Mithridate ne tint point contre ces forces réunies. Obligé de fuir, il délibéra sur le choix de l'azile qu'il devoit chèrcher, & préféra Ennon. En équipage de suppliant il entre un jour brusquement dans son palais, & se jetant à ses genoux: Vous voyez, lui dit-il, à vos pieds, ce Mithridate que les Romains poursuivent depuis tant d'années par mèr & par tèrre. Faites du fils du grand Achéménès, ce qu'il

(1) Voyez cy-dessus §. V.

(2) *Utere ut voles prole magni Achamenis, quod mihi solum hostes non abstulerunt.* Corn. Tac. Annal. L. XII. C. 18.

vous plaira ; ma naiſſance eſt la ſeule choſe que mes ennemis ne m'ayent pas ravie. Ennon également touché & de la grandeur de la Maiſon de ce Prince, & de l'état où il le voyoit ; & de la prière qu'il lui faiſoit ſans baſſeſſe, & même avec fièrté, le releva, écrivit à Claude, & obtint qu'il ne ſeroit point mené en triomphe. Quelque tems après il fut conduit à Rome par Junius Cilo Gouvèrneur du Pont. Il y ſoutint devant l'Empereur & le peuple ſon courage & ſa fièrté. C'eſt tout ce que (1) Tacite nous en dit, ſans nous apprendre ce qu'il devint depuis. Ce qui eſt cèrtain, c'eſt que Cotys demeura paiſible poſſeſſeur du Boſphôre.

XLIX. Ce jeune Cotys (2) étoit frère de Mithridate. Il étoit donc Archéménides comme lui. On ne ſait point l'année qu'il fut fait Roi du Boſphôre, parce qu'on ne ſait point celle de la révolte de Mithridate. La pèrte de cinq livres des Annales de Tacite, nous laiſſe dans l'ignoranc: ſur cela. Il eſt cependant clair que l'an ɪɔccccɪɪɪ de Rome il y avoit déja quelques années que Mithridate en étoit chaſſé, puiſqu'il dit que *les Romains le pourſuivoient depuis pluſieurs années* ; mais il ne pouvoit y en avoir que cinq ou ſix au plus, puiſqu'il n'y en avoit que ſept que Mithridate avoit reçu de Claude le Royaume du Boſphôre, lorſqu'il ſe rendit à Ennon. Ainſi Cotys ne put commencer ſon règne avant l'an ɪɔccccxvɪɪɪ, ou ɪɔcccxcɪx.

L. De l'an ɪɔccccɪɪɪ de Rome, que Mithridate mit bas les armes juſqu'à l'an ɪɔccccʟxx, Hiſtoire & Médaille, tout nous manque. Mais l'an ɪɔccccʟxx de Rome 529 de l'ère du Boſphore (3), une Médaille qui a paſſé du Cabinet de M. Seguin dans celui du Roi, & qui étoit auſſi chez M. Lehay où je l'ai vûë au mois de Septembre 1710, nous apprend qu'il y avoit alors un Roi du Boſphore, nommé Cotys. Cette année 529 de l'ère du Boſphore commen-

341
529
———
870

(1) *Corn. Tacit. L. XII. Annal. C. XV. Confer. cum C. V. ubi Conſules referuntur*. Dio. L. ʟx. pag. 670.

(2) *Frater Cotys proditor olim, deinde hoſtis metuebatur*. Corn. Tacit. Annal. L. xɪɪ. C. 18

(3) ΒΑCΙΛΕΩC ΚΟΤΤΟC. Une tête d'homme avec de longs cheveux de la barbe & un diadême, à gauche dans le champ un Sceptre.

)(Une tête d'homme ſans barbe, couronnée de laurier. Deſſous ΘΚΦ 529.

çoit l'an ɪↄcccʟxɪx de Rome, & finissoit en ɪↄcccʟxx, qui fut la xvɪɪɪᵉ année de Trajan ; c'est lui que la Médaille représente, aussi n'a-t'il point de barbe.

M. Vaillant juge avec bien de la raison que le Cotys qui fit frapper cette Médaille, n'est pas le Cotys Achémenide, dont je viens de parler. Il faudroit, dit-il, qu'il eut regné près de 60 ans ; il devoit dire plus de 70 ans. Car de l'an ɪↄccxcvɪɪɪ environ, qu'il dût commencer, & qui fut la 456ᵉ de 529
l'ère Cimmérienne, jusqu'à la 529ᵉ que porte la Médaille 456
il y a 72 ans au moins.

M. Vaillant croit donc que c'est le fils de ce Cotys, 73
frère de Mithridate. Pour moi je croi que c'est plûtôt son petit fils, & que 73 ou même 60 sont trop pour deux règnes seulement.

LI. Quel que fut au reste ce Cotys, il ne regna pas longtems après l'année 526 que cette Médaille fut frappée. Car à deux ans de là, c'est-à-dire, l'an 531 de l'ère, nous trouvons (1) Ininthimeyus sur les Médailles.

LII. L'an 539 de l'ère Cimmérienne, c'étoit un (2) Rhescuporis qui regnoit. C'est, Monsieur, votre Médaille qui nous l'apprend. Avant que vous l'eussiez, on savoit que Rhescuporis regnoit l'an 541, mais on ignoroit, comme l'a remarqué M. Vaillant, s'il n'avoit point commencé plûtôt. Votre Médaille avance son regne de deux ans, ce qui la rend plus estimable.

LIII. De là jusqu'à l'an 620 de l'ère du Bosphore, c'est-à-dire, jusqu'à la ɪxᵉ année de Septime Sévère, nous n'avons que des Rhescuporis sur les Médailles. Depuis l'année 539 marquée sur votre Médaille jusqu'en 563 durant 24 ans, nous en avons

(1) ΒΑCΙΛΕωC ΙΝΙΝΘΥΜΗΥΟΥ. Une tête d'homme tournée à gauche, couronnée d'un diadême, & avec de la barbe; un Sceptre penché à son côté gauche.

)(Une tête d'homme couronnée de laurier. Dessous ΑΛΦ 531. Je l'ai vûë chez M. Lehay en 1710. M. Seguin l'avoit aussi. Il l'a fait graver dans ses *Selecta Numismata*, p. 42. & M. Vaillant dans son Histoire des Rois du Bosphore, p. 266.

(2) ΒΑCΙΛεωC ΡΗCΚΟΥΠ. Une tête d'homme sans barbe, ceinte d'un diadême, tournée à gauche devant la tête une massuë.

)(Une tête couronnée de lauriez & avec de la barbe dessous, ΘΛΦ 539. C'étoit l'année de Rome ɪↄcccʟxxɪx, la onzième d'Hadrien. Aussi la tête est-elle représentée avec de la barbe.

huit qui portent toutes le nom de Rhescuporis, & qui sont des années 539, 541, 542, 545, 546, 547, 558, 563.

Celle de 539 est la vôtre.

Celle de 541, AMΦ est rapportée par M. Vaillant, *Hist. Reg. Bosph. p.* 271, & il l'avoit dans son cabinet. Je l'ai vûë aussi dans celui de M. Lehay en 1710, BACIΛεωc PHCKOYΠ. Une tête d'homme sans barbe, couronnée d'un Diadême.

)(Une tête d'homme couronnée de Laurier. Dessous AMΦ, 541.

Celle de 542, BMΦ, est rapportée par M. Seguin, *Selecta Num. p.* 43.

J'ai vû celle de 545, EMΦ, chez M. Lehay en 1710. Celle de 546, est de bronze, gravée dans le cabinet de Brandebourg, Tom. II. p. 5. BACIΛεωc PHCKοΥΠοΡΙΔ, une tête d'homme voilée & avec de la barbe.

)(Une tête sans barbe couronnée de laurier, tournée à gauche & devant la tête une Massuë. Dessous ϛMΦ.

Il est vrai que M. Beger donne cette Médaille à Rhescuporis Roi de Thrace, frère de Rhœmétalcès qui vivoit sous Auguste & oncle de Cotys, avec qui par la disposition d'Auguste, il partagea le Royaume de son frère. Mais il n'y a nulle apparence que ce soit ici un Roi de Thrace, 1°. Parceque c'est la même fabrique que celle de toutes les Médailles du Bosphore, fabrique bien différente ;d'un bien plus mauvais goût & plus grossière que celle de la Médaille Rhœmetalces que nous avons. 2°. Parce que la forme des lettres dans l'inscription, est fort différente de celle-là, & la même que sur celles du Bosphore. 3°. Parce que l'époque est placée de même que dans toutes les autres du Bosphore, sous la tête. 4°. Parceque cette époque entre tout naturellement dans l'ère du Bosphore marquée sur les Médailles où nous voyons les années précédentes 539, 541, 542, 545, & les suivantes 547, 548 &c. Pourquoi en ôter 546? 5°. Parce qu'on y voit une massuë comme sur plusieurs Médailles du Bosphore. 6°. Parce que M. Beger pour donner cette Médaille à Rhescuporis Roi de Thrace est obligé de commencer l'ère des Rois de Thrace au tems de Cyrus, qui mourut l'an de Rome CCXXVI, quoique M. Vaillant & d'autres ne la commencent qu'à Seuthès, l'an de Rome CCCXXIX ou CCCXXX, & que la Monarchie des Thraces n'eût été fondée par Thérès ayeul de Sceuthès que plus

de 50 ans après la mort de Cyrus. Enfin qu'il me soit pèrmis, Monsieur, de vous le dire, M. Beger étoit cértainement un habile homme, son ouvrage se sent de son érudition, mais il n'est point assez médité, ni assez rechèrché : souvent il est jetté & hazardé ; on n'y trouve point les réfléxions & les combinaisons que demandent les Médailles, & surtout la chronologie, pour être bien expliquées. Ainsi je crois par toutes ces raisons qu'il faut rendre au Bosphore la Médaille qu'il lui ôte.

La suivante est celle de 547, ZMΦ, je l'ai vûë en 1710 chez M. Lehay.

Celle de 548, HNΦ, étoit aussi dans le même cabinet, & je l'y ai vûë au même tems.

Enfin celle de 563, ΓΞΦ, y étoit aussi, & dans celui de M. Vaillant qui l'a gravée dans son histoire des Rois du Bosphore, p. 284.

LIV. Toutes ces Médailles néantmoins ne sont pas du même Rhescuporis, & les differens Rhescuporis qui les ont fait frapper n'ont pas regné immédiatement les uns après les autres. Il y a un Cotys à placer entre eux. C'est Arrien qui nous le donne dans sa navigation autour du Pont Euxin. Car parlant à l'Empereur Hadrien auquel il l'adresse : *Je n'ai pas plûtôt su*, lui dit-il, *la mort de Cotys Roi du Bosphore-Cimmérien, que je me suis mis à expliquer avec exactitude la route du Bosphore afin que si vous aviez quelque résôlution à prendre sur les affaires de ce pays, vous le pussiez faire avec connoissance des lieux & du chemin qui y conduit.* Arrien écrivoit ce Livre vêrs la 20e année de l'Empire d'Hadrien, qui commença le 10e d'Août de l'an 136 de J. C. ɪↄcccxc de la fondation de Rome, la 550e de l'ère Cimmérienne.

De là, Monsieur, il s'ensuit trois choses, 1°. Que l'on peut suppôser que le Rhescuporis qui a fait frapper votre Médaille, est le même pour qui l'on a frappé les cinq qui suivent jusqu'à l'an 547 de l'ère Cimmérienne, & qu'il regna ces neuf ans. 2°. Qu'il ne regna point ou peu après, puisque l'année 550, le Cotys d'Arrien mourut Roi du Bosphore. On pouroit même inférer du voile dont sa tête est couvèrte sur la Médaille du cabinet de Brandebourg, qu'il étoit mort cette année-là, & que le Rhescuporis qui regne en 547 est différent de lui, & apparemment son fils, qui mourut, ou fut chassé l'année suivante

par Cotys, & que c'est au sujet de cette révolution qu'Arrien suppose que l'Empereur pourroit avoir quelque résolution à prendre sur les affaires du Bosphôre. Car si c'étoit une succession pure & légitime, qu'y avoit-il à délibérer ?

LV. Quoiqu'il en soit, 8 ou neuf ans après, nous trouvons un Rhescuporis, qui l'an 558, HNΦ, de l'ère, fit frapper une Médaille que j'ai vuë. Ce pourroit être celui qui chassé par Cotys reprit le Sceptre après la mort de son rival; & sans doute que c'est le même qui quatre ou cinq ans après, c'est-à-dire l'an 563 de l'ère ΓΞΦ, frappa celle qui se voit dans M. Vaillant, p. 284, & qui étoit aussi chez M. Lehay.

LVI. De là jusqu'en 618, il ne nous reste que je sache, aucune Médaille du Bosphôre; mais Jules Capitolin dans la vie d'Antonin Pie, raconte que (1) sous ce Prince il y eut un Rhœmétalcès Roi du Bosphôre. Antonin tint l'Empire depuis l'an de Rome IϽCCCCXCIII jusqu'en IϽCCCCXVI, ou depuis 553 jusqu'en 573 de l'ère Cimmérienne. C'est donc dans l'espace de ces 23 années que le regne de ce Rhœmétalcès doit trouver place. Il ne peut l'avoir commencé avant l'an 563 de l'ère du Bosphore, qui fut la 11e de l'Empire d'Antonin. Mais de là jusqu'en 618 tout est vuide comme je l'ai dit; il faut donc que ce soit dans les 12 dèrnières années de son Empire qu'Antonin ait tèrminé le différent de ce Roi avec son Curateur. Ainsi l'histoire & les Médailles s'entr'aident mutuellement, & remplissent altèrnativement la plûpart des vuides qui se trouvent de part & d'autre.

LVII. Je ne sai combien vécut, ou combien règna ce Rhœmétalcès. Nous ne trouvons rien de lui que le mot de Capitolin que j'ai rapporté, & rien absolument sur le Bosphore jusqu'en 618 & 620 de l'ère Cimmérienne, qu'un nouveau Rhescuporis reparoist sur les Médailles. BACIΛεωC PHCKOYΠOPIC, une tête d'homme ceinte d'un diadême & tournée à gauche, devant la tête un trident.

)(Une tête d'homme avec de la barbe, couronnée de laurier avec un demi cercle de pèrles sur le haut de la tête précisément comme à celle de l'an 541. Dessous la tête à l'ordinaire,

(1) *Rhœmetalcen in regnum Bosphoranum audito inter ipsum & curatorem negotio, remisit.* Jul. Capit. in Antonio Pio, p. 20. D.

HIX, 618, de l'ère Cimmérienne, 204 de J. C. IↃCCCCLVIII de Rome, sous l'Empire de Septime Sevère, qui est par conséquent l'Empereur qu'on a voulu représenter au revêrs.

LVIII. Une autre Médaille avec la même tête & la même inscription, porte au revêrs KX, 620, avec une tête ceinte d'une couronne rayonnée & sans barbe. C'étoit cependant le même Empereur que sur la précédente, puisque c'étoit l'année 206, de J. C. & 960 de Rome, & que Septime Sévère ne mourut que l'an 211 de J.C. IↃCCCCLXV de Rome.

LIX. Dans le systême de l'ère des Seuthides, l'année 618 de l'ère Cimmérienne tombe l'an IↃCCCCXLVII ou IↃCCCCXLVIII de Rome, 193 ou 194 de J.C. sous Pèrtinax, Pescennius Niger, & Albin, à qui les figures marquées sur ces deux Médailles, & principalement la seconde, ne conviennent nullement.

331
618
948

LX. C'est ici le dèrnier des Rois du Bosphôre, dont nous ayons quelque connoissance. De tout ce que j'ai pû détèrrer, Monsieur, résulte la Table Chronologique, que je vais vous tracer & par où je finis cette Dissèrtation.



TABLE

TABLE
CHRONOLOGIQUE
DES ROIS
DU BOSPHORE CIMMERIEN.

Avant J. C.	*Années de Rome,*	*De l'ère du Bosphore.*
487	268	

PRemiere origine de la Monarchie du Bosphôre. Les Archæanactides commencent à regner. Pærisadès leur chef s'empare de l'autorité souveraine, & là commencent ces Princes qui n'eurent que le nom de tyrans. §. XVI--X.

... ...

A Pærisadès succèda Leucon I. §. VII--X.

... ...

Sagaurus suivit Leucon I. §. VIII--X.

445 310

Sagaurus troisième & dèrnier Roi des Archæanactides finit. Spartacus I. monte sur le thrône & regne pendant sept ans, §. XI. XII.

437 318

Spartacus I. cesse de regner. Seleucus prend sa place & tient quatre ans le Sceptre ; avec lui finit le regne des tyrans. §. XIII. & XIV.

434 321

Anarchie de 20 ans.

Avant J. C.	*De Rome,*	*De l'ère du Bosphore.*
414.	341.	1

Satyrus, fils de Spartacus I. monte sur le thrône. Avec lui commencent les Rois légitimes & la succession héréditaire à la couronne, qui donne commencement à l'ère du Bosphore. §. XV. XVI. XVII.

400	355.	15.

Leucon II succède à Satyrus I son père, & commence un regne de 40 ans. §. XVIII.

360.	395.	55.

Leucon II étant mort, Spartacus II son fils, regne à sa place, & ne tient le Sceptre que cinq ans. §. XIX.

355.	400.	60

Spartacus II meurt, & Pærisadès II son frère lui succède & regne 38 ans. §. XIX. XX.

317.	438.	98.

Pærisadès II, meurt & laisse trois fils, Satyrus, Prytanis & Eumelus. Satyrus regne à la place de son père, mais Eumelus lui fait la guèrre, Satyrus II est tué au siége de la capitale de Thrace après un regne de 9 mois. §. XXI.

316.	439.	99.

Prytanis prend la place de Satyrus II, & est dépossedé & tué après quelques mois de Regne. §. XXII. XXIII.

315.	440.	100.

Eumelus regne cinq ans cinq mois avec justice & avec gloire. §. XXIV. XXV.

309.	446.	106.

Eumelus revenant de Scythie pour un sacrifice, les chevaux de sa quadrige prennent le mors aux dents. Il se jette hors du char & se tuë. Spartacus III. son fils lui succède, & tient le Sceptre durant 20 ans. §. XXVI.

Avant J. C.	*De Rome,*	*De l'ère du Bosphore.*
289.	466.	126.

Spartacus III. finit son regne. Nous ignorons qui lui succèda, & jusqu'à l'an 645 de Rome nous ne savons rien des affaires du Bosphore. §. XXVI.

109.	646.	306.

Pærisadès regnoit au Bosphôre. Vèrs ce tems-ci ne pouvant résister aux barbares qui vouloient augmenter le tribut qu'il leur payoit, il donna ses Etats à Mithridate. Le Bosphore cessa d'avoir ses Rois particuliers, & devint Province du Pont. §. XXXV.

107.	648.	308.

Asandre naît vèrs ce tems-ci. §. XLIII.

86.	669.	329.

Ce fut environ ce tems-ci que le Bosphôre à la faveur des victoires de Sylla, secoüa le joug de Mithridate, de même que les Colches. §. XXXVI.

83.	672.	332.

La Colchide se remet d'elle-même sous l'obéïssance de Mithridate, après la fin de sa prémière guèrre contre les Romains, & le départ de Sylla. §. XXXVI.

Les hostilitez que Murena exerce contre Mithridate, l'empêchent de réduire le Bosphôre. §. XXXVI.

80.	675.	335.

Fin de la seconde guèrre de Mithridate contre les Romains. Il fait rentrer le Bosphôre dans l'obéïssance & lui donne pour Roi son fils Macharès. §. XXXVI.

70.	685.	345.

Macharès s'allie avec les Romains; Lucullus le déclare ami du peuple Romain. §. XXXVI.

66.	689.	349.

Macharès tâche d'excuser à son père le traité qu'il avoit fait

Avant J. C. *De Rome*, *De l'ère du Bosphore*.

66. 689. 349.

avec les Romains. Ne pouvant obtenir grace, il se retire dans la Chèrsonnese Pontique, & s'y tuë. Le Bosphôre cesse d'avoir un Roi particulier & rentre sous la domination de Mithridate. §. XXXVII.

65. 690. 350.

Après la défaite entière de Mithridate, Pompée réduit le Pont en Province Romaine, & donne le Bosphore à Pharnace fils de Mithridate. Pharnace fait tuer son pére. §. XXXVIII.

49. 706. 366.

Pharnace voulant profiter de la guèrre civile de César & de Pompée, sort du Bosphôre, laisse Asandre pour y gouvèrner en son absence, entre dans le Pont & s'en rend maître. §. XXXVIII.

48. 707. 367.

Pharnace passe en Asie. Asandre se révolte dans le Bosphôre. Pharnace tourne contre lui. César l'arrête dans sa marche, le combat & le défait. Il se retire au Bosphôre. Asandre le repousse & le fait tuer. César donne à Mithridate de Pergame le Roiaume du Bosphore & le soin de réduire Asandre. Asandre épouse Dynamis fille de Pharnace. §. XXXVIII.

46. 709. 369.

Mithridate de Pergame est vaincu par Asandre & tué. Asandre reste maître du Bosphôre & ne prend néanmoins que le titre d'Archonte, ou d'Ethnarque. §. XXXI. & XLI.

30. 725. 385.

Auguste devenu maître de l'Asie par la bataille d'Actium gagnée l'année précédente, donne à Asandre le titre de Roi du Bosphore. §. XLI. XLII.

14. 741. 401.

Les Romains donnent à Scribonius le commandement des

De J. C.	*De Rome,*	*De l'ère du Bosphore.*
14.	741.	401.

armes dans le Bosphore. Asandre du chagrin qu'il en eut, se laissa mourir de faim. Scribonius s'empare du Royaume, & épouse Dynamis, veuve d'Asandre. Agrippa fait marcher Polémon I Roi du Pont contre Scribonius. Les Bosphorains se défont de Scribonius & refusent de reconnoître Polémon pour leur Roi : Agrippa les y force, lui donne le Royaume du Bosphore & Dynamis pour épouse, & fait confirmer le tout par Auguste. §. XLIII. XLIV.

On ne sait point quand Polémon mourut. Il laissa ses Etats à Pythodoris sa femme, qui les gouvèrna jusqu'à sa mort avec sagesse. Voyez la Dissertation précédente.

38.	792.	452.

Pythodoris étant morte, Polémon II son fils, obtint de Caligula les Royaumes de Pont & du Bosphôre. §. XLV.

42.	796.	456.

Claude ôte le Bosphore à Polémon & le donne à Mithridate l'Archæménide. Polémon pour équivalent eut une partie de la Cilicie. §. XLV. XLVI.

45.	799.	459.

Mithridate s'étant révolté contre les Romains, & ayant été dépoüillé de ses Etats, Cotys son frére, tout jeune encore, fut mis à sa place, & commença cette année à regner au Bosphôre. §. XLVII. XLVIII.

49.	803.	463.

Mithridate reprend le Bosphôre : il en est chassé une seconde fois, & Cotys maintenu sur le thrône. §. XLVII. XLVIII.

115.	869.	529.

Un autre Cotys regne au Bosphôre. §. XLIX.

117.	871.	531.

Ipinthymeyus Roi du Bosphôre. §. L.

De J. C.	*De Rome,*	*De l'ère du Bosphore.*
125.	879.	539.

Un Rhescuporis est Roi du Bosphôre. §. LI. LII. LIII.

127.	881.	541.

Le même Rhescuporis regne encore. §. LIII.

128.	882.	542.

Une Médaille frappée cette année-cy, montre que le même Rhescuporis étoit encore sur le thrône. §. LIII.

131.	885.	545.

Le même Rhescuporis continuë. §. LIII.

132.	886.	546.

Il est probable que ce prémier Rhescuporis mourut cette année-ci, & qu'un autre Rhescuporis lui succéda. §. LIII. LIV.

133.	887.	547.

Rhescuporis III. regne. §. LIV.

134.	888.	548.

Cotys II. monte sur le thrône sous l'Empire d'Hadrien. §. LIII.

144.	898.	558.

Cotys II. ne regne plus; un nouveau Rhescuporis occupe le thrône du Bosphôre. §. LIV. LV.

159.	903.	563.

Un Rhescuporis regne. §.LV. C'est sans doute le précédent qui continuë. §. LIV. LV.

150.	904.	564.

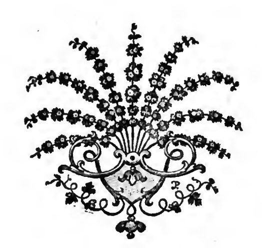
C'est la XIV[e] année d'Antonin Pie. Il vécut encore dix ans; c'est dans l'espace de ces dix années, qu'il y eut un Rhœmétalus Roi du Bosphore, qu'il eut un différent avec son Curateur, qu'il vint à Rome, que l'Empereur ayant examiné l'affaire, la décida en sa faveur & le renvoïa au Bosphôre. §. LVI.

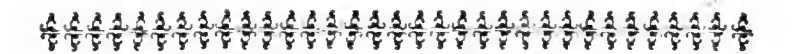
De J. C.	*De Rome,*	*De l'ère du Bosphore.*
204.	958.	618.
206.	960.	620.

Un Ve Rhescuporis regne. C'est le dèrnier des Rois du Bosphôre, dont nous ayons connoissance. §. LVI. LVII.

La Monarchie avoit duré 693 ans depuis le commencement des Archæanactides, qu'on appella tyrans, & 620 depuis le commencement des Rois légitimes, qui fut, comme je le croi, le commencement de l'ère des Rois du Bosphôre.

FIN.





PERMISSION DU R. P. PROVINCIAL.

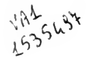
JE soussigné Provincial de la Compagnie de Jesus dans la Province de France; suivant le pouvoir que j'ai reçu de notre Reverend Pere Général ; permets au P. Estienne SOUCIET de la même Compagnie, de faire imprimer deux Dissertations, l'une sur une Médaille de Pythodoris, & sur l'ère & la Chronologie de quelques Rois du Pont; & l'autre sur une Médaille de Rhescuporis & sur l'ère & la Chronologie des Rois du Bosphore-Cimmérien : lesquelles Dissertations ont été approuvées par trois Reviseurs de notre Compagnie. A Paris ce 1. Février 1735.

DE BELINGAN.

APPROBATION DE MONSIEUR BOZE, l'un des Quarante de l'Academie, Secretaire perpetuel de celle des Belles-Lettres, & Garde des Médailles du Cabinet du Roy.

J'AY lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, deux Dissertations manuscrites, intitulées, l'une, *Histoire Chronologique de Pythodoris Reine du Pont, de Polémon I. son mari, & de Polémon II. son fils*; l'autre, *Histoire Chronologique des Rois du Bosphôre Cimmérien*, & toutes deux pleines d'une érudition qui mérite d'être communiquée au Public. Fait à Paris le 24 Mai 1735. GROS DE BOZE.

De l'Imprimerie de CLAUDE SIMON.



Cantus Prim. [illegible] [illegible]

cIↄIↄcccv

